

NUMÉRO  
6

JUIN  
2008

Art.  
la direc  
de res

- Direc  
l'encadre  
de res

de l'ens  
des affair

ment :  
financière

entretie  
données sur les  
et les ressources  
Elle s'appuie sur  
spécifique de pr  
dans le cadre

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

ations  
s organismes  
elle coordonne  
des contrats plu  
avec ces organis  
ainsi que la pré  
s programm  
étaires

OS  
eur l'U

CLIC  
égation  
5187  
drois

at donn  
ans, le  
ctio

Mon  
Sipri  
ité de  
nt d'

directi  
action  
gestion  
s carr

des et  
nitaire  
révision  
s ains

s de g  
social  
lle des  
de des

on pré  
fectifs  
des s

ionnel  
es  
taires

se

CP

De  
est donn  
à l'effr  
ur secc  
et com

monsieur  
signer, a  
et dans  
néce

le MOISE  
du délé  
m des  
à l'ap

teur de  
régional,  
s dispos  
on me

de l'unit  
PRÉ

AR

DU 25

ans reg  
ansport  
ction des é  
aires et des  
orer la pol  
our les

ns et  
nts pré  
s de gestio  
vires commu  
de gestio  
ants d'

once ag  
aux ag  
visionnelle  
est chargé  
ressourc  
ur et d'

ays a  
agréées  
études de  
33. - La sous-  
s études de ges  
visionnelle, str  
affaires

déléga  
on prévis  
chargée  
es  
de

tr  
SION

ns  
060

cernant  
tion généra  
tion et à la  
0605

sonnels,  
à l'enseign  
lisation du  
R08  
du

articipe,  
t supérieu  
t ressource  
é du 27  
2006

ressources  
général  
ur les enseign  
périeur et de la  
politique de  
2006 pr  
l'imp

on D  
seignema  
s sources hu  
écution bud  
t nomin  
au

érieur,  
es  
20  
à des  
l'ad

08  
ans du

il d'adm  
omination

tration  
du conseil

ntre na  
administr

de lar  
n du Cen

che sc  
national

ique  
recher

scientif

. n b  
006DR  
du 01-  
2006

ction de  
tion de la strat  
de la direction  
erche et de l'inn  
la les contractu  
iques de la rec

n,

33. - La sous-  
études de ges  
visionnelle, str  
affaires

1000

1000

1000

CNRS

CENTRE NATIONAL  
DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE

es.

les enseign  
érieur et de la  
sous-direction  
s études de ges  
visionnelle, str  
es affaires c  
chargée d'

che

ph

physic



# Sommaire

---

<b>Textes de portée générale</b> .....	5
<b>Organisation générale de la recherche</b> .....	5
<b>Unités de recherche (RMLR : 2721)</b> .....	5
Décision n° 080025SING du 4 avril 2008 modifiant la décision n° 06A017DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées .....	5
Décision n° 080005SING du 21 avril 2008 portant création de l'UMR n° 8188 - Centre de recherche en informatique de Lens (CRIL) .....	5
<b>Groupements de recherche (GDR) (RMLR : 2722)</b> .....	5
Décision n° 080013SPHM du 28 avril 2008 portant création du GDR n° 3196 - Centre de compétences en nanosciences et nanotechnologies - Provence - Alpes- Côte d'Azur (C'NANO PACA) .....	5
Décision n° 080015SPHM du 28 avril 2008 modifiant la décision n° 08N001DSI du 2 avril 2008 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS) .....	6
Décision n° 08N001DSI du 2 avril 2008 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS) .....	6
Décision n° 08N002DSI du 2 avril 2008 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS) .....	7
<b>Unités de service (RMLR : 2741)</b> .....	11
Décision n° 080002EDD du 31 mars 2008 portant création de l'UPS n° 3188 - Oyapock .....	11
Décision n° 080003EDD du 21 avril 2008 portant création de l'UMS n° 3194 - Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile de France .....	11
Décision n° 080002DIRCOM du 24 avril 2008 portant renouvellement de l'UPS n° 2841 - CNRS Images .....	12
<b>Groupements de service (GDS) (RMLR : 2742)</b> .....	12
Décision n° 080007SPHM du 26 mars 2008 portant renouvellement du GDS n° 2754 - MATHRICE ..	12
Décision n° 080008SPHM du 26 mars 2008 portant renouvellement du GDS n° 2755 - Réseau national des bibliothèques de mathématiques (RNBm) .....	12
<b>Relations et échanges avec l'extérieur</b> .....	13
<b>Associations et fondations (RMLR : 304)</b> .....	13
Décret n° 2008-326 du 7 avril 2008 relatif aux règles générales de fonctionnement des fondations universitaires .....	13
<b>Mission de valorisation des résultats de la recherche (RMLR : 331)</b> .....	13
Décret n° 2008-318 du 4 avril 2008 modifiant le décret n° 2000-893 du 13 septembre 2000 relatif aux conditions dans lesquelles les établissements publics à caractère scientifique et technologique et les établissements publics d'enseignement supérieur peuvent fournir des moyens de fonctionnement à des entreprises ou à des personnes physiques .....	13
<b>Divers (RMLR 39)</b> .....	13
Décret n° 2008-390 du 24 avril 2008 relatif au mécénat de doctorat des entreprises .....	13
<b>Les personnels du CNRS</b> .....	14
<b>Statut général des fonctionnaires (RMLR : 5111)</b> .....	14
Décret n° 2008-398 du 23 avril 2008 modifiant le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C .....	14

<b>Dispositions statutaires communes aux corps des EPST (RMLR : 5112)</b> .....	14
Décret n° 2008-394 du 23 avril 2008 modifiant les dispositions statutaires applicables à divers corps de fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique de l'Etat .....	14
Décret n° 2008-395 du 23 avril 2008 modifiant le décret n° 2006-1827 du 23 décembre 2006 relatif aux règles du classement d'échelon consécutif à la nomination dans certains corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat .....	14
Décret n° 2008-396 du 23 avril 2008 modifiant plusieurs décrets statutaires relatifs à des corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat. ....	14
Décret n° 2008-397 du 23 avril 2008 modifiant certaines dispositions statutaires communes relatives au classement dans divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat	14
Décret n° 2008-399 du 23 avril 2008 modifiant plusieurs décrets statutaires relatifs à des corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat. ....	14
<b>Durée du travail - Horaires (RMLR : 5216)</b> .....	14
Décret n° 2008-370 du 18 avril 2008 organisant les conditions d'exercice des fonctions, en position d'activité, dans les administrations de l'Etat .....	14
Loi n° 2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité .....	14
<b>Cessation de fonctions - Démission (RMLR : 5311-75)</b> .....	14
Décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 instituant une indemnité de départ volontaire .....	14
<b>Rémunérations principales et échelonnements indiciaires (RMLR : 5312-2)</b> .....	15
Décret n° 2008-400 du 24 avril 2008 portant attribution de points d'indice majoré à certains personnels civils et militaires de l'Etat, personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation .....	15
Tableau n° 080001DRH du 18 avril 2008 fixant la grille indiciaire et les rémunérations des personnels CNRS au 1 <sup>er</sup> juillet 2007 .....	15
Tableau n° 080002DRH du 18 avril 2008 fixant la grille indiciaire et les rémunérations des fonctionnaires de physique nucléaire ingénieurs et personnels techniques au 1 <sup>er</sup> juillet 2007 .....	21
Tableau n° 080003DRH du 18 avril 2008 fixant le barème de la prime de participation à la recherche scientifique (PPRS) .....	25
Tableau n° 080004DRH du 18 avril 2008 fixant le barème de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS). ....	26
Tableau n° 080005DRH du 18 avril 2008 fixant le barème de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) .....	27
Tableau n° 080006DRH du 18 avril 2008 fixant les primes de recherche .....	27
<b>Autres primes (RMLR : 5312-34)</b> .....	28
Décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 instituant une prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint. ....	28
Arrêté du 17 avril 2008 fixant les montants de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint instituées par le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 .....	28
Décret n° 2008-367 du 17 avril 2008 instituant un complément indemnitaire en faveur de certains fonctionnaires de l'Etat à l'occasion d'opérations de restructuration .....	28
<b>Autres indemnités (RMLR : 5312-35)</b> .....	28
Décret n° 2008-369 du 17 avril 2008 portant création d'une indemnité temporaire de mobilité. ....	28
Arrêté du 17 avril 2008 fixant le montant maximal de l'indemnité temporaire de mobilité instituée par le décret n° 2008-369 du 17 avril 2008 .....	28
<b>Pension-retraite (RMLR : 57)</b> .....	28
Décret n° 2008-349 du 14 avril 2008 modifiant le décret n° 2004-678 du 8 juillet 2004 fixant le taux de la cotisation prévue à l'article L. 11 bis du code des pensions civiles et militaires de retraite .....	28
Décret n° 2008-327 du 7 avril 2008 modifiant le décret n° 2004-569 du 18 juin 2004 relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique .....	28

<b>Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité</b> .....	29
<b>Tarifs (RMLR : 6334)</b> .....	29
Décision n° 086249DR06 du 10 avril 2008 relative aux diverses prestations réalisées par l'UMR n° 6249 - Laboratoire de Chrono-environnement .....	29
Décision n° 080069DR20 du 27 mars 2007 relative au tarif d'hébergement journalier de la chambre d'hôtes de la délégation Côte d'Azur .....	29
<b>Mise en œuvre des marchés publics (RMLR : 63422)</b> .....	30
Décret n° 2008-407 du 28 avril 2008 modifiant l'article 98 du code des marchés publics .....	30
 <b>Mesures particulières</b> .....	 31
<b>Concours</b> .....	31
Nominations de chercheurs en 2007 .....	31
Note n° 080001ELEC du 15 avril 2008 relative aux résultats du 1 <sup>er</sup> tour de scrutin des collèges chercheurs .....	44
Décision n° 080015DRH du 9 avril 2008 relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2008. ....	48
Décision n° 080016DRH du 9 avril 2008 relative à la constitution auprès de chacun des départements scientifiques du CNRS d'un jury d'admission pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2008 .....	49
Décision n° 080017DRH du 9 avril 2008 relative à la création d'un jury d'admission pour les commissions interdisciplinaires pour les concours de recrutement des chargés de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2008 .....	53
<b>Comités, conseils et commissions</b> .....	54
Décision n° 080022DRH du 23 avril 2008 portant renouvellement d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information .....	54
Décision n° 080024DR03 du 16 avril 2008 relative à la nomination des membres du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Ile-de-France Est .....	57
Décision n° 080006DR06 du 11 avril 2008 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6229 - Institut de chimie moléculaire de Reims .....	58
Décision n° 080007DR06 du 11 avril 2008 portant composition, compétence et fonctionnement du Conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6089 - Groupe de spectrométrie moléculaire et atmosphérique .....	58
Décision n° 080116DR08 du 31 mars 2008 portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6035 - Institut de recherche sur la biologie de l'insecte .....	59
Décision n° 080136DR08 du 16 avril 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de la FRE n° 3114 - Hydrologie, argiles, sols et altérations .....	59
Décision n° 080138DR08 du 16 avril 2008 portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPR n° 3079 - Conditions extrêmes et matériaux : haute température et irradiation .....	60
Décision n° 080143DR17 du 10 avril 2008 portant composition du conseil de service de la délégation Bretagne et Pays de la Loire .....	60
Décision n° 080125DR19 du 1 <sup>er</sup> avril 2008 portant constitution de la coordination régionale de la sécurité des systèmes d'information (CRSSI) de la délégation Normandie .....	60
Décision n° 080071DR20 du 22 avril 2008 portant composition de la commission régionale de formation permanente de la délégation Côte d'Azur .....	61

---

Nominations .....	62
Fin de fonctions .....	66
Délégations de signature.....	66
<b>Informations générales</b> .....	115
Textes signalés .....	115

# Textes de portée générale

## Organisation générale de la recherche

### Unités de recherche – RMLR : 2721

**Décision n° 080025SING du 4 avril 2008 modifiant la décision n° 06A017DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées**  
ST2I

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 06A017DSI du 20-11-2006, not. art. 5 ; accord des partenaires ; avis du directeur du département scientifique.

Art. 1<sup>er</sup>. - A l'article 5 de la décision n° 06A017DSI du 20 novembre 2006 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 5513 intitulée : « Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes » (LTDS) sont modifiées comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et pour la durée du mandat restant à courir :

Remplacer : « Autre établissement : Université Grenoble 1 »

Par : « Autre établissement : Ecole nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne »

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 4 avril 2008.

Le directeur général  
Arnold MIGUS

### Unités de recherche – RMLR : 2721

**Décision n° 080005SING du 21 avril 2008 portant création de l'UMR n° 8188 - Centre de recherche en informatique de Lens (CRIL)**  
ST2I

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; accord du partenaire ; contrat quadriennal de développement 2006-2009 CNRS / Université d'Artois ; avis émis par les instances compétentes du CNRS ; avis comité d'évaluation ; avis directeur du département ST2I.

Art. 1<sup>er</sup>. - Est créée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et jusqu'au terme du contrat quadriennal de développement 2006-2009 susvisé, l'unité mixte de recherche suivante devant faire l'objet d'un avenant à mi-parcours à ce même contrat :

Délégation : Nord-Pas-de-Calais et Picardie

Département de rattachement principal : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie (ST2I)

Etablissement principal : Université d'Artois

UMR n° 8188 - Centre de recherche en informatique de Lens (CRIL)

Section d'évaluation : 7

Art. 2. - M. Eric GREGOIRE, professeur à l'Université d'Artois, est nommé directeur de cette unité pour la durée fixée à l'article 1<sup>er</sup>.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 avril 2008.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

### Groupements de recherche (GDR) - RMLR : 2722

**Décision n° 080013SPHM du 28 avril 2008 portant création du GDR n° 3196 - Centre de compétences en nanosciences et nanotechnologies - Provence - Alpes - Côte d'Azur (C'NANO PACA)**  
MPPU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; avis émis par les instances compétentes du CNRS ; avis du directeur du département MPPU.

Art. 1<sup>er</sup>. - Est créé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Groupement de recherche suivant :

GDR n° 3196 - Centre de compétences en nanosciences et nanotechnologies - Provence - Alpes - Côte d'Azur

Directeur : Mme Margrit HANBÜCKEN, directrice de recherche

Directeurs-adjoints : M. Jean-Yves BOTTERO et M. Jean-Yves DUBOZ, directeurs de recherche

Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers

Délégation : Côte d'Azur

Sections d'évaluation : 5, 6, 8, 12, 15, 18, 21

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 28 avril 2008.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

**Groupements de recherche (GDR) - RMLR : 2722****Décision n° 080015SPHM du 28 avril 2008 modifiant la décision n° 08N001DSI du 2 avril 2008 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS)**

MPPU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; DEC. n° 08N001DSI du 02-04-2008 ; avis émis par les instances compétentes du CNRS ; avis directeur du département scientifique MPPU.

Art. 1<sup>er</sup>. – L'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 008N001DSI est modifié comme suit :

Est inséré au paragraphe Délégation Provence et Corse après la mention « GDR n° 3180, intitulé Mécanique des nano-objets » :

« Directeur : M. Olivier THOMAS, professeur »

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 28 avril 2008.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

**Groupements de recherche (GDR) - RMLR : 2722****Décision n° 08N001DSI du 2 avril 2008 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS)**

Direction des systèmes d'information

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 ; avis émis par les instances compétentes du CNRS ; avis comité scientifique ou comité d'évaluation et conseil de groupement de chacune des unités, lorsqu'ils existent ; avis émis par le ou les directeurs de départements scientifiques concernés.

Art. 1<sup>er</sup>. - Sont créés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les groupements de recherche suivants :

**Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers***Délégation Alpes*

GDR n° 3181 - Elaboration, fonctionnalisation, physique et applications du diamant

Directeur : M. Etienne BUSTARRET, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 4, 5, 6, 8, 10, 15

Durée : quatre ans

*Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

GDR n° 2932 - Théorie des jeux : modélisation mathématique et application

Directeur : M. Marc QUINCAMPOIX, professeur

Sections d'évaluation : 1, 7

Durée : quatre ans

*Délégation Ile-de-France Ouest et Nord*

GDR n° 3187 - Radiométrie micro-onde pour l'étude de l'atmosphère

Directrice : Mme Catherine PRIGENT, directrice de recherche

Directeur-adjoint : M. Filipe AIRES, chargé de recherche

Directeur-adjoint : M. Alain MAESTRINI, maître de conférences

Section d'évaluation : 19

Durée : quatre ans

*Délégation Midi-Pyrénées*

GDR n° 3179 - Méthodes d'analyse stochastiques des codes et traitements numériques

Directeur : M. Fabrice GAMBOA, professeur

Sections d'évaluation : 1, 7

Durée : quatre ans

*Délégation Normandie*

GDR n° 3183 - Matériaux et interactions en compétition

Directrice : Mlle Marie-bernadette LEPETIT, directrice de recherche

Directeur-adjoint : M. Pierre BORDET, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 5, 6, 15

Durée : quatre ans

*Délégation Paris B*

GDR n° 3182 - Nanoalliages : synthèse, structures et propriétés

Directeur : M. Christian RICOLLEAU, professeur

Directrice-adjointe : Mlle Christine MOTTET, chargée de recherche

Sections d'évaluation : 5, 6, 14, 15

Durée : quatre ans

*Délégation Provence et Corse*

GDR n° 3180 - Mécanique des nano-objets

Directrice-adjointe : Mme Anne PONCHET, chargée de recherche

Directeur-adjoint : M. Samuel FOREST, directeur de recherche

Départements scientifiques secondaires : Chimie ; Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 5, 6, 15, 8, 9

Durée : quatre ans

**Département de rattachement : Chimie***Délégation Aquitaine-Limousin*

GDR n° 3163 - Matériaux multiferroïques

Directeur : M. Mario MAGLIONE, directeur de recherche

Directrice : Mlle Agnès BARTHELEMY, professeure

Département scientifique secondaire: Mathématiques, physique, planète et univers

Sections d'évaluation : 15, 5

Durée : quatre ans



*Délégation Midi-Pyrénées*

GDR n° 3184 - Mécanismes de dépôt par voie gazeuse sur des surfaces de géométrie complexe

Directeur : M. Constantin VAHLAS, directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mlle Anne-lise THOMANN, chargée de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 15, 10

Durée : quatre ans

Art. 2. - Sont renouvelés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les groupements de recherche suivants :

**Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers**

*Délégation Centre-Est*

GDR n° 2105 - TRESSES et topologie de basse dimension

Directeur : M. Luis PARIS, professeur

Section d'évaluation : 1

Durée : quatre ans

*Délégation Ile-de-France Est*

GDR n° 2439 - Modélisation mathématique et simulations numériques liées aux études d'entreposage souterrain de déchets radioactifs

Directeur : M. Alexandre ERN, professeur

Section d'évaluation : 1

Durée : quatre ans

*Délégation Midi-Pyrénées*

GDR n° 2758 - Thermodynamique, fragmentation et agrégation de systèmes moléculaires complexes

Directeur : M. Philippe DUGOURD, directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Karine-carolin BEROFF-WOHRER, directrice de recherche

Sections d'évaluation : 4, 13, 3, 17

Durée : quatre ans

*Délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie*

GDR n° 2753 - Analyse fonctionnelle et harmonique et applications

Directeur : M. Catalin BADEA, professeur

Sections d'évaluation : 1, 7

Durée : quatre ans

*Délégation Ile-de-France Ouest et Nord*

GDR n° 2756 - Science et applications des nanotubes

Directrice : Mlle Annick LOISEAU, directrice de recherche

Directeur-adjoint : M. Jean-louis SAUVAJOL, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Chimie

Sections d'évaluation : 5, 6, 8, 9, 10, 11, 15

Durée : un an, par dérogation à la décision du 24 juillet 1992 susvisée.

Art. 3. - Le mandat des directeurs et directeurs adjoints nommés aux articles 1 et 2 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour la durée du groupement.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 2 avril 2008.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

**Groupements de recherche (GDR) – RMLR : 2722**

**Décision n° 08N002DSI du 2 avril 2008 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS)**

Direction des systèmes d'information

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 ; accord des partenaires ; convention CNRS/partenaires ; avis émis par les instances compétentes du CNRS ; avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de groupement de chacune des unités, lorsqu'ils existent ; avis émis par le ou les directeurs de départements scientifiques concernés.

Art. 1<sup>er</sup>. - Sont créés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, et sous réserve de la conclusion des conventions prévues par la décision du 24 juillet 1992 modifiée susvisée, les groupements de recherche suivants :

**Département de rattachement : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie**

*Délégation Alpes*

Partenaires : Université Grenoble 1, Université Grenoble 2, Institut national polytechnique Grenoble, Université Lille 1, Université Lille 3, Université Rennes 1, INSA Rennes, INRIA, ENSTIM Nantes, Université Nantes, Université Bordeaux 1, ENSEIR Bordeaux, Université Paris 11, Université Montpellier 2, Université Nancy 1, Université Nancy 2, INPL Nancy

GDR n° 3168 - GPL - Génie de la programmation et du logiciel

Directeur : M. Yves LEDRU, professeur

Section d'évaluation : 7

Durée : quatre ans

*Délégation Centre-Poitou-Charentes*

Partenaires : Centre national d'études spatiales, SNEC-MA, Université d'Orléans, Université Versailles St-Quentin, Université Toulouse 3, Université Grenoble 1, Université Nancy 1, école polytechnique

GDR n° 3161 - Propulsion par plasma dans l'espace

Directeur : M. Michel DUDECK, professeur

Section d'évaluation : 10

Durée : quatre ans

Partenaires : Université de La Rochelle, Université Lille 1, Université Montpellier 2, Ecole centrale Lyon, Ecole centrale Nantes, Université Grenoble 1, Ecole sup. physique chimie indus. Paris, Université d'Amiens, Université Paris 6, Laboratoire central ponts et chaussées,

école normale supérieure Paris, CEMAGREF, IPG Paris, INERIS, ANDRA, EDF, CETMEF, BRGM Paris, Etudes et productions Schlumberger, Altran technologies, ITASCA consultants

GDR n° 3176 - Couplages multi-physiques et multi-échelles en mécanique géo-environnementale

Directeur : M. Olivier MILLET, professeur

Sections d'évaluation : 9, 10, 13

Durée : quatre ans

#### *Délégation Ile-de-France Ouest et Nord*

Partenaires : INSERM, Université Montpellier 2, Université Aix-Marseille 2, ECAM Paris, Université Compiègne, Université Paris 7, Université Paris 12, Université Rennes 1, Université Nancy 1, INSA Lyon, Université Paris 6, Université Toulouse 3, ENSAM Paris

GDR n° 3162 - Approche multi-échelles de la mécanotransduction : déterminants et implications

Directeur : M. Thierry HOC, maître de conférences

Directeur-adjoint : M. Patrick CHABRAND, professeur

Sections d'évaluation : 9, 30, 10

Durée : quatre ans

#### *Délégation Midi-Pyrénées*

Partenaires : CEA Grenoble, Ecole. sup. physique chimie indus. Paris, Ecole normale supérieure Paris, ENS Cachan, école polytechnique, Ecole centrale de Lyon, Institut Curie, Université Bordeaux 1, Université Nantes, Université Lille 1, Université Aix-Marseille 1, Université Lyon 1, Université Grenoble 1, Université Strasbourg 1, INP Toulouse, INSA Toulouse, Université Toulouse 3, Rhodia, Alcatel, Biogemma, Biomerieux SA, Biotray, Institut français pétrole, Kloe, Novalse, Inst. rech. Pierre Fabre, Prologio France, Fluignet, Saint Gobain recherche, Saint Gobain coating solutions, Sanofi Aventis

GDR n° 3158 - Micro et nano fluide

Directrice : Mlle Anne-marie GUE, directrice de recherche

Départements scientifiques secondaires : Mathématiques, physique, planète et univers ; Chimie

Sections d'évaluation : 8, 10, 5, 6, 11, 13

Durée : quatre ans

#### *Délégation Paris Michel-Ange*

Partenaires : Ecole. sup. physique chimie indus. Paris, Université Paris 6, Université Paris 7, Ecole normale supérieure Paris, Université Aix-Marseille 1, Université Paris 11, Université Aix-Marseille 2, ENS Cachan, Saint-Gobain recherche

GDR n° 3166 - Mécanique et physique multi-échelle

Directeur : M. Benoit ROMAN, chargé de recherche

Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Sections d'évaluation : 9, 10, 5

Durée : quatre ans

#### **Département de rattachement : Sciences humaines et sociales**

##### *Délégation Alpes*

Partenaire : Université Grenoble 2

GDR n° 3178 - Réseau droit sciences et techniques

Directeur : M. Etienne VERGES, professeur

Section d'évaluation : 36

Durée : quatre ans

##### *Délégation Paris A*

Partenaires : Ecole nat. Chartes Paris, Université Caen, Université Nancy 2, Université Lyon 2, Université Paris 1, Université Dijon, Université Versailles St-Quentin

GDR n° 3177 - Diplomatique

Directeur : M. Paul BERTRAND, chargé de recherche

Section d'évaluation : 32

Durée : quatre ans

Partenaire : Université Paris 5

GDR n° 3195 - Langues, Langage oral, cognition : acquisition et dysfonctionnements - nouvelles approches

Directrice : Mme Maya HICKMANN-PERRIN, directrice de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences du vivant

Section d'évaluation : 34

Durée : quatre ans

#### **Département de rattachement : Sciences du vivant**

##### *Délégation Aquitaine-Limousin*

Partenaires : Université Paris 5, Université Paris 7, Université Montpellier 1, Université d'Angers, Université Bordeaux 2, CEA, Université Grenoble 1, INRA, INSERM, Université Paris 11

GDR n° 3159 - Réseau meetochondrie

Directeur : M. Guy LAUQUIN, professeur

Sections d'évaluation : 25, 23

Durée : quatre ans

##### *Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

Partenaires : CNAM Paris, Ecole centrale Nantes, Ecole pratique des hautes études Paris, ENSTIM Nantes, IMASSA, INRETS, INRIA, Institut national recherche sécurité, Université libre de Bruxelles, Université Aix-Marseille 1, Université Aix-Marseille 2, Université Amiens, Université Bordeaux 2, Université de Bretagne-Sud, Université de Liège, Université de Nice, Université Dijon, Université Genève, Université Grenoble 1, Université Grenoble 2, Université Lille 3, Université Lyon 2, Université Nantes, Université Metz, Université de Mons Hainaut, Université Nancy 2, Université Paris 5, Université Paris 8, Université Paris 10, Université Poitiers, Université Rennes 2, Université tech. Belfort-Monbéliard, Université tech. Troyes, Université Toulouse 2, Université Toulouse 3, Université Valenciennes

GDR n° 3169 - Psychologie ergonomique et ergonomie cognitive

Directeur : M. Jean-michel HOC, directeur de recherche  
Directrice-adjointe : Mme Françoise DARSESE, maître de conférences

Départements scientifiques secondaires : Sciences humaines et sociales ; Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 27, 7, 34

Durée : quatre ans

*Délégation Centre-Est*

Partenaires : Université Rouen, Université Strasbourg 1, Université Paris 5, Université Grenoble 1, Université Toulouse 3, Université Lille 2, Université Besançon, INSA Rouen, CEA, INRA

GDR n° 3171 - Pseudomonas

Directeur : M. Patrick PLESIAI, professeur des universités - praticien hospitalier

Sections d'évaluation : 21, 16

Durée : quatre ans

**Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers**

*Délégation Centre-Est*

Partenaire : Université de Dijon

GDR n° 3152 - Spectroscopie moléculaire

Directeur : M. Vincent BOUDON, chargé de recherche

Département scientifique secondaire: Chimie

Sections d'évaluation : 4, 13, 17, 19

Durée : quatre ans

Partenaire : ANDRA

GDR n° 3170 - Stockage en milieu géologique

Directeur : M. Michel CATHELIN, directeur de recherche

Section d'évaluation : 18

Durée : quatre ans

*Délégation Ile-de-France Ouest et Nord*

Partenaire : CEA

GDR n° 3150 - Applications des nouvelles sources X et XUV

Directrice : Mme Annie KLISNICK, directrice de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 4, 5

Durée : quatre ans

**Département de rattachement : Environnement et développement durable**

*Délégation Languedoc-Roussillon*

Partenaire : IRSN

GDR n° 3186 - TRASSE - Transferts des radionucléides dans le sol, le sous-sol et les écosystèmes

Directeur : M. Joël LANCELOT, professeur

Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Sections d'évaluation : 20, 18

Durée : quatre ans

**Département de rattachement : Chimie**

*Délégation Midi-Pyrénées*

Partenaires : CEA, SNECMA, European aero defence space company, compagnie de Saint-Gobain, Schneider electric, Corning SAS CETC

GDR n° 3165 - Spark Plasma Sintering

Directeur : M. Claude ESTOURNES, chargé de recherche

Départements scientifiques secondaires : Mathématiques, physique, planète et univers ; Sciences du vivant ; Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 15, 5, 10, 14, 6, 9, 30

Durée : quatre ans

*Délégation Paris A*

Partenaire : Ministère de la culture et de la communication

GDR n° 3174 - Bio-géo-physico-chimie des archéomatériaux et des biens culturels

Directrice : Mlle Martine REGERT, chargée de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences humaines et sociales

Sections d'évaluation : 13, 31

Durée : quatre ans

Art. 2. - Sont renouvelés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, et sous réserve de la conclusion des conventions prévues par la décision du 24 juillet 1992 susvisée, les groupements de recherche suivants :

**Département de rattachement : Sciences du vivant**

*Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

Partenaires : INRA, Université DIJON, Université Montpellier 2, Université Paris 11, Université Paris 13, Université Rennes 1, Université Strasbourg 1, Université Toulouse 3, Université Tours

GDR n° 2822 - GDR d'éthologie

Directrice : Mme Martine HAUSBERGER, directeur de recherche

Section d'évaluation : 27

Durée : quatre ans

*Délégation Ile-de-France Sud*

Partenaires : INSERM, Université de Nice, Université Nantes, Université Montpellier 1, Université Strasbourg 1, Université Montpellier 2

GDR n° 2823 - Facteurs d'échange des protéines G : caractérisation comme cibles thérapeutiques et recherche d'inhibiteurs

Directrice : Mlle Jacqueline CHERFILS, directrice de recherche

Département scientifique secondaire: Chimie

Sections d'évaluation : 21, 23, 16

Durée : quatre ans

Partenaires : Université Paris 11, Université Montpellier 1, Institut Pasteur, INSA Toulouse, CEA, Biométhodes, Cellectics, Proteus, Millegen, Metabolic explorer, European molecular biology laboratory, Université de la Réunion, Université de Strasbourg, INRA, école polytechnique, Université de Nantes, Eucodis

GDR n° 2825 - Nouvelles approches en évolution dirigée des protéines

Directeur : M. Denis POMPON, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Chimie

Sections d'évaluation : 21, 7, 16, 29, 30

Durée : quatre ans

*Délégation Midi-Pyrénées*

Partenaires : Université Toulouse 3, Institut Pasteur, Université Paris 6, INSERM, Université Strasbourg 1, Université Bordeaux 1, INRA, INST. NAT. AGRO. Paris-Grignon, Université Paris 11, Université de Dijon

GDR n° 2688 - Calcium et régulation de l'expression des gènes en contexte normal et pathologique

Directeur : M. Marc MOREAU, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 26, 28

Durée : quatre ans

*Délégation Paris A*

Partenaires : Advanced bionics SARL, Airdame, Assistance publique hôpitaux de Paris, CHR Bordeaux, CHU Grenoble, CHU REIMS, CHU Toulouse hopital Purpan, CHU Rennes Pontchaillou, Ecole normale supérieure Paris, Entendre, Hospices civils de Lyon, MXM, Université Aix-Marseille 2, Université Aix-Marseille 3, Université Bordeaux 2, Université Clermont-Ferrand 1, Université Grenoble 3, Université Lyon 1, Université Montpellier 1, Université Paris 5, Université Toulouse 3, Vibrant MED-EL

GDR n° 2967 - Groupe de recherche en audiologie expérimentale et clinique

Directeur : M. Christian LORENZI, professeur

Section d'évaluation : 27

Durée : quatre ans

**Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers***Délégation Ile-de-France Ouest et Nord*

Partenaires : IN2P3, INSU Paris, CEA

GDR n° 2420 - Phénomènes cosmiques de haute énergie  
Directeur : M. Bernard DEGRANGE, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 3, 2, 17

Durée : quatre ans

**Département de rattachement : Environnement et développement durable***Délégation Languedoc-Roussillon*

Partenaires : Université de Perpignan, Université Lyon 1, Université Paris 7, Université Tours, Université Clermont Ferrand 2, INRA, INSERM, Université Paris 6, Université Rennes 1, Université Toulouse 3, Ecole normale supérieure Lyon, Ecole normale supérieure Paris, IRD, Muséum national d'histoire naturelle, Institut Pasteur, Biomerieux SA, Université de Poitiers, Université Bordeaux 2, Université du Mans

GDR n° 2157 - Evolution des éléments transposables : des génomes aux populations

Directeur : M. Jean-Marc DERAGON, professeur

Sections d'évaluation : 29, 22, 23, 26, 28

Durée : quatre ans

Partenaires : INRA, CEMAGREF, Université Rennes 1, Université Grenoble 1, Université Chambéry, Université Montpellier 2, Université Lyon 1

GDR n° 2574 - Traits des espèces, diversité fonctionnelle et propriétés des écosystèmes : concepts et applications (« TRAITS »)

Directeur : M. Eric GARNIER, directeur de recherche

Section d'évaluation : 20

Durée : quatre ans

Partenaires : Université Montpellier 2, Université de Tours, Université Toulouse 3, Université Grenoble 1, Université de St Etienne, INRA, CIRAD, ENSA Montpellier, Université Montpellier 1, Université Montpellier 3, Université Amiens, Université Dijon, Ecole nationale formation agronomique

GDR n° 2827 - Ecologie chimique

Directrice : Mme Martine HOSSAERT-MCKEY, directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Anne Geneviève BAGNERES-URBANY, directrice de recherche

Sections d'évaluation : 29, 20, 27

Durée : quatre ans

*Délégation Rhône-Auvergne*

Partenaires : Université Lyon 1, Université de Tours, Université Montpellier 2, Université d'Amiens, INRA, IRD, Université Rennes 1, Université de Nice, INSA Lyon, AGROCAMPUS Rennes

GDR n° 2153 - Interactions multipartenaires dans les populations et les communautés d'insectes

Directeur : M. Fabrice VAVRE, chargé de recherche

Section d'évaluation : 29

Durée : quatre ans

*Délégation Paris A*

Partenaires : Université Paris 7, école pratique des hautes études de Paris, Université Paris 6, Université de Marne-la-Vallée

GDR n° 2839 - Utilisation scientifique des images du satellite MSG acquises en temps réel

Directrice : Mme Catherine MERING, professeur

Directrice-adjointe : Mme Laurence PICON, maître de conférences

Sections d'évaluation : 19, 18, 20, 31, 39

Durée : deux ans

**Département de rattachement : Sciences humaines et sociales***Délégation Paris A*

Partenaires : INSERM, Université Paris 13, CIRAD, INRA, Université Paris 5

GDR n° 2835 - Nouvelle-Calédonie - enjeux sociaux contemporains

Directeur : M. Michel NAEPELS, chargé de recherche

Section d'évaluation : 38

Durée : quatre ans

Partenaires : Université Paris 4, Université Versailles St-Quentin, Université Catholique de Louvain, Université de Cambridge

GDR n° 2837 - Culture latine de la renaissance européenne

Directrice : Mme Perrine GALAND-HALLYN, professeure

Section d'évaluation : 35

Durée : quatre ans

*Délégation Paris B*

Partenaire : Université Lyon 1  
 GDR n° 2838 - Edition critique des œuvres complètes d'Alembert  
 Directrice : Mlle Irène PASSERON, chargée de recherche  
 Sections d'évaluation : 35, 1, 17  
 Durée : quatre ans

**Département de rattachement : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie**

*Délégation Provence et Corse*

Partenaires : INSERM, Université Paris 6, Université Paris 7, Université Mulhouse, Université Aix-Marseille 1, Université de Gand, INRIA, Université Compiègne, Université Aix-Marseille 2, Université Montpellier 2, INP Toulouse, Université Grenoble 1, CHU d'Amiens, CHU de Poitiers  
 GDR n° 2760 - Biomécanique des fluides et des transferts - Interaction fluide/structure biologique  
 Directrice : Mme Valérie DEPLANO, chargée de recherche  
 Sections d'évaluation : 10, 30  
 Durée : quatre ans

*Délégation Paris B*

Partenaires : Centre national d'études spatiales, CEA, école normale supérieure Paris, école normale supérieure Lyon, ECAM Paris, institut national polytechnique Grenoble, INPL Nancy, ENSMA Poitiers, école sup. physique chimie indus. Paris, Université Aix-Marseille 1, Université Lyon 1, Université Paris 6, Université Paris 7, Université Toulouse 3  
 GDR n° 2799 - Micropesanteur fondamentale et appliquée  
 Directrice : Mme Renée GATIGNOL, professeure  
 Sections d'évaluation : 10, 5, 15  
 Durée : un an

Art. 3. - Le mandat des directeurs et directeurs adjoints mentionnés aux articles 1 et 2 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour la durée du groupement.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 2 avril 2008.

Le directeur général,  
 Arnold MIGUS

**Unités de service – RMLR : 2741**

**Décision n° 080002EDD du 31 mars 2008 portant création de l'UPS n° 3188 – Oyapock**  
 Environnement et développement durable

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 31-90 du 09-02-1990 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 ; avis du directeur du département EDD.

**Art. 1<sup>er</sup>. - Création**

L'unité propre de service (UPS) n° 3188 intitulée UPS Oyapock est créée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008.

Cette unité est rattachée à :

- département scientifique : Environnement et développement durable
- délégation : Paris A
- section : 31

Sa mission est de comprendre quels sont les paramètres majeurs influant sur une population humaine et son environnement lors d'un événement important et unique perturbant l'état antérieur.

**Art. 2. - Affectation des moyens**

Pendant la période mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>, le CNRS attribue des moyens tant en personnel qu'en crédits à l'unité selon les dispositions prévues par les textes qui le régissent.

**Art. 3. - Direction de l'unité**

Mme Françoise GRENAND, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'UPS n° 3188 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008 et pour la durée de l'unité :

- le directeur de l'unité est destinataire de toutes les notifications de crédits ;
- il assure la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'unité.

**Art. 4. - Locaux**

L'unité propre de service dispose de locaux sis 16 avenue André Aron à Cayenne en Guyane appartenant au CNRS.

**Art. 5. - Hygiène et sécurité**

Le directeur veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité en application de la réglementation en vigueur au CNRS.

**Art. 6. - Conseil de laboratoire**

Un conseil de laboratoire est mis en place conformément aux dispositions de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Art. 7. - Comité d'orientation et de surveillance**

L'unité propre de service est dotée d'un comité d'orientation et de surveillance selon les dispositions prévues par la décision du 9 février 1990 susvisée.

**Art. 8. - Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 mars 2008.

Le directeur général,  
 Arnold MIGUS

**Unités de service – RMLR : 2741**

**Décision n° 080003EDD du 21 avril 2008 portant création de l'UMS n° 3194 - Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive – Ecotron Ile de France EDD**

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 ; accord de l'organisme partenaire ; avis du directeur du département EDD.

**Art. 1<sup>er</sup>. - Création**

L'unité mixte de service (UMS) n° 3194 - Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Eco-tron Ile de France, est créée, pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Cette unité est rattachée à :

- Etablissement partenaire : Ecole Normale Sup.
- Département scientifique : EDD
- Délégation : Paris B
- Section : 29

**Art. 2. - Nomination**

M. Régis FERRIERE, professeur à l'Ecole Normale Supérieure, est nommé directeur de l'UMS mentionnée ci-dessus, du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2011.

**Art. 3. - Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 avril 2008.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

**Unités de service – RMLR : 2741**

**Décision n° 080002DIRCOM du 24 avril 2008 portant renouvellement de l'UPS n° 2841 - CNRS Images**

Direction de la communication

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 040002DIST du 30-04-2004 ; DEC. n° 060295DAJ du 09-10-2006 ; DEC. n° 060315DAJ du 20-11-2006 ; avis du conseil de laboratoire de l'unité.

Art. 1<sup>er</sup>. – L'UPS n° 2841 - CNRS Images est renouvelée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008.

Cette unité est rattachée à la direction de la communication.

Art. 2. – M. Arnaud BENEDETTI, directeur de la communication du CNRS, est renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'unité, à compter de la même date et pour la même durée que celles fixées à l'article 1<sup>er</sup>.

Art. 3. – Mme Catherine BALLADUR, ingénieure de recherche au CNRS, est renouvelée dans ses fonctions de directrice adjointe de l'unité, à compter de la même date et pour la même durée que celles fixées à l'article 1<sup>er</sup>.

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 avril 2008.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

**Groupements de service (GDS) – RMLR : 2742**

**Décision n° 080007SPHM du 26 mars 2008 portant renouvellement du GDS n° 2754 - MATHRICE**  
MPPU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 040008SPHM du 19-02-2004 ; avis émis par les instances compétentes du CNRS ; avis du directeur du département MPPU.

Art. 1<sup>er</sup>. – Est renouvelé, pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, le groupement de service suivant :

GDS n° 2754 intitulé « MATHRICE »

Département scientifique : Mathématiques, physique, planète, univers

Délégation : Aquitaine-Limousin

Section d'évaluation : 01

Art. 2. – M. Philippe DEPOUILLY, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur du GDS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, pour la durée fixée à l'article 1<sup>er</sup>.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 mars 2008.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

**Groupements de service (GDS) – RMLR : 2742**

**Décision n° 080008SPHM du 26 mars 2008 portant renouvellement du GDS n° 2755 - Réseau national des bibliothèques de mathématiques (RNBM)**  
MPPU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 040009SPHM du 19-02-2004 ; avis émis par les instances compétentes du CNRS ; avis du directeur du département MPPU.

Art. 1<sup>er</sup>. – Est renouvelé, pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, le groupement de service suivant :

GDS n° 2755 intitulé « Réseau National des Bibliothèques de Mathématiques (RNBM) »

Département scientifique : Mathématiques, physique, planète, univers

Délégation : Paris B

Section d'évaluation : 01

Art. 2. – A la direction de l'unité, à compter de la même date et pour la même durée que celles mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, sont nommées les personnes suivantes :

- Directrice : Mme Odile LUGUERN, ingénieure de recherche au CNRS,
- Directeur-adjoint : M. Claude ZUILY, professeur des universités,
- Directrice-adjointe : Mme Anna WOJCIECHOWSKA, ingénieure d'études au CNRS.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 mars 2008.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

---

## Relations et échanges avec l'extérieur

### Associations et fondations - RMLR : 304

#### **Décret n° 2008-326 du 7 avril 2008 relatif aux règles générales de fonctionnement des fondations universitaires**

Enseignement supérieur et recherche

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site légifrance à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018598592&dateTexte>

### Mission de valorisation des résultats de la recherche - RMLR : 331

#### **Décret n° 2008-318 du 4 avril 2008 modifiant le décret n° 2000-893 du 13 septembre 2000 relatif aux conditions dans lesquelles les établissements publics à caractère scientifique et technologique et les établissements publics d'enseignement supérieur peuvent fournir des moyens de fonctionnement à des entreprises ou à des personnes physiques**

Enseignement supérieur et recherche

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site légifrance à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000018571678&dateTexte=&oldAction=rechJO>

### Divers - RMLR : 39

#### **Décret n° 2008-390 du 24 avril 2008 relatif au mécénat de doctorat des entreprises**

Enseignement supérieur et recherche

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site légifrance à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000018693202&dateTexte=&oldAction=rechJO>

## Les personnels du CNRS

### Statut général des fonctionnaires - RMLR : 5111

**Décret n° 2008-398 du 23 avril 2008 modifiant le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C**

Budget, comptes publics et fonction publique

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site légifrance à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018693632>

### Dispositions statutaires communes aux corps des EPST - RMLR : 5112

**Décret n° 2008-394 du 23 avril 2008 modifiant les dispositions statutaires applicables à divers corps de fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique de l'Etat**

Budget, comptes publics et fonction publique

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site légifrance à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018693363>

### Dispositions statutaires communes aux corps des EPST - RMLR : 5112

**Décret n° 2008-395 du 23 avril 2008 modifiant le décret n° 2006-1827 du 23 décembre 2006 relatif aux règles du classement d'échelon consécutif à la nomination dans certains corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat**

Budget, comptes publics et fonction publique

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site légifrance à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018693397>

### Dispositions statutaires communes aux corps des EPST - RMLR : 5112

**Décret n° 2008-396 du 23 avril 2008 modifiant plusieurs décrets statutaires relatifs à des corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat**

Budget, comptes publics et fonction publique

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site légifrance à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018693416>

### Dispositions statutaires communes aux corps des EPST - RMLR : 5112

**Décret n° 2008-397 du 23 avril 2008 modifiant certaines dispositions statutaires communes relatives au classement dans divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat**

Budget, comptes publics et fonction publique

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site légifrance à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018693586>

### Dispositions statutaires communes aux corps des EPST - RMLR : 5112

**Décret n° 2008-399 du 23 avril 2008 modifiant plusieurs décrets statutaires relatifs à des corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat**

Budget, comptes publics et fonction publique

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site légifrance à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018693645>

### Durée du travail - Horaires - RMLR : 5216

**Décret n° 2008-370 du 18 avril 2008 organisant les conditions d'exercice des fonctions, en position d'activité, dans les administrations de l'Etat**

Budget, comptes publics et fonction publique

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site légifrance à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018663869>

### Durée du travail - Horaires - RMLR : 5216

**Loi n° 2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité**

Cette loi est disponible dans son intégralité sur le site légifrance à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018656009>

### Cessation de fonctions - Démission - RMLR : 5311-75

**Décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 instituant une indemnité de départ volontaire**

Budget, comptes publics et fonction publique

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site légifrance à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018663838>



**Rémunérations principales et échelonnements indiciaires - RMLR : 5312-2**

**Décret n° 2008-400 du 24 avril 2008 portant attribution de points d'indice majoré à certains personnels civils et militaires de l'Etat, personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation**

Budget, comptes publics et fonction publique

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site légifrance à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018693706>

**Rémunérations principales et échelonnements indiciaires - RMLR : 5312-2**

**Tableau n° 080001DRH du 18 avril 2008 fixant la grille indiciaire et les rémunérations des personnels CNRS au 1<sup>er</sup> juillet 2007**

Direction des ressources humaines

**GRILLE INDICIAIRE DES PERSONNELS CNRS  
Indices majorés du 1<sup>er</sup> juillet 2007**

Chercheurs titulaires régis par le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983.

GRADES	ECHELONS								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Directeur de recherche cl. excep.	HED1,2,3	HEE1,2							
Directeur de recherche 1 <sup>e</sup> classe	821	HEB1,2,3	HEC1,2,3						
Directeur de recherche 2 <sup>e</sup> classe	658	696	734	776	821	HEA1,2,3			
Chargé de recherche 1 <sup>e</sup> classe	476	505	564	623	673	719	749	783	821
Chargé de recherche 2 <sup>e</sup> classe	454	461	490	518	545	564			

Chercheurs contractuels régis par le décret n° 80-31 du 17 janvier 1980.

GRADES	ECHELONS								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Directeur de recherche cl. excep.	HED1,2,3	HEE1,2							
Directeur de recherche	821	HEB1,2,3	HEC1,2,3						
Maitre de recherche	658	696	734	776	821	HEA1,2,3			
Chargé de recherche	416-452	487	554	623	673	719	749	783	821
Attaché de recherche agrégé	400	440	478	514	541				
Attaché de recherche non agrégé	370	395	431	466	500	531			

CORRESPONDANCE ECHELLE-LETTRE/INDICE				
HEA1 ..... 881	HEB1 ..... 963	HEC1 ..... 1115	HED1 ..... 1164	HEE1 ..... 1270
HEA2 ..... 916	HEB2 ..... 1004	HEC2 ..... 1139	HED2 ..... 1217	HEE2 ..... 1320
HEA3 ..... 963	HEB3 ..... 1058	HEC3 ..... 1164	HED3 ..... 1270	

ITA titulaires régis par le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983.

GRADES	ECHELONS													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Ingénieur de recherche hors cl.	658	734	821	HEA1,2,3										
Ingénieur de recherche 1 <sup>e</sup> cl.	582	658	734	783	821									
Ingénieur de recherche 2 <sup>e</sup> cl.	412	437	464	492	514	550	582	619	658	686	713			

GRADES	ECHELONS													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Ingénieur d'étude hors classe	696	729	760	783										
Ingénieur d'étude 1 <sup>e</sup> classe	555	582	612	642	673									
Ingénieur d'étude 2 <sup>e</sup> classe	370	386	405	426	448	467	492	510	536	561	574	597	619	
Assistant ingénieur	339	353	371	387	404	423	440	457	474	490	505	522	538	551
Technicien cl. exceptionnelle	377	397	421	445	467	490	514							
Technicien classe supérieure	352	368	384	405	420	443	465	489						
Technicien classe normale	297	303	319	325	339	352	362	370	384	395	418	439	463	
Adj <sup>t</sup> tech. principal de 1 <sup>e</sup> cl. [E6]	324	335	346	359	375	394	416	<b>430</b>						
Adj <sup>t</sup> tech. principal de 2 <sup>e</sup> cl. [E5]	285	291	298	307	317	325	337	349	360	379	392			
Adj <sup>t</sup> tech. principal de 1 <sup>e</sup> cl. [E4]	283	285	291	298	306	316	324	335	345	352	368			
Adj <sup>t</sup> tech. principal de 2 <sup>e</sup> cl. [E3]	283	283	287	291	296	303	309	316	325	338	355			
Chargé mission recherche	507	542	582	628	680	734								
Chargé admin. de rech. 1 <sup>e</sup> cl.	517	530	567	612	658	688								
Chargé admin. de rech. 2 <sup>e</sup> cl.e	400	427	464	500	530	567	597							
Attaché adm. rech. princ. 1 <sup>e</sup> cl.	696	729	760	783										
Attaché adm. rech. princ. 2 <sup>e</sup> cl.	477	517	551	590	626	673								
Attaché admin. de recherche	349	376	389	408	431	461	496	524	545	584	626	642		
Attaché admini. de rech. stage	321													
Secr. adm. rech. cl. exceptionnelle	377	397	421	445	467	490	514							
Secr. adm. rech. cl. supérieure	362	370	384	405	420	443	465	489						
Secr. adm. de rech. cl. normale	297	303	319	325	339	352	362	370	384	395	418	439	463	

PS : Cette grille tient compte de la création d'un nouveau corps des AJT de catégorie C à compter du 04/05/2007.

- L'indice 430 en gras et souligné correspond à un échelon spécial.

ITA contractuels régis par le décret n° 59-1405 du 9 décembre 1959.

CATEGORIES	ECHELONS													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
0 A	658	734	821	HEA1,2,3										
1 A	582	658	734	783	821									
2 A	412	437	464	492	514	550	582	619	658					
3 A	386	405	426	448	467	492	510	536	561	589	619			
0 B	370	383	401	417	441	464	489	504	530					
1 B	370	383	401	417	441	464	489	504	530	555	574	597		
2 B	291	310	328	348	361	378	390	406	421	442	465	489		
3 B	283	289	304	312	325	338	352	370	384	395	414	421		
4 B	283	283	283	283	288	297	307	314	322	331	338			
5 B	283	283	283	283	283	293	303	310	318	324				
6 B	283	283	283	283	283	283	283	283	283	286				
7 B	283	283	283	283	283	283	283	283	283	283				
0 D	400	427	464	500	530	567	612	658	688					
1 D	345	365	381	400	416	441	464	489	507	530	555	597	642	
2 D	296	313	336	358	380	398	421	442	465	489				
3 D	283	289	304	312	325	338	352	370	384	395	414	421		
4 D	283	283	283	283	283	283	283	285	291	296	302	306		
5 D	283	283	283	283	283	283	283	283	284	289	294	299		
6 D	283	283	283	283	283	283	283	283	283	283				
6 D bis	283	283	283	283	283	283	283	283	283	283	283			

**BAREME DES REMUNERATIONS DES PERSONNELS CNRS**  
**Valeur annuelle du point au 1<sup>er</sup> mars 2008 : 54,6834 €**

Supplément familial de traitement pour 1 enfant : 2,29 € Indemnité personnel enseignant (chercheurs uniquement) : 3,56 €						
Indice majoré	Traitement + indemnité de résidence			Supplément familial de traitement		
	1 <sup>re</sup> zone	2 <sup>e</sup> zone	3 <sup>e</sup> zone	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
283	1 330,34	1 303,18	1 289,61	72,05	178,92	127,33
284	1 334,90	1 307,74	1 294,17	72,05	178,92	127,33
285	1 339,46	1 312,30	1 298,73	72,05	178,92	127,33
286	1 344,01	1 316,85	1 303,28	72,05	178,92	127,33
287	1 348,57	1 321,41	1 307,84	72,05	178,92	127,33
288	1 353,13	1 325,97	1 312,40	72,05	178,92	127,33
289	1 357,68	1 330,52	1 316,95	72,05	178,92	127,33
291	1 366,80	1 339,64	1 326,07	72,05	178,92	127,33
293	1 375,91	1 348,75	1 335,18	72,05	178,92	127,33
294	1 380,47	1 353,31	1 339,74	72,05	178,92	127,33
296	1 389,58	1 362,42	1 348,85	72,05	178,92	127,33
297	1 394,14	1 366,98	1 353,41	72,05	178,92	127,33
298	1 398,70	1 371,54	1 357,97	72,05	178,92	127,33
299	1 403,39	1 376,14	1 362,52	72,05	178,92	127,33
302	1 417,47	1 389,95	1 376,19	72,05	178,92	127,33
303	1 422,17	1 394,55	1 380,75	72,05	178,92	127,33
304	1 426,86	1 399,16	1 385,31	72,05	178,92	127,33
306	1 436,25	1 408,36	1 394,42	72,05	178,92	127,33
307	1 440,94	1 412,96	1 398,98	72,05	178,92	127,33
309	1 450,33	1 422,17	1 408,09	72,05	178,92	127,33
310	1 455,02	1 426,77	1 412,65	72,05	178,92	127,33
312	1 464,41	1 435,97	1 421,76	72,05	178,92	127,33
313	1 469,10	1 440,58	1 426,32	72,05	178,92	127,33
314	1 473,80	1 445,18	1 430,88	72,05	178,92	127,33
316	1 483,18	1 454,38	1 439,99	72,05	178,92	127,33
317	1 487,88	1 458,99	1 444,55	72,05	178,92	127,33
318	1 492,58	1 463,60	1 449,11	72,05	178,92	127,33
319	1 497,26	1 468,19	1 453,66	72,05	178,92	127,33
321	1 506,66	1 477,40	1 462,78	72,05	178,92	127,33
322	1 511,34	1 482,00	1 467,33	72,05	178,92	127,33
324	1 520,74	1 491,21	1 476,45	72,05	178,92	127,33
325	1 525,43	1 495,81	1 481,00	72,05	178,92	127,33
327	1 534,82	1 505,02	1 490,12	72,05	178,92	127,33
328	1 539,52	1 509,62	1 494,68	72,05	178,92	127,33
330	1 548,90	1 518,82	1 503,79	72,05	178,92	127,33
331	1 553,60	1 523,43	1 508,35	72,05	178,92	127,33
335	1 572,36	1 541,83	1 526,57	72,05	178,92	127,33
336	1 577,06	1 546,44	1 531,13	72,05	178,92	127,33
337	1 581,76	1 551,04	1 535,69	72,05	178,92	127,33
338	1 586,44	1 555,64	1 540,24	72,05	178,92	127,33
339	1 591,14	1 560,24	1 544,80	72,05	178,92	127,33
344	1 614,61	1 583,26	1 567,59	72,05	178,92	127,33
345	1 619,30	1 587,86	1 572,14	72,05	178,92	127,33
346	1 624,00	1 592,46	1 576,70	72,05	178,92	127,33
348	1 633,38	1 601,66	1 585,81	72,05	178,92	127,33
349	1 638,08	1 606,27	1 590,37	72,05	178,92	127,33

Supplément familial de traitement pour 1 enfant : 2,29 € Indemnité personnel enseignant (chercheurs uniquement) : 3,56 €						
Indice majoré	Traitement + indemnité de résidence			Supplément familial de traitement		
	1 <sup>re</sup> zone	2 <sup>e</sup> zone	3 <sup>e</sup> zone	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
352	1 652,16	1 620,08	1 604,04	72,05	178,92	127,33
353	1 656,85	1 624,68	1 608,60	72,05	178,92	127,33
355	1 666,24	1 633,88	1 617,71	72,05	178,92	127,33
358	1 680,32	1 647,69	1 631,38	72,05	178,92	127,33
359	1 685,01	1 652,29	1 635,94	72,05	178,92	127,33
360	1 689,71	1 656,90	1 640,50	72,05	178,92	127,33
361	1 694,40	1 661,50	1 645,05	72,05	178,92	127,33
362	1 699,09	1 666,10	1 649,61	72,05	178,92	127,33
365	1 713,17	1 679,91	1 663,28	72,05	178,92	127,33
368	1 727,25	1 693,71	1 676,95	72,05	178,92	127,33
370	1 736,65	1 702,93	1 686,07	72,05	178,92	127,33
371	1 741,33	1 707,52	1 690,62	72,05	178,92	127,33
375	1 760,11	1 725,93	1 708,85	72,05	178,92	127,33
376	1 764,81	1 730,54	1 713,41	72,05	178,92	127,33
377	1 769,50	1 735,14	1 717,97	72,05	178,92	127,33
378	1 774,19	1 739,74	1 722,52	72,05	178,92	127,33
379	1 778,89	1 744,35	1 727,08	72,05	178,92	127,33
380	1 783,58	1 748,95	1 731,64	72,05	178,92	127,33
381	1 788,27	1 753,55	1 736,19	72,05	178,92	127,33
382	1 792,97	1 758,15	1 740,75	72,05	178,92	127,33
383	1 797,66	1 762,76	1 745,31	72,05	178,92	127,33
384	1 802,35	1 767,35	1 749,86	72,05	178,92	127,33
386	1 811,74	1 776,56	1 758,98	72,05	178,92	127,33
387	1 816,44	1 781,17	1 763,54	72,05	178,92	127,33
389	1 825,82	1 790,37	1 772,65	72,05	178,92	127,33
390	1 830,52	1 794,98	1 777,21	72,05	178,92	127,33
392	1 839,90	1 804,18	1 786,32	72,05	178,92	127,33
394	1 849,29	1 813,38	1 795,43	72,05	178,92	127,33
395	1 853,98	1 817,98	1 799,99	72,05	178,92	127,33
397	1 863,37	1 827,19	1 809,10	72,05	178,92	127,33
398	1 868,06	1 831,79	1 813,66	72,05	178,92	127,33
400	1 877,46	1 841,00	1 822,78	72,05	178,92	127,33
401	1 882,14	1 845,60	1 827,33	72,05	178,92	127,33
404	1 896,23	1 859,41	1 841,00	72,05	178,92	127,33
405	1 900,92	1 864,01	1 845,56	72,05	178,92	127,33
406	1 905,62	1 868,62	1 850,12	72,05	178,92	127,33
407	1 910,31	1 873,21	1 854,67	72,05	178,92	127,33
408	1 915,00	1 877,82	1 859,23	72,05	178,92	127,33
412	1 933,78	1 896,23	1 877,46	72,05	178,92	127,33
414	1 943,16	1 905,43	1 886,57	72,05	178,92	127,33
416	1 952,56	1 914,64	1 895,69	72,05	178,92	127,33
417	1 957,24	1 919,24	1 900,24	72,05	178,92	127,33
418	1 961,94	1 923,84	1 904,80	72,05	178,92	127,33
420	1 971,32	1 933,04	1 913,91	72,05	178,92	127,33
421	1 976,02	1 937,65	1 918,47	72,05	178,92	127,33
423	1 985,41	1 946,86	1 927,59	72,05	178,92	127,33
426	1 999,49	1 960,67	1 941,26	72,05	178,92	127,33
427	2 004,18	1 965,26	1 945,81	72,05	178,92	127,33

Supplément familial de traitement pour 1 enfant : 2,29 € Indemnité personnel enseignant (chercheurs uniquement) : 3,56 €						
Indice majoré	Traitement + indemnité de résidence			Supplément familial de traitement		
	1 <sup>re</sup> zone	2 <sup>e</sup> zone	3 <sup>e</sup> zone	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
430	2 018,26	1 979,07	1 959,48	72,05	178,92	127,33
431	2 022,96	1 983,68	1 964,04	72,05	178,92	127,33
437	2 051,12	2 011,29	1 991,38	72,05	178,92	127,33
439	2 060,51	2 020,50	2 000,50	72,05	178,92	127,33
440	2 065,20	2 025,10	2 005,05	72,05	178,92	127,33
441	2 069,89	2 029,70	2 009,61	72,05	178,92	127,33
442	2 074,59	2 034,31	2 014,17	72,05	178,92	127,33
443	2 079,28	2 038,90	2 018,72	72,05	178,92	127,33
445	2 088,67	2 048,11	2 027,84	72,05	178,92	127,33
448	2 102,75	2 061,92	2 041,51	72,05	178,92	127,33
452	2 121,53	2 080,33	2 059,74	72,46	180,01	128,15
454	2 130,91	2 089,53	2 068,85	72,73	180,74	128,70
456	2 140,29	2 098,73	2 077,96	73,00	181,47	129,24
457	2 144,99	2 103,34	2 082,52	73,14	181,84	129,52
461	2 163,77	2 121,75	2 100,75	73,69	183,30	130,61
463	2 173,15	2 130,95	2 109,86	73,96	184,02	131,16
464	2 177,85	2 135,56	2 114,42	74,10	184,39	131,43
465	2 182,54	2 140,16	2 118,98	74,23	184,75	131,70
466	2 187,23	2 144,76	2 123,53	74,37	185,12	131,98
467	2 191,93	2 149,37	2 128,09	74,51	185,48	132,25
474	2 224,78	2 181,58	2 159,99	75,46	188,03	134,16
476	2 234,17	2 190,79	2 169,10	75,74	188,76	134,71
477	2 238,86	2 195,39	2 173,66	75,87	189,13	134,98
478	2 243,56	2 200,00	2 178,22	76,01	189,49	135,26
486	2 281,11	2 236,81	2 214,67	77,11	192,41	137,45
487	2 285,80	2 241,42	2 219,23	77,24	192,77	137,72
489	2 295,19	2 250,62	2 228,34	77,52	193,50	138,27
490	2 299,88	2 255,22	2 232,90	77,65	193,87	138,54
492	2 309,27	2 264,43	2 242,01	77,93	194,60	139,09
496	2 328,04	2 282,84	2 260,24	78,47	196,05	140,18
500	2 346,82	2 301,25	2 278,47	79,02	197,51	141,27
504	2 365,60	2 319,66	2 296,70	79,57	198,97	142,37
505	2 370,29	2 324,27	2 301,26	79,70	199,34	142,64
507	2 379,68	2 333,47	2 310,37	79,98	200,06	143,19
510	2 393,76	2 347,28	2 324,04	80,39	201,16	144,01
514	2 412,53	2 365,69	2 342,27	80,93	202,62	145,10
517	2 426,61	2 379,49	2 355,94	81,34	203,71	145,92
518	2 431,31	2 384,10	2 360,50	81,48	204,08	146,20
522	2 450,08	2 402,50	2 378,72	82,03	205,53	147,29
524	2 459,47	2 411,71	2 387,84	82,30	206,26	147,84
530	2 487,63	2 439,33	2 415,18	83,12	208,45	149,48
531	2 492,33	2 443,93	2 419,74	83,26	208,81	149,75
536	2 515,79	2 466,94	2 442,52	83,94	210,64	151,12
538	2 525,17	2 476,14	2 451,63	84,21	211,37	151,66
541	2 539,26	2 489,96	2 465,31	84,62	212,46	152,48
542	2 543,95	2 494,55	2 469,86	84,76	212,82	152,76
545	2 558,03	2 508,36	2 483,53	85,17	213,92	153,58
550	2 581,50	2 531,38	2 506,32	85,85	215,74	154,94

Supplément familial de traitement pour 1 enfant : 2,29 € Indemnité personnel enseignant (chercheurs uniquement) : 3,56 €						
Indice majoré	Traitement + indemnité de résidence			Supplément familial de traitement		
	1 <sup>re</sup> zone	2 <sup>e</sup> zone	3 <sup>e</sup> zone	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
551	2 586,19	2 535,97	2 510,87	85,99	216,10	155,22
554	2 600,28	2 549,79	2 524,55	86,40	217,20	156,04
555	2 604,97	2 554,39	2 529,10	86,54	217,56	156,31
561	2 633,13	2 582,00	2 556,44	87,36	219,75	157,95
564	2 647,22	2 595,82	2 570,12	87,77	220,84	158,77
567	2 661,30	2 609,62	2 583,79	88,18	221,94	159,59
574	2 694,15	2 641,83	2 615,68	89,14	224,49	161,51
582	2 731,70	2 678,66	2 652,14	90,23	227,41	163,69
584	2 741,08	2 687,86	2 661,25	90,50	228,14	164,24
589	2 764,56	2 710,88	2 684,04	91,19	229,96	165,61
590	2 769,25	2 715,48	2 688,60	91,32	230,32	165,88
597	2 802,10	2 747,69	2 720,49	92,28	232,87	167,79
612	2 872,51	2 816,73	2 788,85	94,33	238,34	171,90
619	2 905,37	2 848,95	2 820,75	95,29	240,90	173,81
623	2 924,14	2 867,36	2 838,98	95,83	242,35	174,90
626	2 938,22	2 881,17	2 852,65	96,24	243,45	175,72
628	2 947,61	2 890,37	2 861,76	96,52	244,18	176,27
642	3 013,32	2 954,81	2 925,56	98,43	249,28	180,10
658	3 088,42	3 028,45	2 998,47	100,62	255,11	184,47
673	3 158,82	3 097,48	3 066,82	102,67	260,58	188,57
680	3 191,68	3 129,70	3 098,72	103,63	263,13	190,49
686	3 219,84	3 157,32	3 126,06	104,45	265,32	192,13
688	3 229,23	3 166,53	3 135,18	104,72	266,05	192,68
696	3 266,77	3 203,34	3 171,63	105,81	268,97	194,86
713	3 346,57	3 281,59	3 249,10	108,14	275,16	199,51
719	3 374,73	3 309,20	3 276,44	108,68	276,62	200,60
729	3 421,67	3 355,23	3 322,01	108,68	276,62	200,60
734	3 445,14	3 378,24	3 344,80	108,68	276,62	200,60
749	3 515,54	3 447,28	3 413,15	108,68	276,62	200,60
760	3 567,17	3 497,91	3 463,28	108,68	276,62	200,60
776	3 642,27	3 571,55	3 536,19	108,68	276,62	200,60
783	3 675,13	3 603,77	3 568,09	108,68	276,62	200,60
821	3 853,48	3 778,66	3 741,25	108,68	276,62	200,60
881	4 135,11	4 054,81	4 014,67	108,68	276,62	200,60
916	4 299,38	4 215,90	4 174,16	108,68	276,62	200,60
963	4 519,99	4 432,22	4 388,34	108,68	276,62	200,60
1004	4 712,42	4 620,92	4 575,17	108,68	276,62	200,60
1058	4 965,88	4 869,46	4 821,25	108,68	276,62	200,60
1115	5 233,41	5 131,79	5 080,99	108,68	276,62	200,60
1139	5 346,07	5 242,26	5 190,36	108,68	276,62	200,60
1164	5 463,41	5 357,33	5 304,29	108,68	276,62	200,60
1217	5 712,17	5 601,25	5 545,80	108,68	276,62	200,60
1270	5 960,93	5 845,19	5 787,32	108,68	276,62	200,60
1320	6 195,62	6 075,32	6 015,17	108,68	276,62	200,60

Rémunérations principales et échelonnements indiciaires - RMLR : 5312-2

Tableau n° 080002DRH du 18 avril 2008 fixant la grille indiciaire et les rémunérations des fonctionnaires de physique nucléaire ingénieurs et personnels techniques au 1<sup>er</sup> juillet 2007

Direction des ressources humaines

**GRILLE INDICIAIRE ET DES REMUNERATIONS DES FONCTIONNAIRES DE PHYSIQUE NUCLEAIRE  
INGENIEURS ET PERSONNELS TECHNIQUES**  
- Valeur annuelle du point au 1<sup>er</sup> mars 2008 : 54,6834 € -  
- Indices majorés du 1<sup>er</sup> juillet 2007 -

Grade	Echelon	Indice majoré	Traitement brut		Indemnité de résidence		Supplément familial de traitement		
			Annuel	Mensuel	1 <sup>e</sup> zone (3%)	2 <sup>e</sup> zone (1%)	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
Ingénieur princ.1 <sup>e</sup> cl.	01	792	43 309,25	3 609,10	108,27	36,09	108,68	276,62	200,60
Ingénieur princ.1 <sup>e</sup> cl.	02	A 1	48 176,08	4 014,67	120,44	40,14	108,68	276,62	200,60
Ingénieur princ.1 <sup>e</sup> cl.	03	A 2	50 089,99	4 174,16	125,22	41,74	108,68	276,62	200,60
Ingénieur princ.1 <sup>e</sup> cl.	04	A 3	52 660,11	4 388,34	131,65	43,88	108,68	276,62	200,60
Ingénieur princ.1 <sup>e</sup> cl.	05	B 3	57 855,04	4 821,25	144,63	48,21	108,68	276,62	200,60
Ingénieur princ.1 <sup>e</sup> cl.	06	C 1	60 971,99	5 080,99	152,42	50,80	108,68	276,62	200,60
Ingénieur princ.1 <sup>e</sup> cl.	07	C 3	63 651,48	5 304,29	159,12	53,04	108,68	276,62	200,60
Ingénieur princ.1 <sup>e</sup> cl.	08	D 2	66 549,70	5 545,80	166,37	55,45	108,68	276,62	200,60
Ingénieur princ.2 <sup>e</sup> cl.	01	645	35 270,79	2 939,23	88,17	29,39	98,84	250,37	180,92
Ingénieur princ.2 <sup>e</sup> cl.	02	683	37 348,76	3 112,39	93,37	31,12	104,04	264,23	191,31
Ingénieur princ.2 <sup>e</sup> cl.	03	720	39 372,05	3 281,00	98,43	32,81	108,68	276,62	200,60
Ingénieur princ.2 <sup>e</sup> cl.	04	759	41 504,70	3 458,72	103,76	34,58	108,68	276,62	200,60
Ingénieur princ.2 <sup>e</sup> cl.	05	796	43 527,99	3 627,33	108,81	36,27	108,68	276,62	200,60
Ingénieur princ.2 <sup>e</sup> cl.	06	821	44 895,07	3 741,25	112,23	37,41	108,68	276,62	200,60
Ingénieur princ.2 <sup>e</sup> cl.	07	A 1	48 176,08	4 014,67	120,44	40,14	108,68	276,62	200,60
Ingénieur princ.2 <sup>e</sup> cl.	08	A 2	50 089,99	4 174,16	125,22	41,74	108,68	276,62	200,60
Ingénieur princ.2 <sup>e</sup> cl.	09	A 3	52 660,11	4 388,34	131,65	43,88	108,68	276,62	200,60
Ingénieur princ.2 <sup>e</sup> cl.	10	B 2	54 902,13	4 575,17	137,25	45,75	108,68	276,62	200,60
Ingénieur princ.2 <sup>e</sup> cl.	11	B 3	57 855,04	4 821,25	144,63	48,21	108,68	276,62	200,60
Ingénieur princ.2 <sup>e</sup> cl.	12	B 3	57 855,04	4 821,25	144,63	48,21	108,68	276,62	200,60
Ingénieur 1 <sup>e</sup> classe	01	483	26 412,08	2 201,00	66,03	22,01	76,70	191,32	136,63
Ingénieur 1 <sup>e</sup> classe	02	516	28 216,63	2 351,38	70,54	23,51	81,21	203,35	145,65
Ingénieur 1 <sup>e</sup> classe	03	545	29 802,45	2 483,53	74,50	24,83	85,17	213,92	153,58
Ingénieur 1 <sup>e</sup> classe	04	577	31 552,32	2 629,36	78,88	26,29	89,55	225,58	162,33
Ingénieur 1 <sup>e</sup> classe	05	611	33 411,56	2 784,29	83,52	27,84	94,19	237,98	171,62
Ingénieur 1 <sup>e</sup> classe	06	647	35 380,16	2 948,34	88,45	29,48	99,12	251,10	181,47
Ingénieur 1 <sup>e</sup> classe	07	681	37 239,40	3 103,28	93,09	31,03	103,76	263,50	190,76
Ingénieur 1 <sup>e</sup> classe	08	716	39 153,31	3 262,77	97,88	32,62	108,55	276,26	200,33
Ingénieur 1 <sup>e</sup> classe	09	750	41 012,55	3 417,71	102,53	34,17	108,68	276,62	200,60
Ingénieur 1 <sup>e</sup> classe	10	785	42 926,47	3 577,20	107,31	35,77	108,68	276,62	200,60
Ingénieur 1 <sup>e</sup> classe	11	820	44 840,39	3 736,69	112,10	37,36	108,68	276,62	200,60
Ingénieur 1 <sup>e</sup> classe	12	881	48 176,08	4 014,67	120,44	40,14	108,68	276,62	200,60
Ingénieur 2 <sup>e</sup> classe	01	396	21 654,63	1 804,55	54,13	18,04	72,05	178,92	127,33
Ingénieur 2 <sup>e</sup> classe	02	423	23 131,08	1 927,59	57,82	19,27	72,05	178,92	127,33
Ingénieur 2 <sup>e</sup> classe	03	453	24 771,58	2 064,29	61,92	20,64	72,59	180,38	128,42
Ingénieur 2 <sup>e</sup> classe	04	483	26 412,08	2 201,00	66,03	22,01	76,70	191,32	136,63
Ingénieur 2 <sup>e</sup> classe	05	510	27 888,53	2 324,04	69,72	23,24	80,39	201,16	144,01
Ingénieur 2 <sup>e</sup> classe	06	535	29 255,62	2 437,96	73,13	24,37	83,80	210,27	150,84
Ingénieur 2 <sup>e</sup> classe	07	560	30 622,70	2 551,89	76,55	25,51	87,22	219,39	157,68
Ingénieur 2 <sup>e</sup> classe	08	585	31 989,79	2 665,81	79,97	26,65	90,64	228,50	164,51
Ingénieur 2 <sup>e</sup> classe	09	614	33 575,61	2 797,96	83,93	27,97	94,60	239,07	172,44

Grade	Echelon	Indice majoré	Traitement brut		Indemnité de résidence		Supplément familial de traitement		
			Annuel	Mensuel	1 <sup>e</sup> zone (3%)	2 <sup>e</sup> zone (1%)	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
Ingénieur 2 <sup>e</sup> classe	10	642	35 106,74	2 925,56	87,76	29,25	98,43	249,28	180,10
Ingénieur 2 <sup>e</sup> classe	11	672	36 747,24	3 062,27	91,86	30,62	102,53	260,22	188,30
Ingénieur 2 <sup>e</sup> classe	12	701	38 333,06	3 194,42	95,83	31,94	106,50	270,79	196,23
Technicien principal	01	427	23 349,81	1 945,81	58,37	19,45	72,05	178,92	127,33
Technicien principal	02	446	24 388,80	2 032,40	60,97	20,32	72,05	178,92	127,33
Technicien principal	03	466	25 482,46	2 123,53	63,70	21,23	74,37	185,12	131,98
Technicien principal	04	488	26 685,50	2 223,79	66,71	22,23	77,38	193,14	137,99
Technicien principal	05	506	27 669,80	2 305,81	69,17	23,05	79,84	199,70	142,91
Technicien principal	06	524	28 654,10	2 387,84	71,63	23,87	82,30	206,26	147,84
Technicien principal	07	542	29 638,40	2 469,86	74,09	24,69	84,76	212,82	152,76
Technicien principal	08	557	30 458,65	2 538,22	76,14	25,38	86,81	218,29	156,86
Technicien principal	09	573	31 333,59	2 611,13	78,33	26,11	89,00	224,13	161,23
Technicien principal	10	593	32 427,26	2 702,27	81,06	27,02	91,73	231,42	166,70
Technicien principal	11	613	33 520,92	2 793,41	83,80	27,93	94,47	238,71	172,17
Technicien principal	12	633	34 614,59	2 884,54	86,53	28,84	97,20	246,00	177,64
Technicien 1 <sup>e</sup> classe	01	306	16 733,12	1 394,42	41,83	13,94	72,05	178,92	127,33
Technicien 1 <sup>e</sup> classe	02	329	17 990,84	1 499,23	44,97	14,99	72,05	178,92	127,33
Technicien 1 <sup>e</sup> classe	03	350	19 139,19	1 594,93	47,84	15,94	72,05	178,92	127,33
Technicien 1 <sup>e</sup> classe	04	374	20 451,59	1 704,29	51,12	17,04	72,05	178,92	127,33
Technicien 1 <sup>e</sup> classe	05	392	21 435,89	1 786,32	53,58	17,86	72,05	178,92	127,33
Technicien 1 <sup>e</sup> classe	06	413	22 584,24	1 882,02	56,46	18,82	72,05	178,92	127,33
Technicien 1 <sup>e</sup> classe	07	431	23 568,55	1 964,04	58,92	19,64	72,05	178,92	127,33
Technicien 1 <sup>e</sup> classe	08	451	24 662,21	2 055,18	61,65	20,55	72,32	179,65	127,88
Technicien 1 <sup>e</sup> classe	09	469	25 646,51	2 137,20	64,11	21,37	74,78	186,21	132,80
Technicien 1 <sup>e</sup> classe	10	490	26 794,87	2 232,90	66,98	22,32	77,65	193,87	138,54
Technicien 1 <sup>e</sup> classe	11	511	27 943,22	2 328,60	69,85	23,28	80,52	201,52	144,28
Technicien 1 <sup>e</sup> classe	12	531	29 036,89	2 419,74	72,59	24,19	83,26	208,81	149,75
Technicien 2 <sup>e</sup> classe	01	302	16 514,39	1 376,19	41,28	13,76	72,05	178,92	127,33
Technicien 2 <sup>e</sup> classe	02	316	17 279,95	1 439,99	43,19	14,39	72,05	178,92	127,33
Technicien 2 <sup>e</sup> classe	03	328	17 936,16	1 494,68	44,84	14,94	72,05	178,92	127,33
Technicien 2 <sup>e</sup> classe	04	339	18 537,67	1 544,80	46,34	15,44	72,05	178,92	127,33
Technicien 2 <sup>e</sup> classe	05	353	19 303,24	1 608,60	48,25	16,08	72,05	178,92	127,33
Technicien 2 <sup>e</sup> classe	06	359	19 631,34	1 635,94	49,07	16,35	72,05	178,92	127,33
Technicien 2 <sup>e</sup> classe	07	369	20 178,17	1 681,51	50,44	16,81	72,05	178,92	127,33
Technicien 2 <sup>e</sup> classe	08	383	20 943,74	1 745,31	52,35	17,45	72,05	178,92	127,33
Technicien 2 <sup>e</sup> classe	09	399	21 818,68	1 818,22	54,54	18,18	72,05	178,92	127,33
Technicien 2 <sup>e</sup> classe	10	414	22 638,93	1 886,57	56,59	18,86	72,05	178,92	127,33
Technicien 2 <sup>e</sup> classe	11	429	23 459,18	1 954,93	58,64	19,54	72,05	178,92	127,33
Technicien 2 <sup>e</sup> classe	12	445	24 334,11	2 027,84	60,83	20,27	72,05	178,92	127,33
Tech. d'atelier 1 <sup>e</sup> cl.	01	427	23 349,81	1 945,81	58,37	19,45	72,05	178,92	127,33
Tech. d'atelier 1 <sup>e</sup> cl.	02	446	24 388,80	2 032,40	60,97	20,32	72,05	178,92	127,33
Tech. d'atelier 1 <sup>e</sup> cl.	03	466	25 482,46	2 123,53	63,70	21,23	74,37	185,12	131,98
Tech. d'atelier 1 <sup>e</sup> cl.	04	488	26 685,50	2 223,79	66,71	22,23	77,38	193,14	137,99
Tech. d'atelier 1 <sup>e</sup> cl.	05	506	27 669,80	2 305,81	69,17	23,05	79,84	199,70	142,91
Tech. d'atelier 1 <sup>e</sup> cl.	06	524	28 654,10	2 387,84	71,63	23,87	82,30	206,26	147,84
Tech. d'atelier 1 <sup>e</sup> cl.	07	542	29 638,40	2 469,86	74,09	24,69	84,76	212,82	152,76
Tech. d'atelier 1 <sup>e</sup> cl.	08	557	30 458,65	2 538,22	76,14	25,38	86,81	218,29	156,86
Tech. d'atelier 1 <sup>e</sup> cl.	09	573	31 333,59	2 611,13	78,33	26,11	89,00	224,13	161,23
Tech. d'atelier 1 <sup>e</sup> cl.	10	593	32 427,26	2 702,27	81,06	27,02	91,73	231,42	166,70



Grade	Echelon	Indice majoré	Traitement brut		Indemnité de résidence		Supplément familial de traitement		
			Annuel	Mensuel	1 <sup>e</sup> zone (3%)	2 <sup>e</sup> zone (1%)	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
Tech. d'atelier 1 <sup>e</sup> cl.	11	613	33 520,92	2 793,41	83,80	27,93	94,47	238,71	172,17
Tech. d'atelier 1 <sup>e</sup> cl.	12	633	34 614,59	2 884,54	86,53	28,84	97,20	246,00	177,64
Tech. d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	01	374	20 451,59	1 704,29	51,12	17,04	72,05	178,92	127,33
Tech. d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	02	387	21 162,48	1 763,54	52,90	17,63	72,05	178,92	127,33
Tech. d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	03	405	22 146,78	1 845,56	55,36	18,45	72,05	178,92	127,33
Tech. d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	04	421	23 021,71	1 918,47	57,55	19,18	72,05	178,92	127,33
Tech. d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	05	438	23 951,33	1 995,94	59,87	19,95	72,05	178,92	127,33
Tech. d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	06	456	24 935,63	2 077,96	62,33	20,77	73,00	181,47	129,24
Tech. d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	07	473	25 865,25	2 155,43	64,66	21,55	75,33	187,67	133,89
Tech. d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	08	493	26 958,92	2 246,57	67,39	22,46	78,06	194,96	139,36
Tech. d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	09	508	27 779,17	2 314,93	69,44	23,14	80,11	200,43	143,46
Tech. d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	10	525	28 708,79	2 392,39	71,77	23,92	82,44	206,63	148,11
Tech. d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	11	540	29 529,04	2 460,75	73,82	24,60	84,49	212,10	152,21
Tech. d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	12	556	30 403,97	2 533,66	76,00	25,33	86,67	217,93	156,58
Tech. d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	01	311	17 006,54	1 417,21	42,51	14,17	72,05	178,92	127,33
Tech. d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	02	325	17 772,11	1 481,00	44,43	14,81	72,05	178,92	127,33
Tech. d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	03	339	18 537,67	1 544,80	46,34	15,44	72,05	178,92	127,33
Tech. d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	04	353	19 303,24	1 608,60	48,25	16,08	72,05	178,92	127,33
Tech. d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	05	364	19 904,76	1 658,73	49,76	16,58	72,05	178,92	127,33
Tech. d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	06	370	20 232,86	1 686,07	50,58	16,86	72,05	178,92	127,33
Tech. d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	07	384	20 998,43	1 749,86	52,49	17,49	72,05	178,92	127,33
Tech. d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	08	401	21 928,04	1 827,33	54,81	18,27	72,05	178,92	127,33
Tech. d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	09	415	22 693,61	1 891,13	56,73	18,91	72,05	178,92	127,33
Tech. d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	10	431	23 568,55	1 964,04	58,92	19,64	72,05	178,92	127,33
Tech. d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	11	446	24 388,80	2 032,40	60,97	20,32	72,05	178,92	127,33
Tech. d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	12	461	25 209,05	2 100,75	63,02	21,00	73,69	183,30	130,61
Tech. d'étude 1 <sup>e</sup> cl.	01	427	23 349,81	1 945,81	58,37	19,45	72,05	178,92	127,33
Tech. d'étude 1 <sup>e</sup> cl.	02	446	24 388,80	2 032,40	60,97	20,32	72,05	178,92	127,33
Tech. d'étude 1 <sup>e</sup> cl.	03	466	25 482,46	2 123,53	63,70	21,23	74,37	185,12	131,98
Tech. d'étude 1 <sup>e</sup> cl.	04	488	26 685,50	2 223,79	66,71	22,23	77,38	193,14	137,99
Tech. d'étude 1 <sup>e</sup> cl.	05	506	27 669,80	2 305,81	69,17	23,05	79,84	199,70	142,91
Tech. d'étude 1 <sup>e</sup> cl.	06	524	28 654,10	2 387,84	71,63	23,87	82,30	206,26	147,84
Tech. d'étude 1 <sup>e</sup> cl.	07	542	29 638,40	2 469,86	74,09	24,69	84,76	212,82	152,76
Tech. d'étude 1 <sup>e</sup> cl.	08	557	30 458,65	2 538,22	76,14	25,38	86,81	218,29	156,86
Tech. d'étude 1 <sup>e</sup> cl.	09	573	31 333,59	2 611,13	78,33	26,11	89,00	224,13	161,23
Tech. d'étude 1 <sup>e</sup> cl.	10	593	32 427,26	2 702,27	81,06	27,02	91,73	231,42	166,70
Tech. d'étude 1 <sup>e</sup> cl.	11	613	33 520,92	2 793,41	83,80	27,93	94,47	238,71	172,17
Tech. d'étude 1 <sup>e</sup> cl.	12	633	34 614,59	2 884,54	86,53	28,84	97,20	246,00	177,64
Tech. d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	01	374	20 451,59	1 704,29	51,12	17,04	72,05	178,92	127,33
Tech. d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	02	387	21 162,48	1 763,54	52,90	17,63	72,05	178,92	127,33
Tech. d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	03	405	22 146,78	1 845,56	55,36	18,45	72,05	178,92	127,33
Tech. d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	04	421	23 021,71	1 918,47	57,55	19,18	72,05	178,92	127,33
Tech. d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	05	438	23 951,33	1 995,94	59,87	19,95	72,05	178,92	127,33
Tech. d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	06	456	24 935,63	2 077,96	62,33	20,77	73,00	181,47	129,24
Tech. d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	07	473	25 865,25	2 155,43	64,66	21,55	75,33	187,67	133,89
Tech. d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	08	493	26 958,92	2 246,57	67,39	22,46	78,06	194,96	139,36
Tech. d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	09	508	27 779,17	2 314,93	69,44	23,14	80,11	200,43	143,46
Tech. d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	10	525	28 708,79	2 392,39	71,77	23,92	82,44	206,63	148,11
Tech. d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	11	540	29 529,04	2 460,75	73,82	24,60	84,49	212,10	152,21

Grade	Echelon	Indice majoré	Traitement brut		Indemnité de résidence		Supplément familial de traitement		
			Annuel	Mensuel	1 <sup>e</sup> zone (3%)	2 <sup>e</sup> zone (1%)	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
Tech. d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	12	556	30 403,97	2 533,66	76,00	25,33	86,67	217,93	156,58
Tech. d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	01	324	17 717,42	1 476,45	44,29	14,76	72,05	178,92	127,33
Tech. d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	02	345	18 865,77	1 572,14	47,16	15,72	72,05	178,92	127,33
Tech. d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	03	359	19 631,34	1 635,94	49,07	16,35	72,05	178,92	127,33
Tech. d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	04	374	20 451,59	1 704,29	51,12	17,04	72,05	178,92	127,33
Tech. d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	05	392	21 435,89	1 786,32	53,58	17,86	72,05	178,92	127,33
Tech. d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	06	413	22 584,24	1 882,02	56,46	18,82	72,05	178,92	127,33
Tech. d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	07	431	23 568,55	1 964,04	58,92	19,64	72,05	178,92	127,33
Tech. d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	08	451	24 662,21	2 055,18	61,65	20,55	72,32	179,65	127,88
Tech. d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	09	469	25 646,51	2 137,20	64,11	21,37	74,78	186,21	132,80
Tech. d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	10	490	26 794,87	2 232,90	66,98	22,32	77,65	193,87	138,54
Tech. d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	11	509	27 833,85	2 319,48	69,58	23,19	80,25	200,79	143,73
Tech. d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	12	531	29 036,89	2 419,74	72,59	24,19	83,26	208,81	149,75
Préparateur 1 <sup>e</sup> cl.	01	391	21 381,21	1 781,76	53,45	17,81	72,05	178,92	127,33
Préparateur 1 <sup>e</sup> cl.	02	412	22 529,56	1 877,46	56,32	18,77	72,05	178,92	127,33
Préparateur 1 <sup>e</sup> cl.	03	431	23 568,55	1 964,04	58,92	19,64	72,05	178,92	127,33
Préparateur 1 <sup>e</sup> cl.	04	451	24 662,21	2 055,18	61,65	20,55	72,32	179,65	127,88
Préparateur 1 <sup>e</sup> cl.	05	473	25 865,25	2 155,43	64,66	21,55	75,33	187,67	133,89
Préparateur 1 <sup>e</sup> cl.	06	495	27 068,28	2 255,69	67,67	22,55	78,34	195,69	139,91
Préparateur 1 <sup>e</sup> cl.	07	512	27 997,90	2 333,15	69,99	23,33	80,66	201,89	144,55
Préparateur 1 <sup>e</sup> cl.	08	532	29 091,57	2 424,29	72,72	24,24	83,39	209,18	150,02
Préparateur 1 <sup>e</sup> cl.	09	552	30 185,24	2 515,43	75,46	25,15	86,13	216,47	155,49
Préparateur 1 <sup>e</sup> cl.	10	566	30 950,80	2 579,23	77,37	25,79	88,04	221,57	159,32
Préparateur 1 <sup>e</sup> cl.	11	587	32 099,16	2 674,93	80,24	26,74	90,91	229,23	165,06
Préparateur 1 <sup>e</sup> cl.	12	608	33 247,51	2 770,62	83,11	27,70	93,78	236,88	170,80
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	01	311	17 006,54	1 417,21	42,51	14,17	72,05	178,92	127,33
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	02	325	17 772,11	1 481,00	44,43	14,81	72,05	178,92	127,33
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	03	339	18 537,67	1 544,80	46,34	15,44	72,05	178,92	127,33
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	04	353	19 303,24	1 608,60	48,25	16,08	72,05	178,92	127,33
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	05	364	19 904,76	1 658,73	49,76	16,58	72,05	178,92	127,33
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	06	370	20 232,86	1 686,07	50,58	16,86	72,05	178,92	127,33
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	07	384	20 998,43	1 749,86	52,49	17,49	72,05	178,92	127,33
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	08	401	21 928,04	1 827,33	54,81	18,27	72,05	178,92	127,33
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	09	415	22 693,61	1 891,13	56,73	18,91	72,05	178,92	127,33
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	10	431	23 568,55	1 964,04	58,92	19,64	72,05	178,92	127,33
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	11	446	24 388,80	2 032,40	60,97	20,32	72,05	178,92	127,33
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	12	461	25 209,05	2 100,75	63,02	21,00	73,69	183,30	130,61
Prototypiste	01	311	17 006,54	1 417,21	42,51	14,17	72,05	178,92	127,33
Prototypiste	02	325	17 772,11	1 481,00	44,43	14,81	72,05	178,92	127,33
Prototypiste	03	339	18 537,67	1 544,80	46,34	15,44	72,05	178,92	127,33
Prototypiste	04	353	19 303,24	1 608,60	48,25	16,08	72,05	178,92	127,33
Prototypiste	05	364	19 904,76	1 658,73	49,76	16,58	72,05	178,92	127,33
Prototypiste	06	370	20 232,86	1 686,07	50,58	16,86	72,05	178,92	127,33
Prototypiste	07	384	20 998,43	1 749,86	52,49	17,49	72,05	178,92	127,33
Prototypiste	08	401	21 928,04	1 827,33	54,81	18,27	72,05	178,92	127,33
Prototypiste	09	415	22 693,61	1 891,13	56,73	18,91	72,05	178,92	127,33
Prototypiste	10	431	23 568,55	1 964,04	58,92	19,64	72,05	178,92	127,33
Prototypiste	11	446	24 388,80	2 032,40	60,97	20,32	72,05	178,92	127,33
Prototypiste	12	461	25 209,05	2 100,75	63,02	21,00	73,69	183,30	130,61

Rémunérations principales et échelonnements indiciaires - RMLR : 5312-2

Tableau n° 080003DRH du 18 avril 2008 fixant le barème de la prime de participation à la recherche scientifique (PPRS)

Direction des ressources humaines

1<sup>er</sup> semestre 2008

Titulaires					Contractuels				
Grade	Prime minorée 2/3 de la moyenne	<b>Prime moyenne 3/3 en euros</b>	Prime maximum	Prime exceptionnelle plafond	Catégorie	Prime minorée 2/3 de la moyenne	<b>Prime moyenne 3/3 en euros</b>	Prime maximum	Prime exceptionnelle plafond
Ingénieur de recherche hors classe	2 228,69	<b>3 343,03</b>	6 268,18	9 402,27	0A	2 352,02	<b>3 528,03</b>	6 615,05	9 922,58
Ingénieur de recherche 1 <sup>e</sup> classe	2 045,87	<b>3 068,80</b>	5 754,00	8 630,99	1A	2 035,71	<b>3 053,56</b>	5 725,43	8 588,14
Ingénieur de recherche 2 <sup>e</sup> classe	1 552,54	<b>2 328,80</b>	4 366,51	6 549,76	2A (ech 7 à 9)	1 552,54	<b>2 328,80</b>	4 366,51	6 549,76
					2A (ech 1 à 6)	1 552,54	<b>2 328,80</b>	3 493,21	5 239,81
Ingénieur d'études hors classe	1 320,38	<b>1 980,57</b>	2 970,86	4 456,29	3A	1 458,22	<b>2 187,33</b>	3 281,00	4 921,50
Ingénieur d'études 1 <sup>e</sup> cl. et 2 <sup>e</sup> cl. ex 3A	1 300,07	<b>1 950,10</b>	2 925,15	4 387,73	1B	1 052,31	<b>1 578,47</b>	2 104,63	3 156,94
Ingénieur d'études 1 <sup>e</sup> classe et 2 <sup>e</sup> classe	1 088,23	<b>1 632,34</b>	2 448,51	3 672,76	1BBis	979,40	<b>1 469,11</b>	1 958,81	2 938,21
Assistant Ingénieur	816,17	<b>1 224,25</b>	1 632,34	2 448,51					
Technicien classe exceptionnelle	746,52	<b>1 119,78</b>	1 493,05	2 239,57	2B	848,82	<b>1 273,22</b>	1 697,63	2 546,45
Technicien classe supérieure	665,99	<b>998,99</b>	1 331,99	1 997,98					
Technicien classe normale	665,99	<b>998,99</b>	1 331,99	1 997,98	3B	766,11	<b>1 149,17</b>	1 532,22	2 298,33
					4B	675,79	<b>1 013,68</b>	1 351,58	2 027,37
Adjoint technique principal Adjoint technique	565,88	<b>848,82</b>	1 131,76	1 697,63					
					5B	660,55	<b>990,83</b>	1 321,11	1 981,66
Agent technique principal Agent technique	552,82	<b>829,23</b>	1 105,64	1 658,46	6B	619,20	<b>928,80</b>	928,80	1 393,20
					7B	615,94	<b>923,90</b>	923,90	1 385,86

## Rémunérations principales et échelonnements indiciaires - RMLR : 5312-2

Tableau n° 080004DRH du 18 avril 2008 fixant le barème de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)

Direction des ressources humaines

1<sup>er</sup> semestre 2008

Grade	Titulaires				Contractuels				
	Taux minoré 2/3	Taux moyen en euros	Taux maximum	Taux exceptionnel-plafond	Catégorie	Taux minoré 2/3	Taux moyen en euros	Taux maximum	Taux exceptionnel-plafond
Chargé adm. de rech. 1 <sup>e</sup> cl.	938,05	<b>1 407,08</b>	2 448,51	3 672,76					
Chargé adm. de rech. 2 <sup>e</sup> cl.	938,05	<b>1 407,08</b>	2 448,51	3 672,76	0D	694,79	<b>1 042,18</b>	2 448,51	3 672,76
Attaché adm. de rech. principal 1 <sup>e</sup> cl	938,05	<b>1 407,08</b>	2 970,86	4 456,29					
Attaché adm. de rech. principal 2 <sup>e</sup> cl	938,05	<b>1 407,08</b>	2 448,51	3 672,76					
Attaché adm. de recherche du 9 <sup>e</sup> au 12 <sup>e</sup> échelon	938,05	<b>1 407,08</b>	2 448,51	3 672,76					
Attaché adm. de recherche du 2 <sup>e</sup> au 8 <sup>e</sup> échelon	694,79	<b>1 042,18</b>	2 448,51	3 672,76	1D	694,79	<b>1 042,18</b>	2 448,51	3 672,76
Attaché adm. de recherche échelon stage et 1 <sup>e</sup> échelon	694,79	<b>1 042,18</b>	2 448,51	3 672,76					
Secrétaire adm. de rech. cl. exceptionnelle	694,79	<b>1 042,18</b>	1 493,05	2 239,57					
Secrétaire adm. de rech. cl. supérieure	694,79	<b>1 042,18</b>	1 331,99	1 997,98	2D échelon >=4	694,79	<b>1 042,18</b>	1 331,99	1 997,98
Secrétaire adm. de rech. cl. normale ex-SAR2	694,79	<b>1 042,18</b>	1 331,99	1 997,98					
Secrétaire adm. de rech. cl. normale échelon >=6 et ex-SAR 3 nommé SAR 3 avant 03/08/91	694,79	<b>1 042,18</b>	1 331,99	1 997,98					
Secrétaire adm. de rech. cl. normale échelon >=6 et ex-SAR 3 nommé SAR 3 après 03/08/91	556,53	<b>834,79</b>	1 331,99	1 997,98	3D échelon >=7	556,53	<b>834,79</b>	1 331,99	1 997,98

Rémunérations principales et échelonnements indiciaires - RMLR : 5312-2

**Tableau n° 08005DRH du 18 avril 2008 fixant le barème de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT)**  
 Direction des ressources humaines

1<sup>er</sup> semestre 2008

Titulaires					Contractuels				
Grade	Prime minorée	Prime moyenne en euros	Prime maximum	Prime exceptionnelle plafond	Catégorie	Prime minorée	Prime moyenne en euros	Prime maximum	Prime exceptionnelle plafond
					2D echelon<4	694,79	<b>1 042,18</b>	1 331,99	1 997,98
Secrétaire admin. de rech. cl. normale échelon<6 et ex-SAR 3 nommé SAR 3 avant 03/08/91	694,79	<b>1 042,18</b>	1 331,99	1 997,98	3D echelon<7	556,53	<b>834,79</b>	1 331,99	1 997,98
Secrétaire admin. de rech. cl. normale échelon <6 et ex-SAR 3 nommé SAR 3 après 03/08/91	556,53	<b>834,79</b>	1 331,99	1 997,98					
Adjoint admin. de rech. Principal 1 <sup>er</sup> cl.	563,53	<b>845,30</b>	1 131,76	1 697,63					
Adjoint admin. de rech. Principal 2 <sup>e</sup> cl.	563,53	<b>845,30</b>	1 131,76	1 697,63					
Adjoint admin. de recherche	563,53	<b>845,30</b>	1 131,76	1 697,63	4D	572,28	<b>858,42</b>	1 131,76	1 697,63
					5D	572,28	<b>858,42</b>	1 131,76	1 697,63
Agent admin. de rech. 1 <sup>er</sup> cl.	549,53	<b>824,29</b>	1 105,64	1 658,46					
Agent admin. de rech. 2 <sup>e</sup> cl.	549,53	<b>824,29</b>	1 105,64	1 658,46	6DBis	572,28	<b>858,42</b>	1 105,64	1 658,46
					6D	572,28	<b>858,42</b>	1 105,64	1 658,46

Rémunérations principales et échelonnements indiciaires - RMLR : 5312-2

**Tableau n° 08006DRH du 18 avril 2008 fixant les primes de recherche**  
 Direction des ressources humaines

1<sup>er</sup> semestre 2008

Grade	Taux moyen en euros
Directeur de recherche classe exceptionnelle / Directeur de recherche contractuel classe exceptionnelle / Directeur de recherche 1 <sup>er</sup> classe / Directeur de recherche contractuel échelle-lettre	336,82
Directeur de recherche 1 <sup>er</sup> classe / Directeur de recherche contractuel échelle numérique	656,80
Directeur de recherche 2 <sup>e</sup> classe / Maître de recherche contractuel	538,92
Chargé de recherche 1 <sup>er</sup> classe / Chargé de recherche contractuel	441,24
Chargé de recherche 2 <sup>e</sup> classe	336,49

---

**Autres primes - RMLR : 5312-34**

**Décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 instituant une prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint**

Budget, comptes publics et fonction publique

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site légifrance à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018663787>

**Autres primes - RMLR : 5312-34**

**Arrêté du 17 avril 2008 fixant les montants de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint instituées par le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008**

Budget, comptes publics et fonction publique

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site légifrance à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018663932>

**Autres primes - RMLR : 5312-34**

**Décret n° 2008-367 du 17 avril 2008 instituant un complément indemnitaire en faveur de certains fonctionnaires de l'Etat à l'occasion d'opérations de restructuration**

Budget, comptes publics et fonction publique

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site légifrance à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018663827>

**Autres indemnités - RMLR : 5312-35**

**Décret n° 2008-369 du 17 avril 2008 portant création d'une indemnité temporaire de mobilité**

Budget, comptes publics et fonction publique

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site légifrance à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018663857>

**Autres indemnités - RMLR : 5312-35**

**Arrêté du 17 avril 2008 fixant le montant maximal de l'indemnité temporaire de mobilité instituée par le décret n° 2008-369 du 17 avril 2008**

Budget, comptes publics et fonction publique

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site légifrance à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018663938>

**Pension-retraite - RMLR : 57**

**Décret n° 2008-349 du 14 avril 2008 modifiant le décret n° 2004-678 du 8 juillet 2004 fixant le taux de la cotisation prévue à l'article L. 11 bis du code des pensions civiles et militaires de retraite**

Budget, comptes publics et fonction publique

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site légifrance à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018650434>

**Pension-retraite - RMLR : 57**

**Décret n° 2008-327 du 7 avril 2008 modifiant le décret n° 2004-569 du 18 juin 2004 relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique**

Budget, comptes publics et fonction publique

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site légifrance à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018605334>

## Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité

### Tarifs – RMLR : 6334

**Décision n° 086249DR06 du 10 avril 2008 relative aux diverses prestations réalisées par l'UMR n° 6249 - Laboratoire de Chrono-environnement**  
Délégation Centre-Est

Vu délibération du CA / CNRS du 29-03-2001 ; DEC. n° 070120DAJ du 06-09-2007.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR n° 6249 - Laboratoire de Chrono-environnement, dans le domaine d'analyses géophysiques et images scanner sont fixés selon le barème joint en annexe.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Fait à Vandœuvre les Nancy, le 10 avril 2008.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le délégué régional Centre-Est,  
Michel RETOURNA

Annexe :  
UMR n° 6249 - Laboratoire de Chrono-environnement  
tarification des prestations d'analyse

ANALYSES GEOPHYSIQUES	TARIF € HT
<b>Tarif (standard sans liner) / mètre</b> (résolution standard pas de 0.5 cm/ sensibilité de la susceptibilité magnétique standard à 1.0	
Client interne	3,21
Client public	43,21
Client privé	94,96
<b>Options</b>	
<b>Option de résolution 1cm</b> <b>(-30% sur tarif initial)</b>	
Client interne	2,25
Client public	30,25
Client privé	66,47
<b>Option de résolution 2cm</b> <b>(-50% sur tarif initial)</b>	
Client interne	1,61
Client public	21,61
Client privé	47,48
<b>Option de sensibilité de susceptibilité magnétique 0.1 (+30% sur tarif initial)</b>	
Client interne	4,17
Client public	56,17
Client privé	123,45
<b>Tarif (standard avec liner) / mètre</b> (résolution standard pas de 0.5 cm/ sensibilité de la susceptibilité magnétique standard à 1.0	
Client interne	13,97
Client public	53,97
Client privé	105,72

IMAGE SCANNER	Tarif € HT
<b>Tarif / mètre</b> (résolution standard à 200 pcs)	
Client interne	3,20
Client public	43,20
Client privé	69,08
<b>Options de résolutions</b>	
<b>Basse (100 pcs)</b> [-30% sur tarif initial]	
Client interne	2,24
Client public	30,24
Client privé	48,36
<b>Haute (300 pcs)</b> [+30% sur tarif initial]	
Client interne	4,16
Client public	56,16
Client privé	89,80
<b>Très haute (400 pcs)</b> [+60% sur tarif initial]	
Client interne	5,12
Client public	69,12
Client privé	110,53

### Tarifs – RMLR : 6334

**Décision n° 080069DR20 du 27 mars 2007 relative au tarif d'hébergement journalier de la chambre d'hôtes de la délégation Côte d'Azur**

Délégation Côte d'Azur

Vu délibération du CA / CNRS du 29-11-1990 ; DEC. n° 070109DAJ du 27-08-2007 ; DEC. n° 070110DAJ du 27-08-2007.

Art. 1<sup>er</sup>. - Le tarif d'hébergement journalier de la chambre d'hôtes de la délégation Côte d'Azur est fixé à : 7,62 euros net de taxes.

Art. 2. - Le tarif d'hébergement mensuel de la chambre d'hôtes de la délégation Côte d'Azur est fixé à : 150 euros net de taxes.

Art. 3. - La décision n° 040006DR20 du 26 août 2004 est abrogée.

Art. 4. - Ce tarif prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Fait à Valbonne, le 27 mars 2008.

Pour le directeur général et par délégation :  
La déléguée régionale Côte-d'Azur,  
Marie-Florence GRENIER LOUSTALOT

**Mise en œuvre des marchés publics - RMLR : 63422**

**Décret n° 2008-407 du 28 avril 2008 modifiant l'article 98 du code des marchés publics**

Economie, industrie et emploi

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site légifrance à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018730707&dateTexte>



# Mesures particulières

## Concours

### Nominations de chercheurs en 2007

Suite aux concours chercheurs ont été nommées en 2007, par décision du directeur général, les personnes dont les noms suivent :

Nom	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet	Grade
<b>Chargé de recherche de 2<sup>ème</sup> classe</b>					
Mlle ACHARD	SOPHIE	2007	44/05	01.01.2008	CR2
Mlle ALAIN	KARINE	2007	29/04	01.10.2007	CR2
M. ALBERTIN	LUCA	2007	11/03	01.01.2008	CR2
M. AMBROSETTI	DAVID	2007	40/03	01.10.2007	CR2
M. AMIOT	FABIEN	2007	09/04	01.10.2007	CR2
M. ANDRIEU	VINCENT	2007	07/03	01.11.2007	CR2
M. ANTONANGELI	DANIELE	2007	05/03	12.11.2007	CR2
M. ARENAL DE LA CONCHA	RAUL	2007	05/03	01.10.2007	CR2
Mlle ARNAUD	CAROLE	2007	08/06	01.10.2007	CR2
M. BALTZ	VINCENT	2007	06/04	01.10.2007	CR2
M. BARANGER	EMMANUEL	2007	09/04	01.10.2007	CR2
Mme BASBOUS	JIHANE	2007	22/03	01.10.2007	CR2
M. BEN NAIM	JONATHAN	2007	07/03	01.10.2007	CR2
Mlle BENCHABANE	SARAH	2007	08/06	01.01.2008	CR2
Mlle BERGOGLIO	VALERIE	2007	22/03	01.10.2007	CR2
M. BERNARDI	OLIVIER	2007	07/06	01.10.2007	CR2
M. BESCOND	MARC	2007	08/06	01.10.2007	CR2
M. BIDAULT	SEBASTIEN	2007	08/09	01.01.2008	CR2
M. BIONDI	YURI	2007	37/04	01.10.2007	CR2
Mlle BOBTCHIEFF	CATHERINE	2007	37/05	01.03.2008	CR2
M. BONAMI	PIERRE	2007	07/03	01.12.2007	CR2
M. BORDENAVE	CHARLES	2007	01/05	01.12.2007	CR2
M. BOS	WOUTER	2007	10/03	01.10.2007	CR2
Mme BOUBEKEUR-LECAQUE	LEÏLA	2007	13/04	01.11.2007	CR2
M. BOZEC	YANN	2007	19/05	01.03.2008	CR2
Mlle BRODIEZ	AXELLE	2007	33/03	01.10.2007	CR2
M. BROWN	FRANCIS	2007	01/05	01.10.2007	CR2
M. BRUNET	PHILIPPE	2007	10/03	01.10.2007	CR2
Mlle BRUNI	CHRISTELLE	2007	03/08	01.10.2007	CR2
M. BUADES-CAPO	ANTONIO	2007	01/05	01.10.2007	CR2
M. BUTTAY	CYRIL	2007	08/06	01.01.2008	CR2
Mlle CAILLON	SOPHIE	2007	46/07	01.10.2007	CR2
M. CARAYOL	ARNAUD	2007	07/03	01.11.2007	CR2
M. CARO	GUILLAUME	2007	18/03	07.01.2008	CR2
M. CARRE	MATTHIEU	2007	19/05	01.03.2008	CR2
M. CASTELLE	BRUNO	2007	19/06	01.10.2007	CR2
M. CATTOEN	XAVIER	2007	12/04	01.10.2007	CR2
Mlle CEBRON	AURELIE	2007	20/04	01.10.2007	CR2
M. CELERIER	STEPHANE	2007	14/03	01.10.2007	CR2

Nom	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet	Grade
M. CHABOD	SEBASTIEN	2007	03/09	01.10.2007	CR2
Mlle CHAIX	RAPHAËLLE	2007	29/04	01.01.2008	CR2
M. CHALOPIN	JÉRÉMIE	2007	07/03	01.10.2007	CR2
M. CHAMINADE	THIERRY	2007	27/03	01.10.2007	CR2
M. CHAMPEL	THIERRY	2007	06/03	01.10.2007	CR2
M. CHARVIN	GILLES	2007	11/03	01.03.2008	CR2
Mlle CHAUX-MOULIN	CAROLINE	2007	07/03	01.10.2007	CR2
M. CHEVILLARD	LAURENT	2007	05/03	01.10.2007	CR2
M. CHEVIRE	FRANCOIS	2007	15/03	01.11.2007	CR2
M. CHICHIGNOUD	GUY	2007	15/05	01.11.2007	CR2
M. CIRELLI	MARCO	2007	02/04	01.10.2007	CR2
M. CLADE	PIERRE	2007	04/03	01.11.2007	CR2
M. CLAIR	SYLVAIN	2007	05/03	01.02.2008	CR2
M. CLAVEYROLAS	MATHIEU	2007	38/03	01.10.2007	CR2
M. CLEMENT	EMMANUEL	2007	03/05	15.11.2007	CR2
M. CLEMENT	NICOLAS	2007	08/06	01.10.2007	CR2
M. COLOMBANI	JULIEN	2007	25/03	01.01.2008	CR2
M. COMPORT	ANDREW	2007	07/03	01.10.2007	CR2
M. COTE	RAPHAËL	2007	01/05	01.10.2007	CR2
M. CREPIN	THIBAUT	2007	23/03	01.10.2007	CR2
M. CREVOISIER	CYRIL	2007	19/05	01.10.2007	CR2
M. DA COSTA TEIXEIRA	JULIEN	2007	15/03	01.03.2008	CR2
M. DAGUE	ETIENNE	2007	08/09	01.10.2007	CR2
M. DARQUIE	BENOIT	2007	04/03	01.02.2008	CR2
M. DE PAOLIS	MICHAEL	2007	12/04	01.10.2007	CR2
M. DELACOURT	CHARLES	2007	15/03	01.11.2007	CR2
M. DELAGE	REMY	2007	39/04	01.10.2007	CR2
Mlle DELAUNE	STÉPHANIE	2007	07/03	01.10.2007	CR2
Mme DELEUZE-MARQUES	VIRGINIE	2007	30/06	01.10.2007	CR2
Mlle DELHON	CLAIRE	2007	31/04	01.10.2007	CR2
Mlle DEMOUCY	SYLVIE	2007	18/03	01.11.2007	CR2
M. DESHAYES	SÉBASTIEN	2007	30/06	01.10.2007	CR2
Mlle DESMOULIN	SONIA	2007	43/02	01.10.2007	CR2
M. DILILLO	LUIGI	2007	08/08	01.10.2007	CR2
M. DJAMENT	AURÉLIEN	2007	01/05	01.10.2007	CR2
M. DOLLET	BENJAMIN	2007	09/04	01.11.2007	CR2
M. DOXARAN	DAVID	2007	20/04	01.10.2007	CR2
Mme DRENCKHAN	WIEBKE	2007	11/03	01.10.2007	CR2
Mlle DUCA	MARIA	2007	16/04	01.10.2007	CR2
Mlle DUFOUR	SOPHIE	2007	45/05	01.10.2007	CR2
Mlle DUPONT	CATHERINE	2007	31/03	01.10.2007	CR2
Mlle DUPRE	AUDE-ISABELLE	2007	26/03	01.10.2007	CR2
M. DUVEZIN-CAUBET	STÉPHANE	2007	23/03	01.01.2008	CR2
M. EECKHOUTE	JEROME	2007	26/03	01.02.2008	CR2
EL BAHLOUL-JAZIRI	AMEL	2007	21/03	01.10.2007	CR2
M. EL BITAR	ZIAD	2007	03/07	01.10.2007	CR2
M. EPAUD	FREDERIC	2007	32/03	01.10.2007	CR2
Mlle ESCARTIN	CAROLE	2007	30/06	01.01.2008	CR2
Mme ESPAGNE	AGATHE	2007	21/03	01.12.2007	CR2
Mlle ESPERT	LUCILE	2007	23/03	01.10.2007	CR2
M. FAGARD	BENJAMIN	2007	34/03	01.10.2007	CR2

Nom	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet	Grade
Mlle FANCELLO	SANDRA	2007	38/03	01.10.2007	CR2
M. FAUCONNIER	JÉRÉMY	2007	25/03	01.10.2007	CR2
Mlle FAURE	KARINE	2007	13/04	01.10.2007	CR2
M. FAURE	RÉGIS	2007	30/05	01.10.2007	CR2
M. FAVERO	IVAN	2007	06/03	01.10.2007	CR2
M. FERNAGUT	PIERRE-OLIVIER	2007	27/03	01.10.2007	CR2
M. FERRAGE	ERIC	2007	20/06	01.10.2007	CR2
M. FERRAND	YANN	2007	16/04	01.11.2007	CR2
M. FEVOTTE	CEDRIC	2007	07/03	01.11.2007	CR2
M. FIGALLI	ALESSIO	2007	01/05	01.10.2007	CR2
M. FILEE	JONATHAN	2007	29/04	01.10.2007	CR2
M. FLOQUET	NICOLAS	2007	16/04	01.10.2007	CR2
M. FOULQUIER	FRANCOIS	2007	21/03	01.10.2007	CR2
M. FREGONESE	SEBASTIEN	2007	08/10	01.10.2007	CR2
M. FUBIANI	GWENAL	2007	10/03	01.01.2008	CR2
M. GABRIEL	FREDERIC	2007	35/03	01.10.2007	CR2
Mme GALLAND-SZYMKOWIAK	MILDRED	2007	35/03	01.10.2007	CR2
M. GAMBY	JEAN	2007	14/03	01.10.2007	CR2
M. GARIVIER	AURELIEN	2007	01/06	01.10.2007	CR2
Mlle GAVARD	JULIE	2007	24/03	01.03.2008	CR2
M. GAVAZZI	RAPHAEL	2007	17/03	01.11.2007	CR2
M. GENEVES	PIERRE	2007	07/03	01.10.2007	CR2
M. GHILANE	JALAL	2007	13/04	01.10.2007	CR2
M. GIBOT	PIERRE	2007	15/04	01.10.2007	CR2
M. GIMBERT	HUGO	2007	07/03	01.11.2007	CR2
M. GINDENSPERGER	ETIENNE	2007	13/04	01.10.2007	CR2
M. GIRAULT	MANUEL	2007	10/03	01.10.2007	CR2
M. GOLDSZTEJN	ALEXANDRE	2007	07/03	01.10.2007	CR2
M. GONCALVES	DANIEL	2007	07/03	01.10.2007	CR2
M. GOSTIAUX	LOUIS	2007	10/03	01.03.2008	CR2
M. GOURRIER	AURELIEN	2007	05/03	01.10.2007	CR2
M. GOUTTEFARDE-TANICH	MARC	2007	07/03	01.10.2007	CR2
Mme GRAMMARE	MAGALI	2007	37/03	01.10.2007	CR2
M. GUILLAUME	ANTOINE	2007	34/03	01.10.2007	CR2
M. HICKSON	KEVIN	2007	13/04	01.01.2008	CR2
M. HOEN	MICHEL	2007	27/03	01.11.2007	CR2
Mlle HORCAJADA	PATRICIA	2007	15/03	01.10.2007	CR2
M. HOUET	THOMAS	2007	39/04	01.10.2007	CR2
M. HOUY	NICOLAS	2007	37/03	01.10.2007	CR2
Mme HUREAU-SABATER	CHRISTELLE	2007	14/03	01.10.2007	CR2
M. ILCINKAS	DAVID	2007	07/03	01.11.2007	CR2
M. JOSEPH	PIERRE	2007	08/06	01.10.2007	CR2
M. JOST	VINCENT	2007	07/03	01.01.2008	CR2
Mme JOUITTEAU	MÉLANIE	2007	34/03	01.10.2007	CR2
M. JOUVENET	MORGAN	2007	40/03	01.10.2007	CR2
Mlle JULLIEN	AURELIE	2007	04/04	01.11.2007	CR2
Mlle JUNGEN	CHRISTINE	2007	38/03	01.10.2007	CR2
M. JUNGERS	MARC	2007	07/03	01.10.2007	CR2
Mlle KATSONIS	NATHALIE	2007	05/03	01.10.2007	CR2
Mlle KAY	ELISABETH	2007	29/04	01.10.2007	CR2
M. KLEPTSYN	VICTOR	2007	01/05	12.11.2007	CR2

Nom	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet	Grade
M. KNAFO	WILLIAM	2007	06/03	01.12.2007	CR2
M. KORMAN	AMOS	2007	07/03	01.11.2007	CR2
M. LABADIE	PIERRE	2007	20/04	01.10.2007	CR2
M. LABANOWSKI	JÉRÔME	2007	13/04	01.10.2007	CR2
M. LAFLORENCIE	NICOLAS	2007	06/03	01.10.2007	CR2
Mlle LANERY	CECILE	2007	32/03	01.10.2007	CR2
Mlle LAUTRU	SYLVIE	2007	16/04	01.10.2007	CR2
M. LAVAUD	JOHANNE	2007	20/05	01.01.2008	CR2
M. LAVRAUD	BENOIT	2007	17/04	01.01.2008	CR2
M. LAZAUSKAS	RIMANTAS	2007	03/05	17.12.2007	CR2
Mlle LE BIHAN	ANNE-CATHERINE	2007	03/03	01.11.2007	CR2
M. LECUE	GUILLAUME	2007	01/05	01.10.2007	CR2
M. LEFEVRE	CHRISTOPHE	2007	15/03	01.01.2008	CR2
Mlle LEMIERE	ANNE	2007	47/02	01.03.2008	CR2
M. LENGRAND	STEPHANE	2007	07/03	01.10.2007	CR2
M. LEROSEY	GEOFFROY	2007	08/07	01.01.2008	CR2
M. LEROY	ERIC	2007	10/03	01.01.2008	CR2
M. LESAFFRE	PIERRE	2007	17/03	01.10.2007	CR2
M. LESCOP	EWEN	2007	16/04	15.10.2007	CR2
Mlle LHOTEL	ELSA	2007	06/03	01.10.2007	CR2
Mme LILTI	CHARLOTTE	2007	33/03	01.10.2007	CR2
M. LIRON	FREDERIC	2007	12/04	01.10.2007	CR2
M. LOCHER	FABIEN	2007	33/04	01.10.2007	CR2
Mme LOISON	CLAIRE	2007	13/04	01.03.2008	CR2
Mlle LOOT	CELINE	2007	22/03	01.11.2007	CR2
Mlle LUDERS	ULRIKE	2007	15/03	01.10.2007	CR2
M. MAINEULT	ALEXIS	2007	20/04	01.10.2007	CR2
M. MAIOLI	PAOLO	2007	04/03	01.10.2007	CR2
M. MAKOVEC	NIKOLA	2007	03/03	01.11.2007	CR2
M. MALAQUIN	LAURENT	2007	11/03	01.10.2007	CR2
Mme MALIKOVA	NATALIE	2007	05/03	03.01.2008	CR2
Mlle MALPANGOTTO	MICHELA	2007	35/03	01.10.2007	CR2
M. MANZO	GIANLUCA	2007	36/03	01.10.2007	CR2
M. MARCET	BRICE	2007	30/06	01.10.2007	CR2
M. MARCHAL	LORIS	2007	07/03	01.10.2007	CR2
M. MARET	SÉBASTIEN	2007	17/03	01.01.2008	CR2
M. MARTIN-PIZARRO	AMADOR	2007	01/05	01.10.2007	CR2
M. MARTINS	FABRICE	2007	17/03	01.12.2007	CR2
M. MARX	DAVID	2007	09/03	01.10.2007	CR2
M. MAVRAKIS	EMMANOUIL	2007	26/03	01.01.2008	CR2
M. MAZET	LAURENT	2007	01/05	01.10.2007	CR2
M. MENAND	BENOIT	2007	28/03	01.10.2007	CR2
M. METAIS	GRÉGOIRE	2007	29/04	01.10.2007	CR2
M. METZGER	BLOEN	2007	10/03	01.10.2007	CR2
M. MEUNIER	FRÉDÉRIC	2007	14/05	01.11.2007	CR2
M. MEUNIER	TRISTAN	2007	06/03	14.01.2008	CR2
M. MILLET	LAURENT	2007	31/04	01.10.2007	CR2
Mme MILMAN	PÉROLA	2007	04/03	01.10.2007	CR2
M. MINE	ANTOINE	2007	07/04	01.10.2007	CR2
Mme MISEREY-LENKEI	STÉPHANIE	2007	24/03	01.10.2007	CR2
M. MONMAYRANT	ANTOINE	2007	08/06	01.10.2007	CR2

Nom	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet	Grade
Mlle MONTEUX	CÉCILE	2007	11/03	01.10.2007	CR2
Mme MORVAN	GHISLAINE	2007	25/03	01.10.2007	CR2
M. MOULIN	DAVID	2007	30/05	01.10.2007	CR2
M. MUNOZ CAMACHO	CARLOS	2007	03/06	01.10.2007	CR2
M. NOT	FABRICE	2007	29/04	01.12.2007	CR2
M. OCHEM	PASCAL	2007	07/03	01.10.2007	CR2
Mme OERTEL	MICAELA	2007	47/02	01.10.2007	CR2
M. OUERGHI	ABDELKARIM	2007	06/03	01.10.2007	CR2
M. PALANCADE	BENOIT	2007	22/03	01.10.2007	CR2
M. PALI	NEFTON	2007	01/05	01.11.2007	CR2
M. PAPAS	ALEXANDRE	2007	33/03	15.10.2007	CR2
M. PELLEGRIN	YANN	2007	12/04	01.10.2007	CR2
Mlle PERRONET	KAREN	2007	11/04	01.10.2007	CR2
Mlle PEYRIN	CAROLE	2007	27/03	01.10.2007	CR2
M. PICARD	FRANCK	2007	44/04	01.12.2007	CR2
M. PICARD	MARTIN	2007	16/04	01.10.2007	CR2
M. PIERREL	FABIEN	2007	16/04	10.01.2008	CR2
M. PIETRANCOSTA	NICOLAS	2007	16/05	01.10.2007	CR2
M. PISANI	DIDIER	2007	25/03	01.10.2007	CR2
M. PISCART	CHRISTOPHE	2007	20/04	01.10.2007	CR2
M. PLIHON	NICOLAS	2007	02/04	01.10.2007	CR2
Mlle POET	MALLORIE	2007	25/03	01.10.2007	CR2
M. POINTILLART	FABRICE	2007	14/03	01.10.2007	CR2
M. POLESSELLO	CEDRIC	2007	24/03	01.12.2007	CR2
Mlle POUVREAU	SANDRINE	2007	25/03	01.03.2008	CR2
M. PRABHU	BALAKRISHNA	2007	07/03	01.03.2008	CR2
Mlle PRIAULT	MURIEL	2007	23/03	01.10.2007	CR2
M. PROUDHON	HENRY	2007	09/04	01.10.2007	CR2
Mme PROUX-GILLARDEAUX	Véronique	2007	23/03	01.10.2007	CR2
Mlle RABOUILLE	SOPHIE	2007	19/05	01.12.2007	CR2
Mlle RAFAI	SALIMA	2007	05/03	01.01.2008	CR2
M. RAPACIOLI	MATHIAS	2007	04/03	01.11.2007	CR2
M. RATABOUL	FRANCK	2007	14/04	01.10.2007	CR2
M. RAYMOND	RICHARD	2007	39/05	01.10.2007	CR2
Mme RAYNAUD	CECILE	2007	28/03	01.10.2007	CR2
M. REINOSA MINCHERO	URKO	2007	02/04	01.12.2007	CR2
Mlle REMY	CATHERINE	2007	40/03	01.10.2007	CR2
M. RETHORE	JULIEN	2007	09/04	01.10.2007	CR2
Mme REVERON	HELEN	2007	09/04	01.10.2007	CR2
M. RICHARD	ADRIEN	2007	07/03	15.10.2007	CR2
M. RICHARD	MAXIME	2007	06/03	01.01.2008	CR2
Mlle RICHARD	VANESSA	2007	36/03	16.10.2007	CR2
M. RINCON	FRANCOIS	2007	17/03	15.10.2007	CR2
M. ROCHE	DIDIER	2007	19/05	01.10.2007	CR2
Mlle ROSAT	SÉVERINE	2007	18/03	01.10.2007	CR2
M. ROUSSEAUX	GERMAIN	2007	10/03	01.10.2007	CR2
M. SALLE	GREGORY	2007	36/03	01.10.2007	CR2
M. SCHAEFFER	NATHANAEL	2007	18/03	06.12.2007	CR2
Mlle SCHMITT	AURORE	2007	31/03	01.10.2007	CR2
Mme SENAC-SLAWINSKI	RÉJANE	2007	36/03	01.10.2007	CR2
M. SLIMAK	LUDOVIC	2007	31/03	01.10.2007	CR2

Nom	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet	Grade
M. SLIWA	MICHEL	2007	13/04	01.10.2007	CR2
Mlle STANKIC	SLAVICA	2007	14/03	01.10.2007	CR2
Mlle STEUNOU	ANNE	2007	28/03	01.10.2007	CR2
M. STRATIGOPOULOS	HARALAMPOS	2007	07/05	01.10.2007	CR2
Mlle TEPLITSKY	CÉLINE	2007	29/04	01.01.2008	CR2
M. THEOLEYRE	FABRICE	2007	07/03	01.11.2007	CR2
M. THOREZ	JULIEN	2007	39/04	01.10.2007	CR2
Mme TOUCHON	MARIE	2007	22/03	01.10.2007	CR2
Mme TRAN	THI NGOC HA	2007	04/03	01.11.2007	CR2
M. TRASSINELLI	MARTINO	2007	04/03	01.11.2007	CR2
Mlle TRIBOLO	CHANTAL	2007	46/06	01.10.2007	CR2
M. TRISTRAM	MATTHIEU	2007	03/04	01.10.2007	CR2
M. VAL	PIERRE	2007	26/03	01.10.2007	CR2
M. VARGAS	VINCENT	2007	01/05	01.10.2007	CR2
Mme VATE	VIRGINIE	2007	38/03	01.11.2007	CR2
Mlle VENTALON	CATHERINE	2007	04/03	22.10.2007	CR2
Mlle VERMARE	LAURE	2007	04/05	01.01.2008	CR2
M. VILLEGAS	JAVIER	2007	08/06	20.12.2007	CR2
M. VINCENT	GUILLAUME	2007	12/04	01.10.2007	CR2
M. VINCENZI	DARIO	2007	02/04	01.10.2007	CR2
M. VIRET	SEBASTIEN	2007	03/03	15.11.2007	CR2
Mlle VITTE	CLÉMENTINE	2007	28/03	01.01.2008	CR2
M. VOITURIEZ	ARNAUD	2007	12/05	01.10.2007	CR2
M. WITTENBERG	OLIVIER	2007	01/05	01.10.2007	CR2
Mlle XU	FEINA	2007	10/04	01.10.2007	CR2
ZAMPONI	FRANCESCO	2007	02/04	01.03.2008	CR2
Mlle ZANIER	KATIA	2007	21/03	01.10.2007	CR2
<b>Chargé de recherche 1<sup>ère</sup> classe</b>					
M. ALIBERT	YANN	2007	17/02	01.10.2007	CR1
M. ALMANSA	ANDRES	2007	07/02	01.10.2007	CR1
M. ANDRE	JEAN-BAPTISTE	2007	46/03	01.10.2007	CR1
M. BAIYOU	MOURAD	2007	07/02	01.10.2007	CR1
M. BAMBRIDGE	TAMATOA	2007	46/05	01.10.2007	CR1
BAREL MOISAN	CLAIRE	2007	35/02	01.10.2007	CR1
M. BARNECHE	FREDY	2007	28/02	01.02.2008	CR1
Mme BASSIOUK BERTRAND	EVGUENIA	2007	23/02	01.10.2007	CR1
Mme BASTO	RANATA	2007	26/02	15.12.2007	CR1
Mlle BAYER	LAURENCE	2007	27/02	01.11.2007	CR1
M. BEISSON	FRÉDÉRIC	2007	28/02	01.03.2008	CR1
Mme BENSALAH-LEDOUX	AMINA	2007	15/02	01.10.2007	CR1
M. BERNARD	SAMUEL	2007	44/03	01.10.2007	CR1
Mlle BIDET	ALEXANDRA	2007	36/02	01.10.2007	CR1
M. BODIRSKY	MANUEL	2007	07/02	01.02.2008	CR1
Mlle BOETTO	GIULIA	2007	32/02	01.10.2007	CR1
M. BOGGIO-PASQUA	MARTIAL	2007	13/02	01.10.2007	CR1
Mlle BOYET	MAUD	2007	18/02	01.10.2007	CR1
Mlle BRASSELET	SOPHIE	2007	08/03	01.10.2007	CR1
M. BRISEBARRE	NICOLAS	2007	07/02	01.10.2007	CR1
Mme BULTEAU	ANNE-LAURE	2007	24/02	01.11.2007	CR1
M. CACCIAPAGLIA	GIACOMO	2007	02/03	01.03.2008	CR1
Mme CALVET	LAURIE	2007	08/03	01.10.2007	CR1

Nom	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet	Grade
M. CARACAS	RAZVAN	2007	18/02	01.10.2007	CR1
M. CARLETON	ALAN	2007	27/02	01/01/2008	CR1
M. CHARLAT	SYLVAIN	2007	29/03	01.10.2007	CR1
Mme CHAVAGNAC	VALERIE	2007	18/02	01.10.2007	CR1
M. CHERITAT	ARNAUD	2007	01/04	01.10.2007	CR1
M. COHEN-TANUGI	JOHANN	2007	03/02	18.02.2008	CR1
M. CONGEDO	MARCO	2007	45/02	01.10.2007	CR1
Mme COPLEY	BRIDGET	2007	34/02	01.10.2007	CR1
M. CORASANITI	PIER STEFANO	2007	17/02	01.10.2007	CR1
Mlle CORNELISSEN	JOHANNA MARIA	2007	30/04	01.10.2007	CR1
M. CRAINICH	DAVID	2007	37/02	01.10.2007	CR1
M. CRESPIN	RENAUD	2007	40/02	01.10.2007	CR1
M. CRISCUOLO	FRANCOIS	2007	29/03	01.02.2008	CR1
M. DAUDE	ERIC	2007	39/03	01.10.2007	CR1
M. DEFER	ERIC	2007	19/03	01.10.2007	CR1
M. DI NATALE	GIORGIO	2007	07/02	01.10.2007	CR1
M. DIANA	MARCO	2007	24/02	01.11.2007	CR1
M. DRIN	GUILLAUME	2007	23/02	01.10.2007	CR1
Mlle DUMORTIER	HÉLÈNE	2007	43/01	01.10.2007	CR1
Mlle FAORO	LARA	2007	02/02	01.01.2008	CR1
M. FERNANDEZ	PHILIPPE	2007	31/02	01.10.2007	CR1
M. GALLIERO	GUILLAUME	2007	10/02	01.10.2007	CR1
M. GARCIA-ALLES	LUIS FERNANDO	2007	16/03	01.10.2007	CR1
M. GAUTRAIS	JACQUES	2007	44/02	01.10.2007	CR1
Mlle GELIN	MATHILDE	2007	32/02	01.10.2007	CR1
M. GRANDJEAN	CYRILLE	2007	12/03	01.10.2007	CR1
Mme GRASSO	MARCELLA	2007	03/02	01.10.2007	CR1
M. GREVIN	BENOIT	2007	32/02	01.10.2007	CR1
M. GRZEBYK	DANIEL	2007	20/03	01.10.2007	CR1
M. HADDAD	ELIE	2007	33/02	01.10.2007	CR1
M. HAIAT	GUILLAUME	2007	09/02	01.10.2007	CR1
M. HAWLEY	ROBERT	2007	42/01	01.10.2007	CR1
M. HINGRAY	BENOIT	2007	19/04	01.11.2007	CR1
M. HOLLARD	GUILLAUME	2007	46/05	01.10.2007	CR1
M. JACOBI	HANS WERNER	2007	19/03	01.11.2007	CR1
M. JORON	MATHIEU	2007	29/03	01.03.2008	CR1
Mlle KASHEFI	ELHAM	2007	07/02	08.10.2007	CR1
M. LE MAITRE	OLIVIER	2007	10/02	01.10.2007	CR1
M. LENOBLE	ARNAUD	2007	31/02	01.10.2007	CR1
M. LETURCQ	RENAUD	2007	05/02	01.01.2008	CR1
Mme LIN	YEA-LIH	2007	23/02	01.10.2007	CR1
M. LLORENTE	BERTRAND	2007	22/02	01.10.2007	CR1
M. LOPES MARQUES	MIGUEL ALEXANDRE	2007	06/02	01.10.2007	CR1
M. LUCHNIKOV	VALERIY	2007	11/02	01.11.2007	CR1
M. MACRIS	CONSTANTINOS	2007	35/02	01.10.2007	CR1
M. MAINGRET	FRANCOIS	2007	30/03	01.10.2007	CR1
Mme MALFAIT	NICOLE	2007	27/02	01.10.2007	CR1
M. MALLERET	GAEL	2007	25/02	17.12.2007	CR1
M. MANNIX	DANIEL	2007	05/02	01.11.2007	CR1
M. MBOMEKALLE	ISRAEL MARTYR	2007	14/02	01.10.2007	CR1

Nom	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet	Grade
M. MINIUTTI	GIOVANNI	2007	47/01	01.01.2008	CR1
M. MOMOSE	TSUYOSHI	2007	26/02	01.11.2007	CR1
M. MORNET	STÉPHANE	2007	15/02	01.10.2007	CR1
M. MOUHANNA	CHRISTIAN	2007	36/02	01.11.2007	CR1
M. NEZRI	EMMANUEL	2007	47/01	01.10.2007	CR1
M. NOLLMANN MARTINEZ	MARCELO	2007	21/02	01.02.2008	CR1
M. NUEL	GREGORY	2007	44/02	01.10.2007	CR1
M. OLIVEIRA	LEONOR	2007	23/02	01.10.2007	CR1
Mlle PANNEQUIN	JULIE	2007	30/03	01.01.2008	CR1
M. PAOLETTI	MATHIEU	2007	28/02	01.10.2007	CR1
Mlle PARIZOT	Isabelle	2007	42/01	01.10.2007	CR1
M. PAUN	RADUCU-GABRIEL	2007	33/02	01.11.2007	CR1
M. PEDELACQ	JEAN-DENIS	2007	21/02	01.03.2008	CR1
Mme PETIT	CORINNE	2007	20/03	01.10.2007	CR1
M. PEYRIN	JEAN-MICHEL	2007	25/02	01.10.2007	CR1
Mme PEYROUX	ELISABETH	2007	39/02	01.10.2007	CR1
M. PEYTAVIT	EMILIEN	2007	08/05	01.10.2007	CR1
Mme PUCCIO-DEN	DEBORAH	2007	38/02	01.10.2007	CR1
Mlle REILLY	KAREN	2007	27/02	01.11.2007	CR1
M. REY	ARNAUD	2007	45/04	01.10.2007	CR1
M. RIDOUANE	RACHID	2007	34/02	01.10.2007	CR1
M. ROPERT COUDERT	YANN	2007	20/03	01.01.2008	CR1
M. RUET	JOEL	2007	46/04	01.10.2007	CR1
Mme RUSKONE	ROZEN	2007	25/02	01.10.2007	CR1
M. SAHBI	HICHEM	2007	07/02	01.10.2007	CR1
M. SANCHI	LUIGI-ALBERTO	2007	35/02	01.10.2007	CR1
M. SATO	MARC	2007	45/03	01.10.2007	CR1
M. SEOK	SEONHO	2007	08/03	01.10.2007	CR1
Mlle SIMOES	MARTINE	2007	18/02	01.10.2007	CR1
M. TANK	SEBASTIEN	2007	38/02	01.10.2007	CR1
M. TAULIER	NICOLAS	2007	30/04	01.10.2007	CR1
M. VERGER	ALEXIS	2007	21/02	01.01.2008	CR1
M. VIALETTE	STEPHANE	2007	07/02	01.10.2007	CR1
M. VILLA	TOMMASO	2007	22/02	01.10.2007	CR1
Mme WION	ANAIS	2007	33/02	01.10.2007	CR1
M. ZAFEIRATOS	SPYRIDON	2007	14/02	01.10.2007	CR1
ZECH	VERONIQUE	2007	31/02	01.10.2007	CR1
M. ZIMMER	LAURENT	2007	10/02	01.10.2007	CR1
<b>Directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe</b>					
M. ABBES	AHMED	2007	01/02	01.10.2007	DR2
M. ABERGEL	DANIEL	2007	16/01	01.10.2007	DR2
M. ALBERA	DIONIGI	2007	38/01	01.10.2007	DR2
Mme ALES	CATHERINE	2007	38/01	01.10.2007	DR2
Mme AMBLARD	MURIEL	2007	16/01	01.10.2007	DR2
M. AMOURIC	HENRI	2007	32/01	01.10.2007	DR2
M. ARNAUD	JEAN-LUC	2007	39/01	01.10.2007	DR2
M. ARZELIER	DENIS	2007	07/01	01.10.2007	DR2
M. ASKENAZY	PHILIPPE	2007	37/01	01.10.2007	DR2
Mme ATTREE	INA	2007	23/01	01.10.2007	DR2
M. AUREGAN	YVES	2007	09/01	01.10.2007	DR2



Nom	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet	Grade
Mme BADET-DENISOT	MARIE-ANGE	2007	16/01	01.10.2007	DR2
M. BAILLY	YANNICK	2007	25/01	01.10.2007	DR2
M. BAKER	MICHAEL	2007	34/01	01.10.2007	DR2
M. BALCOU	PHILIPPE	2007	04/01	01.10.2007	DR2
M. BARBOUR	BORIS	2007	25/01	01.10.2007	DR2
M. BEAUMELLE	BRUNO	2007	23/01	01.10.2007	DR2
M. BEEKMANN	MATTHIAS	2007	19/01	01.10.2007	DR2
M. BENASSAYAG	GERARD	2007	06/01	01.10.2007	DR2
M. BENYATTOU	TAHA	2007	08/01	01.10.2007	DR2
M. BESSADA	CATHERINE	2007	15/01	01.10.2007	DR2
M. BESSIERE	CHRISTIAN	2007	07/01	01.10.2007	DR2
M. BICHARA	CHRISTOPHE	2007	15/01	01.10.2007	DR2
Mme BILLARD	ISABELLE	2007	13/01	01.10.2007	DR2
M. BILLAUD	FRANCIS	2007	10/01	01.10.2007	DR2
M. BLANCHARD	PHILIPPE	2007	13/01	01.10.2007	DR2
Mlle BLANGY	ANNE	2007	23/01	01.10.2007	DR2
Mlle BLONDIN	GENEVIEVE	2007	14/01	01.10.2007	DR2
M. BODINEAU	THIERRY	2007	01/03	01.10.2007	DR2
Mme BOEUF	HELENE	2007	22/01	01.10.2007	DR2
M. BONDON	ARNAUD	2007	16/01	01.10.2007	DR2
M. BORISOV	OLEG	2007	11/01	01.10.2007	DR2
M. BORISSOV	ANDREI	2007	04/01	01.10.2007	DR2
M. BORRAZ	OLIVIER	2007	40/01	01.10.2007	DR2
Mme BOSSY MUSCATELLI	FRANCOISE	2007	22/01	01.10.2007	DR2
M. BOULINIER	THIERRY	2007	29/01	01.10.2007	DR2
M. BOURDEAU	MICHEL	2007	35/01	01.10.2007	DR2
M. BOURDIEU	LAURENT	2007	11/01	01.10.2007	DR2
Mme BOUTIN	ANNE	2007	13/01	01.10.2007	DR2
Mme BRAUD	VERONIQUE	2007	24/01	01.10.2007	DR2
Mme BRIANT-LONGUET	LAURENCE	2007	30/01	01.10.2007	DR2
Mme BURGHARDT	IRENE	2007	13/01	01.10.2007	DR2
M. BUZZI	JEROME	2007	01/02	01.10.2007	DR2
M. CAHARD	DOMINIQUE	2007	12/02	01.10.2007	DR2
Mme CAILLET-CLAUD	CHANTAL	2007	19/01	01.10.2007	DR2
M. CANVA	MICHAEL	2007	08/01	01.10.2007	DR2
M. CAPPE	OLIVIER	2007	07/01	01.10.2007	DR2
M. CAVAILLE	JEROME	2007	22/01	01.10.2007	DR2
M. CHALLET	ETIENNE	2007	25/01	01.10.2007	DR2
M. CHAMPION	YANNICK	2007	15/01	01.10.2007	DR2
M. CHAOUCHE	MOHAMED	2007	09/01	01.10.2007	DR2
M. CHARLOT	PATRICK	2007	17/01	01.10.2007	DR2
Mme CHEDOTAL VERLHAC	MARIE-HELENE	2007	26/01	01.10.2007	DR2
M. CHEMLA	GILLES	2007	37/01	01.10.2007	DR2
M. CHEYRONNAUD	JACQUES	2007	38/01	01.10.2007	DR2
Mme CHIVALLON	MARIE-CHRISTINE	2007	39/01	01.10.2007	DR2
M. CLOT	ERIC	2007	13/01	01.10.2007	DR2
M. COHEN-TANNOUDJI	MICHEL	2007	26/01	01.10.2007	DR2
Mme COLLOMB	MARIE-NOELLE	2007	13/01	01.10.2007	DR2
M. CORADIN	THIBAUD	2007	15/01	01.10.2007	DR2
M. CORRINGER	PIERRE-JEAN	2007	24/01	01.10.2007	DR2

Nom	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet	Grade
Mme CORVAL	ANNE	2007	41/01	01.10.2007	DR2
Mme COTTIAS	MYRIAM	2007	33/01	01.10.2007	DR2
M. COURNOYER	BENOIT	2007	29/01	01.10.2007	DR2
M. COUTARD	OLIVIER	2007	39/01	01.10.2007	DR2
M. CROVISIER	JEAN LOUIS	2007	20/01	01.10.2007	DR2
Mme CROZATIER-BORDE	MICHELE	2007	24/01	01.10.2007	DR2
Mme DAGENS	BEATRICE	2007	08/02	16.11.2007	DR2
M. DAUVERGNE	DENIS	2007	03/01	01.10.2007	DR2
M. DE MARTINO	ANTONELLO	2007	04/01	01.10.2007	DR2
M. DE SMET	DANIEL	2007	35/01	01.10.2007	DR2
M. DE TAPIA	STEPHANE	2007	39/01	01.10.2007	DR2
M. DE WIT	RUTGER	2007	20/01	01.10.2007	DR2
M. DELANOE	PHILIPPE	2007	01/02	01.10.2007	DR2
M. DEMAZEAU	YVES	2007	07/01	01.10.2007	DR2
Mme DEVREUX	ANNE-MARIE	2007	36/01	01.10.2007	DR2
Mme DIA	ALINE	2007	20/01	01.10.2007	DR2
M. DOBSON	STEPHEN	2007	29/02	14.12.2007	DR2
M. DOLLET	ALAIN	2007	10/01	01.10.2007	DR2
Mme DOQUET	VERONIQUE	2007	09/01	01.10.2007	DR2
M. DOUCET	HENRI	2007	12/02	01.10.2007	DR2
Mme DUBOURDIEU	CATHERINE	2007	08/01	01.10.2007	DR2
M. DUCHESNEAU	DOMINIQUE	2007	03/01	01.10.2007	DR2
M. DUCROCQ	STEPHANE	2007	29/01	01.10.2007	DR2
Mme DUMAS	FRANCOISE	2007	12/02	01.10.2007	DR2
M. DUNIA	DANIEL	2007	23/01	01.10.2007	DR2
M. DYMENT	JEROME	2007	18/01	01.10.2007	DR2
M. ELEZGARAY	JUAN	2007	44/01	01.10.2007	DR2
M. ETGENS	VICTOR	2007	05/01	01.10.2007	DR2
M. FALSON	PIERRE	2007	21/01	01.10.2007	DR2
Mme FARADJI	HELENE	2007	41/01	01.10.2007	DR2
Mme FERRIERE	KATIA	2007	17/01	01.10.2007	DR2
M. FILLIEULE	OLIVIER	2007	40/01	01.01.2008	DR2
M. FOUVRY	SIEGFRIED	2007	09/01	01.10.2007	DR2
Mme FRANCES	CHRISTINE	2007	10/01	01.10.2007	DR2
M. FREGOSI	FRANCK	2007	36/01	01.10.2007	DR2
M. FROBERT	LUDOVIC	2007	37/01	01.10.2007	DR2
M. GABORIAU	FRANCOIS	2007	16/01	01.10.2007	DR2
M. GACOIN	THIERRY	2007	15/01	01.10.2007	DR2
Mlle GALARNEAU	ANNE	2007	14/01	01.10.2007	DR2
Mme GALINIER	ANNE	2007	21/01	01.10.2007	DR2
Mme GALY	JOCELYNE	2007	11/01	01.10.2007	DR2
M. GEORGE	JEAN MARIE	2007	06/01	01.10.2007	DR2
Mme GISQUET	PASCALE	2007	27/01	01.10.2007	DR2
M. GONIAKOWSKI	JACEK	2007	05/01	01.10.2007	DR2
M. GONZALEZ	JEAN-JACQUES	2007	10/01	01.10.2007	DR2
M. GOUILLEUX	FABRICE	2007	24/01	01.10.2007	DR2
M. GRAVIER	SYLVAIN	2007	07/01	01.10.2007	DR2
Mme GUIEU	CECILE	2007	19/01	01.10.2007	DR2
M. GUILLOT	STEPHANE	2007	18/01	01.10.2007	DR2
Mme HAJNSDORF CASNABET	ELIANE	2007	22/01	01.10.2007	DR2
M. HASSELBACH	KLAUS	2007	06/01	01.10.2007	DR2

Nom	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet	Grade
M. HAZEMANN	JEAN-LOUIS	2007	18/01	01.10.2007	DR2
M. HELMER	DANIEL	2007	31/01	01.10.2007	DR2
Mme HENRY-LORCERIE	FRANCOISE	2007	40/01	01.10.2007	DR2
M. HERMANN	JORG	2007	10/01	01.10.2007	DR2
M. HEUZE	GERARD	2007	33/01	01.10.2007	DR2
Mme HLADKY	ANNE-CHRISTINE	2007	09/01	01.10.2007	DR2
M. HOSTACHY	JEAN-YVES	2007	03/01	01.10.2007	DR2
Mme HOURLIER	DJAMILA	2007	15/01	01.10.2007	DR2
M. HUREL	DANIEL	2007	33/01	01.10.2007	DR2
M. IDIER	JEROME	2007	07/01	01.10.2007	DR2
M. IVANTCHIK	ASKOLD	2007	32/01	01.10.2007	DR2
M. JAFFRE	Yannick	2007	38/01	01.10.2007	DR2
Mme JAKAB TOTH	EVA	2007	16/02	01.10.2007	DR2
M. JAMON	MARC	2007	27/01	01.10.2007	DR2
M. JANIN	THIERRY	2007	31/01	01.10.2007	DR2
Mme JOBLIN TOUBLANC	CHRISTINE	2007	17/01	01.10.2007	DR2
M. KHODAKOV	ANDREI	2007	14/01	01.10.2007	DR2
Mlle KLEINER	ISABELLE	2007	04/01	01.10.2007	DR2
M. KLOTZ	STEFAN	2007	05/01	01.10.2007	DR2
M. KNEIB	JEAN-PAUL	2007	17/01	01.10.2007	DR2
Mme LABASTIE	MARIE-CLAUDE	2007	41/01	01.10.2007	DR2
M. LACROIX	SIMON	2007	07/01	01.10.2007	DR2
M. LAMATY	FREDERIC	2007	12/02	01.10.2007	DR2
Mme LAMBRECHT	ASTRID	2007	04/01	01.10.2007	DR2
M. LANIECE	PHILIPPE	2007	30/01	01.10.2007	DR2
M. LAPRIE	YVES	2007	34/01	01.10.2007	DR2
M. LAURE	PATRICE	2007	10/01	01.10.2007	DR2
M. LAVASTRE	OLIVIER	2007	14/01	01.10.2007	DR2
M. LE BLANC	FRANCOIS	2007	03/01	01.10.2007	DR2
Mme LE MOINE	CATHERINE	2007	27/01	01.10.2007	DR2
Mme LEIZE-WAGNER	EMMANUELLE	2007	16/01	01.10.2007	DR2
M. LELOUP	PHILIPPE	2007	18/01	01.10.2007	DR2
M. LEMOU	MOHAMMED	2007	01/02	01.10.2007	DR2
M. LEROUX	FABRICE	2007	15/01	01.10.2007	DR2
M. LESOT	PHILIPPE	2007	12/02	01.10.2007	DR2
M. LEVY	DANIEL	2007	21/01	01.10.2007	DR2
M. LEWEKE	THOMAS	2007	10/01	01.10.2007	DR2
Mme LINANT DE BELLEFONDS	PASCALE	2007	32/01	01.10.2007	DR2
M. LIPPENS	PIERRE-EMMANUEL	2007	15/01	01.10.2007	DR2
M. LONGHI	SONIA	2007	21/01	01.10.2007	DR2
Mlle LOPEZ GARCIA	PURIFICACION	2007	22/01	01.10.2007	DR2
M. LORIA	ANTONIO	2007	07/01	01.10.2007	DR2
M. MACREZ	NATHALIE	2007	25/01	01.10.2007	DR2
M. MAIRESSE	JEAN	2007	07/01	01.10.2007	DR2
Mme MALJEAN-DUBOIS	SANDRINE	2007	36/01	01.10.2007	DR2
M. MAMASSIAN	PASCAL	2007	45/01	01.10.2007	DR2
M. MARTIN	JEROME	2007	02/01	01.10.2007	DR2
Mme MARTINEZ	MARIA DEL CARMEN	2007	25/01	01.10.2007	DR2
M. MAUDE	DUNCAN	2007	06/01	01.10.2007	DR2
M. MAUREILLE	BRUNO	2007	31/01	01.10.2007	DR2

Nom	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet	Grade
Mme MEDIGUE	CLAUDINE	2007	44/01	01.10.2007	DR2
M. MENARD	FRANCOIS	2007	17/01	01.10.2007	DR2
M. MERMOUX	MICHEL	2007	14/01	01.10.2007	DR2
Mme MEZARD	CHRISTINE	2007	28/01	01.10.2007	DR2
Mme MEZGER	VALERIE	2007	26/01	01.10.2007	DR2
Mme MICHEL	CECILE	2007	32/01	01.10.2007	DR2
Mlle MICHELET	VERONIQUE	2007	12/02	01.10.2007	DR2
M. MILLIARD	BRUNO	2007	17/01	01.10.2007	DR2
M. MINASIAN	RUBEN	2007	02/01	01.10.2007	DR2
M. MINVIELLE	ETIENNE	2007	37/01	01.10.2007	DR2
M. MIR	SALVADOR	2007	07/01	01.10.2007	DR2
M. MONASSON	REMI	2007	02/01	01.10.2007	DR2
M. MONNIER	EMMANUEL	2007	03/01	01.10.2007	DR2
M. MOREAU	PATRICK	2007	28/01	01.10.2007	DR2
M. MOREIRA FERNANDEZ	DAVID	2007	29/01	01.10.2007	DR2
M. MUCCHIELLI	LAURENT	2007	36/01	01.10.2007	DR2
Mme NEVEU	CATHERINE	2007	40/01	01.10.2007	DR2
M. NOUAR	CHERIF	2007	10/01	01.10.2007	DR2
M. NOVECK	IRA ANDREW	2007	45/01	01.10.2007	DR2
M. ONOFRI	FABRICE	2007	10/01	01.10.2007	DR2
M. ORR	NIGEL	2007	03/01	01.10.2007	DR2
M. PATRAS	FREDERIC	2007	01/02	01.10.2007	DR2
M. PAULSEN	CARLEY	2007	06/01	01.10.2007	DR2
M. PELLENQ	ROLAND	2007	05/01	01.10.2007	DR2
M. PENICAUD	ALAIN	2007	11/01	01.10.2007	DR2
Mme PEPIN DONAT	BRIGITTE	2007	11/01	01.10.2007	DR2
Mme PERALDI-ROUX	SYLVIE	2007	30/01	01.10.2007	DR2
M. PERDEREAU	Olivier	2007	03/01	01.10.2007	DR2
M. PERRET	PASCAL	2007	03/01	01.10.2007	DR2
Mlle PERRON	MURIEL	2007	26/01	01.10.2007	DR2
Mlle PIQUE	CLAUDINE	2007	23/01	01.10.2007	DR2
M. PITARD	BRUNO	2007	30/01	01.10.2007	DR2
M. PLOURABOUE	FRANCK	2007	10/01	01.10.2007	DR2
M. POINTCHEVAL	DAVID	2007	07/01	01.10.2007	DR2
M. POIZAT	JEAN-PHILIPPE	2007	04/01	01.10.2007	DR2
Mme POUJOL-MALLET	NATHALIE	2007	36/01	01.10.2007	DR2
M. PRADEL	ROGER	2007	29/01	01.10.2007	DR2
Mme PRIGENT	CATHERINE	2007	19/01	01.10.2007	DR2
M. RAGOUCY AUBEZON	ERIC	2007	02/01	01.10.2007	DR2
M. RATERRON	PAUL	2007	18/01	01.10.2007	DR2
M. REBREYEND	DOMINIQUE	2007	03/01	01.10.2007	DR2
M. REMY	JEAN-SERGE	2007	16/01	01.10.2007	DR2
M. REULET	BERTRAND	2007	06/01	01.10.2007	DR2
M. REVIL	ANDRE	2007	20/01	01.10.2007	DR2
Mlle RITZ	CATHERINE	2007	19/01	01.10.2007	DR2
Mme RIVATON	AGNES	2007	13/01	01.10.2007	DR2
M. RONSSERAY	STEPHANE	2007	22/01	01.10.2007	DR2
M. ROUILLE	YVES	2007	23/01	01.10.2007	DR2
M. ROUSSET	JEAN-LUC	2007	14/01	01.10.2007	DR2
M. ROUSSET	MARC	2007	21/01	01.10.2007	DR2
Mlle ROUSSIERE	BRIGITTE	2007	03/01	01.10.2007	DR2

Nom	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet	Grade
M. ROUSSIN	PHILIPPE	2007	35/01	01.10.2007	DR2
M. ROWE	NICHOLAS	2007	29/01	01.10.2007	DR2
Mme SAGNES	ISABELLE	2007	08/01	01.10.2007	DR2
M. SALIN	PASCAL	2007	25/01	01.10.2007	DR2
M. SANCHEZ-PEREZ	JOSE MIGUEL	2007	20/01	01.10.2007	DR2
M. SAOUDI	ABDELHADI	2007	24/01	01.10.2007	DR2
M. SCHAEFFER	GILLES	2007	07/01	01.10.2007	DR2
M. SCHAEFFER	PHILIPPE	2007	16/01	01.10.2007	DR2
M. SCHLENKER	PHILIPPE	2007	34/01	01.11.2007	DR2
M. SCHMITT	FRANCOIS	2007	19/01	01.10.2007	DR2
M. SCHNITTGER	ARP	2007	28/01	01.10.2007	DR2
Mme SCOPELLO	MARIA-MADDALENA	2007	32/01	01.10.2007	DR2
Mme SECRETAN	CATHERINE	2007	35/01	01.10.2007	DR2
M. SILBERZAN	PASCAL	2007	05/01	01.10.2007	DR2
M. SINKUS	RALPH	2007	30/02	01.10.2007	DR2
Mme SOLEAU CRASQUIN	SYLVIE	2007	18/01	01.10.2007	DR2
M. SORET	JOHANN	2007	22/01	01.10.2007	DR2
M. SOTTA	PAUL	2007	11/01	01.10.2007	DR2
M. STRAKA	JOHANN HANS	2007	27/01	01.10.2007	DR2
M. SUSIN	SANTOS ANTONIO	2007	24/01	01.10.2007	DR2
M. SUTTER	JEAN-PASCAL	2007	14/01	01.10.2007	DR2
M. TELERMAN	ADAM	2007	30/01	01.10.2007	DR2
M. TEYSSEDE	GILBERT	2007	08/01	01.10.2007	DR2
M. TILQUIN	ANDRE	2007	03/01	01.10.2007	DR2
M. TONNERRE	JEAN MARC	2007	05/01	01.10.2007	DR2
M. TOURNEUX	HENRY	2007	34/01	01.10.2007	DR2
M. TRAN	PHONG	2007	23/01	15.01.2008	DR2
M. TRIBET	CHRISTOPHE	2007	11/01	01.10.2007	DR2
Mme TUFFREAU	MARIE	2007	32/01	01.10.2007	DR2
M. VANACKER	JEAN-MARC	2007	22/01	01.10.2007	DR2
Mme VANHOVE	MARTINE	2007	34/01	01.10.2007	DR2
Mme VASILIU	ANCA	2007	35/01	01.10.2007	DR2
M. VASSETZKY	YEGOR	2007	24/01	01.10.2007	DR2
M. VERNICK	KENNETH DU SOUCHET	2007	29/01	01.10.2007	DR2
M. VIGNY	CHRISTOPHE	2007	18/01	01.10.2007	DR2
Mme VIRET	PATRICIA	2007	27/01	01.10.2007	DR2
M. VOINNET	OLIVIER	2007	28/01	01.10.2007	DR2
M. WALLART	XAVIER	2007	08/01	01.10.2007	DR2
M. WALTER	PHILIPPE	2007	13/01	01.10.2007	DR2
M. WEINMANN	DIETMAR	2007	06/01	01.10.2007	DR2
M. WILLCOX	GEORGE	2007	31/01	01.10.2007	DR2
M. WITTMER	JOACHIM	2007	11/01	01.10.2007	DR2
Mme YUSUPOVA	GULNARA	2007	21/01	05.12.2007	DR2
M. ZAAG	HATEM	2007	01/02	01.10.2007	DR2
M. ZARCONI	THIERRY	2007	33/01	01.10.2007	DR2
M. ZAREMBO	KONSTANTIN	2007	02/01	01.03.2008	DR2
<b>Directeur de recherche 1<sup>ère</sup> classe</b>					
M. KUKSIN	SERGEI	2007	01/01	01.10.2007	DR1

**Concours****Note n° 080001ELEC du 15 avril 2008 relative aux résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin des collèges chercheurs**

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 91-178 du 18-02-1991 mod. ; A. du 05-01-1995 mod. ; DEC. n° 040070DAJ du 20-09-2004 ; DEC. n° 000852DCAJ du 26-12-200 ; DEC. n° 020003DCAJ du 21-01-2002 ; procès-verbal de dépouillement du 1<sup>er</sup> tour de scrutin des collèges A1, A2, B1 et B2 en date du 15-04-2008.

**Section 01**

Collège A1

- Mlle Alice GUIONNET
- Mme Christine LESCOP
- M. Frédéric PATRAS

Collège B1

- Mme Virginie BONNAILLIE-NOËL
- M. Gaétan CHENEVIER
- M. Bertrand DEROIN

Collège B2

- M. Abdallah ASSI
- M. James LEDOUX

**Section 02**

Collège B2

- M. Nicolas DESTAINVILLE
- M. Pierre VANHOVE

**Section 03**

Collège A1

- M. Eric PLAGNOL
- Mme Marie-Hélène SCHUNE

Collège A2

- Mlle Sonia KABANA
- M. Konstantin PROTASSOV

Collège B1

- M. Jérôme GIOVINAZZO
- M. Raphaël GRANIER De CASSAGNAC

**Section 04**

Collège A2

- M. Lamri ADOUI
- M. Jacques ROBERT
- M. Jorge TREDICCE

Collège B1

- M. Pierre GILLIOT
- M. Alexandre MATZKIN
- Mme Martine RICHARD-VIARD

Collège B2

- M. Guillaume HERLEM

**Section 05**

Collège A1

- Mme Pascale LAUNOIS

Collège A2

- M. Serge BOUFFARD
- M. Florent CALVAYRAC
- M. Christian RICOLLEAU

Collège B1

- M. David BABONNEAU
- M. Geoffroy PREVOT
- M. Damien VANDEMBROUCQ

Collège B2

- M. Alessio GUARINO

**Section 06**

Collège A1

- M. Etienne BUSTARRET
- M. Charles SIMON
- M. Pierre-Etienne WOLF

Collège A2

- M. Didier FELBACQ
- M. Abdeslem FNIDIKI
- M. Claude PASQUIER

Collège B1

- M. Fabien ALET
- M. Gregory CHABOUSSANT
- M. Yves HENRY

Collège B2

- M. Thierry BRETAGNON
- M. Yann GALLAIS

**Section 07**

Collège A1

- Mme Catherine GARBY
- M. Philippe SCHNOEBELEN

Collège A2

- M. Ali CHARARA
- M. Bruno DURAND
- M. Serge MIGUET

Collège B2

- Mme Chantal ENGUEHARD

**Section 08**

Collège A1

- M. Claude AMRA
- M. Laurent NICOLAS

Collège A2

- M. Daniel MATHIOT
- M. Claude PELLET

Collège B1

- M. Serge MONNERET
- M. Liviu NICU

Collège B2

- M. Laurent VIVIEN
- M. Joël ANDRIEU
- M. Brahim GUIZAL

**Section 09**

Collège A1

- M. Bertrand DUBUS
- M. Edgar RAUCH
- M. Claude VERDIER

Collège B1

- M. Paul CRISTINI
- M. Laurent ORGEAS

Collège B2

- Mlle Nathalie MAUREL

**Section 10**

Collège A1

- M. Michel QUINTARD

Collège A2

- M. François CHARRU
- M. Pierre HALDENWANG

Collège B1

- Mme Florence RAYNAL

Collège B2

- M. Karl JOULAIN

**Section 11**

Collège A1

- M. Philippe RICHETTI
- Mme Cécile SYKES

Collège A2

- M. Jean-François LEGRAND

Collège B1

- M. Philippe BOLTENHAGEN
- Mme Christine GOURIER
- M. André SCHRODER

**Section 12**

Collège A1

- M. Jacques MADDALUNO

Collège A2

- M. Jean MARTINEZ
- M. Damien PRIM

Collège B1

- Mme Stéphanie LEGOUPY

Collège B2

- M. Hakim KAROUI
- M. Alain MAGGIANI

**Section 13**

Collège A2

- M. Henri WORTHAM

Collège B1

- M. Marc BAADEN
- Mme Elisabeth LOJOU
- M. Patrick MAZELLIER

**Section 14**

Collège A1

- Mme Dorothée BERTHOMIEU

Collège A2

- M. Jean-François CARPENTIER
- M. Jean-Pierre COUVERCELLE

Collège B2

- M. Boris LAKARD

**Section 15**

Collège A1

- M. Claude DELMAS
- M. Antoine MAIGNAN
- M. Francis MAURY

Collège A2

- M. Francis ABRAHAM
- M. Pascal GRESSIER
- M. Alain HAZOTTE

Collège B1

- M. Jean-Luc REHSPRINGER
- M. Matias VELAZQUEZ

Collège B2

- M. Fabien GRASSET
- M. Philippe LEONE

**Section 16**

Collège A1

- Mlle Agnès DELMAS
- M. Christian MARAZANO

Collège A2

- M. Eric DEFRANCQ
- M. Jean-Marie SCHMITTER

Collège B1

- Mme Marie-Christine AVERLANT-PETIT
- Mme Delphine DESTOUMIEUX-GARZON

Collège B2

- M. Jérôme NIGOU
- M. Jean-Pierre GOMEZ

Collège B2

- Mme Clotilde POLICAR

**Section 17**

Collège A1

- Mme Françoise GENOVA

Collège B1

- Mlle Vanessa HILL

Collège B2

- M. Jonathan BRAINE
- M. Olivier MOUSIS

**Section 18**

Collège A2

- M. Olivier LACOMBE

Collège B1

- Mme Delphine ROUBY

Collège B2

- M. Frédéric CHRISTOPHOUL
- M. Damien GUILLAUME

**Section 19**

Collège A1

- M. François CARLOTTI
- M. Christophe GENTHON

Collège A2

- M. Gurvan MADEC
- M. Stéphane ALFARO

Collège B2

- M. Georges DURRY

Collège B1

- M. Michel FILY
- M. Laurent MENUT
- Mlle Karine SELLEGRI
- M. Christian TAMBURINI

Collège B2

- Mlle Ilham BENTALEB
- Mlle Laurence VIDAL

**Section 20**

Collège A1

- M. Gérard GRUAU

Collège A2

- Mme Pascale BAUDA
- M. Christopher CARCAILLET
- M. LEK Sovan

Collège B1

- Mlle ALEXANDRE Anne
- M. LAURENT Jean-Paul
- Mme Emmanuelle PELLETIER-MONTARGES

Collège B2

- Mme Valérie ANDRIEU-PONEL
- Mme Elena GOMEZ

**Section 21**

Collège A1

- M. Philippe WALTER

Collège A2

- M. Jean-Claude MICHALSKI

Collège B1

- Mlle Laurence SERRE

Collège B2

- Mlle Véronique ARLUISON

**Section 22**

Collège A1

- M. Agamemnon CARPOUSIS
- M. Thierry GRANGE

Collège A2

- M. Alain EYCHENE
- M. Bernard MIGNOTTE
- M. Jean-Pierre ROUSSET

Collège B1

- M. Sam DUKAN
- Mme Clotilde GIMOND
- M. Lucas WALTZER

Collège B2

- Mme Cécile FAIRHEAD
- Mme Kim NG-BONAVENTURE

**Section 23**

Collège A1

- Mme Mounira CHELBI-ALIX
- M. Jean-Michel MESNARD

Collège A2

- M. Jochen LANG
- M. Vincent PEYROT
- M. Michel RIGOULET

Collège B1

- Mme Nadine CAMOUGRAND
- M. Yannick GACHET
- Mme Isabelle MUS-VETEAU

Collège B2

- Mme Patricia KRIEF

**Section 24**

Collège A2

- M. Michel RAYMONDJEAN
- M. Serge ROCHE

**Section 25**

Collège A1

- Mme Isabelle BARO-PUIGDEMASA
- M. Marcel CREST
- M. Claude DELCAYRE

Collège A2

- M. Frédéric BOUILLAUD
- M. Mohamed JABER
- M. Martial RUAT

Collège B1

- Mme Dominique SIGAUDO-ROUSSEL
- Mlle Caroline STRUBE

Collège B2

- M. Philippe KACHIDIAN
- M. Damien ROUSSEL

**Section 26**

Collège A1

- Mme Catherine JESSUS

Collège A2

- Mlle Elisabeth CHRISTIANS
- M. Dominique DUNON

Collège B1

- M. Pierre THIEBAUD

**Section 27**

Collège A1

- M. Simon THORPE

Collège A2

- M. Philippe CASTEL
- M. Remi GERVAIS
- M. Martin GIURFA

Collège B2

- Mme Marion LUYAT
- Mme Isabelle MAILLOCHON

**Section 28**

Collège A1

- M. Thierry LANGIN
- M. Marc-Henri LEBRUN
- M. Philippe POTIN

Collège A2

- M. Jean-Marc DERAGON
- M. Alain PUGIN

Collège B1

- Mlle Florence CORELLOU
- M. Soufian OUCHANE
- Mme Dominique RUMEAU

**Section 29**

Collège A1

- M. Philippe GRANDCOLAS



- Mme Martine HOSSAERT-MCKEY

- Mme Myriam VALERO

Collège A2

- M. Pierre CAPY

- Mme Dominique MOUCHIROUD

Collège B1

- M. Gérard ARNOLD

- Mlle Hélène MONE

- M. Stéphane PEIGNE

Collège B2

- Mme Anick ABOURACHID

- M. Julien CLAUDE

### Section 30

Collège A2

- M. Pierre GILLET

Collège B1

- M. Yvan CANITROT

### Section 31

Collège A1

- M. Didier BINDER

Collège B2

- M. François BON

- Mme Michèle CASANOVA

### Section 32

Collège A1

- M. Marc BOMPAIRE

- Mme Cécile MICHEL

- M. Henri TREZINY

Collège B1

- M. André BINGGELI

- Mme Christine RENDU

### Section 33

Collège A1

- Mme Marie-Elizabeth DUCREUX LAKITS

Collège A2

- Mme Annie ANTOINE

- M. Jean-Marie GUILLON

- Mme Annick LEMPERIERE

Collège B2

- M. Pierre GERVAIS

- Mme LUCIANI Isabelle

### Section 34

Collège A1

- Mme Elsa GOMEZ-IMBERT

- M. Christian HUDELLOT

- Mlle Sylvie MELLET

Collège A2

- M. Gabriel BERGOUNIOUX

- M. Francis CORBLIN

- Mlle Lorenza MONDADA

Collège B1

- Mme Christine MEUNIER

Collège B2

- Mme Bénédicte GUILLAUME

- Mme Chantal WIONET

### Section 35

Collège A1

- Mme Barbara CASSIN

- M. Michel ESPAGNE

- M. Sarga MOUSSA

Collège A2

- M. Pierre-François MOREAU

Collège B1

- Mme Marie GAILLE

- M. Jean-Pierre SCHANDELER

### Section 36

Collège A1

- M. Claude DIDRY

- M. Michel GROSSETTI

- M. Francis MESSNER

Collège A2

- M. Pierre MERLE

- M. Roland PFEFFERKORN

Collège B1

- M. Julien DUVAL

- M. Olivier GODECHOT

Collège B2

- M. Frédéric NEYRAT

- Mme Anne-Catherine WAGNER

### Section 37

Collège A1

- M. Philippe ASKENAZY

Collège B1

- M. Laurent DEVILLE

### Section 38

Collège A1

- Mme Elisabeth CLAVERIE

- Mme Claudine VASSAS

Collège A2

- M. Jean-Pierre ALBERT

Collège B1

- Mme Michèle BAUSSANT

Collège B2

- M. Frédéric JOULIAN

### Section 39

Collège A1

- M. Olivier COUTARD

- Mme Françoise GOURMELON

- M. Jean-Paul THIBAUD

Collège A2

- Mme Sylvette DENEFLÉ

- M. Vincent GOUSET

- M. Martin VANIER

Collège B1

- Mlle Sandrine DEPEAU

- Mlle Stéphanie VERMEERSCH

Collège B2

- M. Christophe IMBERT
- Mme Monique POULOT

#### Section 40

Collège A1

- M. Benoît BASTARD
- Mme Catherine MARRY
- M. Patrick MICHEL

Collège A2

- M. Jean-Gabriel CONTAMIN
- M. Jean-Philippe HEURTIN
- M. Thomas LINDEMANN

Collège B1

- M. Gilles FAVAREL-GARRIGUES
- Mme Sandrine LEFRANC

Fait à Paris, le 15 avril 2008.

Le délégué pour les élections,  
Philippe WILLOQUET

### Concours

#### Décision n° 080015DRH du 9 avril 2008 relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2008.

Direction des ressources humaines

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. not. art. 44 ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod. not. art. 13 ; D. du 19-01-2006 ; A. du 12-11-2007 ; A. du 12-11-2007 ; avis du conseil scientifique du 21-01-2008.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2008.

Art. 2. - Ce jury est présidé par M. Arnold MIGUS, directeur général du CNRS.

Art. 3. - Il comprend 9 membres de droit

- Le secrétaire général, ou Mme Christine d'ARGOUGES, directrice des ressources humaines, sa représentante ;
- La directrice du département scientifique - sciences humaines et sociales, ou M. Denis PESCHANSKI, directeur scientifique adjoint, son représentant ;
- Le directeur du département scientifique - sciences du vivant, ou M. André Le BIVIC, directeur scientifique adjoint, son représentant ;
- Le directeur du département scientifique - environnement et développement durable, ou M. Robert CHENORKIAN, directeur scientifique adjoint, son représentant ;
- Le directeur du département scientifique - sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie, ou M. Jean-Claude GAUTHIER, directeur scientifique adjoint, son représentant ;
- Le directeur du département scientifique - mathématiques, physique, planète et univers, ou

M. Christian CHARDONNET, directeur scientifique adjoint, son représentant ;

- Le directeur du département scientifique - planète et univers, ou M. Jean-Marie HAMEURY, directeur scientifique adjoint, son représentant ;
- La directrice du département scientifique - chimie, ou M. Jean-François BAUMARD, directeur scientifique adjoint, son représentant ;
- Le directeur du département scientifique - physique nucléaire et physique des particules, ou M. Stavros KATSANEVAS, son représentant, ou Mme Brabara ERAZMUS, sa représentante.

et 9 personnalités scientifiques

*Membres titulaires :*

- M. Alain COMBESCURE, professeur des universités, INSA-LYON/LaMCoS, membre nommé de la section 9 du comité national ;
- Mme Line GARNERO, directrice de recherche du CNRS, Neurosciences cognitives et imagerie cérébrale - Paris, membre élue de la commission interdisciplinaire 45 du comité national ;
- M. Jean-François GRIVAZ, directeur de recherche du CNRS, Laboratoire de l'accélérateur linéaire - ORSAY, membre nommé de la section 3 du comité national ;
- M. Joël GUIOT, directeur de recherche du CNRS, membre élu du conseil scientifique du département Environnement et développement durable ;
- M. David MAINPRICE, directeur de recherche du CNRS, Géosciences Montpellier - Montpellier, membre élu de la section 18 du comité national ;
- M. Joël MOREAU, professeur des universités, Hétérochimie moléculaire et macromoléculaire - Montpellier, membre élu de la section 12 du comité national ;
- M. Fabrice PLANCHON, professeur des universités, Institut Galilée, membre élu de la section 1 du comité national ;
- Mme Jacqueline VAISSIERE, professeur des universités, Laboratoire de phonétique et phonologie - Paris, membre nommé de la section 34 du comité national ;
- M. Alain VINCENT, directeur de recherche du CNRS, Centre de biologie du développement - Toulouse, membre élu de la section 26 du comité national.

*Membres suppléants :*

- M. Joël BERTRAND, directeur de recherche du CNRS, Laboratoire de génie chimique - Toulouse, membre élu de la section 10 du comité national ;
- M. Hugues DELAGRANGE, directeur de recherche du CNRS, Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées - Nantes, membre nommé de la section 3 du comité national ;
- Mme Françoise LAFUMA, directrice de recherche du CNRS, Physicochimie des polymères et des milieux dispersés - Paris, membre nommé de la section 11 du comité national ;
- M. Yves LANGEVIN, directeur de recherche du CNRS, Institut d'astrophysique spatiale - ORSAY, membre élu de la section 17 du comité national ;

- Mme Isabelle MAGNIN, directrice de recherche, Centre de recherche et d'applications au traitement de l'image et du signal - Villeurbanne, membre nommé de la section 7 du comité national ;
- M. Francis MESSNER, directeur de recherche du CNRS, CNRS/MIUSHA, membre élu de la section 36 du comité national ;
- M. Rémy MOSSERI, directeur de recherche du CNRS, Laboratoire de physique théorique de la matière condensée - Paris, membre élu du conseil scientifique du département mathématiques, physique, planète et univers ;
- M. François RENAUD, directeur de recherche du CNRS, Génétique et évolution des maladies infectieuses - Montpellier, membre nommé de la section 29 du comité national ;
- Mme Dominique ROBY, directrice de recherche du CNRS, CNRS/INRA/UMR2594/LIPM, membre élue de la section 28 du comité national.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 9 avril 2008.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

## Concours

### Décision n° 080016DRH du 9 avril 2008 relative à la constitution auprès de chacun des départements scientifiques du CNRS d'un jury d'admission pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2008

Direction des ressources humaines

Vu, D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. 83-1260 du 30-12-1983 mod., not. art. 22 ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod., not. art. 8 ; D. du 19-01-2006 ; A. du 12-11-2007 ; A. du 12-11-2007.

Art. 1<sup>er</sup>. - Pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2008, il est constitué auprès de chacun des départements scientifiques du CNRS un jury d'admission dont la composition est la suivante.

Art. 2. - Pour les concours de chargés de recherche n° 01/04, 01/05, 02/02, 02/04, 04/02, 04/03, 05/02, 05/03, 06/02, 06/03, 06/04, 07/06, 08/05, 09/06, 11/04, 11/05 relevant de la section concernée par les activités du département scientifique :

#### Mathématiques, physique, planète et univers

*Président :*

- Le directeur du département scientifique - mathématiques, physique, planète et univers, ou M. Christian CHARDONNET, directeur scientifique adjoint, son représentant.

*Membres titulaires :*

- M. Christian BORDAS, directeur de recherche du CNRS ;

- M. Amand GEORGE, directeur de recherche du CNRS ;
- M. Jacques JUPILLE, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 5 du comité national ;
- M. Eric PEREZ, professeur des universités ;
- M. Jean-Yves WELSCHINGER, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 1 du comité national ;
- M. Pierre BINETRUY, professeur des universités, membre élu de la section 2 du comité national et membre nommé de la commission interdisciplinaire 47 du comité national ;
- M. Hugues DREYSSE, professeur des universités, membre élu de la section 6 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 43 du comité national ;
- M. Fabrice PLANCHON, professeur des universités, membre élu de la section 1 du comité national ;
- M. Serge REYNAUD, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 4 du comité national ;
- M. Michel ROSSO, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 5 du comité national.

*Membres suppléants :*

- Mme Elisabeth CHARLAIX, professeure des universités, membre nommée de la section 5 du comité national ;
- Mlle Anne-Laure FOUGERES, maître de conférence, membre élue de la section 1 du comité national ;
- M. Giancarlo FAINI, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 6 du comité national et membre nommé de la commission interdisciplinaire 43 du comité national ;
- M. David Le BOLLOCH, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 5 du comité national.

Art. 3. - Pour les concours de chargés de recherche n° 01/06, 04/04, 05/04, 06/05, 07/02, 07/04, 07/05, 08/02, 08/03, 08/04, 09/03, 09/04, 09/05, 10/04, 10/05, 10/06, 10/07, 10/08, 30/03, 30/05 relevant de la section concernée par les activités du département scientifique :

#### Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

*Président :*

- Le directeur du département scientifique - sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie, ou M. Jean-Claude GAUTHIER, directeur scientifique adjoint, son représentant.

*Membres titulaires :*

- M. Hisham ABOU KANDIL, professeur des universités, membre nommé du conseil scientifique de département ;
- M. Sylvain ALLANO, professeur des universités ;
- M. Philippe BOMPARD, professeur des universités ;
- Mme Véronique DONZEAU GOUGE, professeure des universités ;
- M. Denis VEYNANTE, directeur de recherche du CNRS ;

- M. Pierre BEAUVILLAIN, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 8 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 43 du comité national ;
- M. Joël BERTRAND, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 10 du comité national ;
- M. Pierre GILORMINI, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 9 du comité national ;
- M. François PIERROT, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 7 du comité national ;
- M. Pascal SOMMER, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 30 du comité national.

*Membres suppléants :*

- Mme Nicole BIDOIT, professeure des universités, membre nommée de la section 7 du comité national ;
- M. Philippe BAPTISTE, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 7 du comité national ;
- M. Alain CAPPY, professeur des universités, membre nommé de la section 8 du comité national ;
- M. Daniel COURJON, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 8 du comité national ;
- M. Jacques-Jean-Marie DESRUES, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 9 du comité national ;
- Mme Marie-Christine HO BA THO, professeure des universités, membre nommée de la section 30 du comité national ;
- Mme Leanne PITCHFORD, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 10 du comité national ;
- M. Yvan SEGUI, directeur de recherche du CNRS, membre élu du conseil scientifique de département ;

Art. 4. - Pour les concours de chargés de recherche n° 02/03, 03/02, 03/03, 03/04, 03/05, 03/06, 03/07, 03/08, 07/03, 13/04 relevant de la section concernée par les activités du département scientifique :

**Département délégué Physique nucléaire et physique des particules**

*Président :*

- Le directeur du département scientifique – physique nucléaire et physique des particules, ou M. François LE DIBERDER, directeur scientifique adjoint, son représentant.

*Membres titulaires :*

- Mme Resa ANSARI, professeur des universités ;
- M. Gines MARTINEZ, chargé de recherche du CNRS ;
- M. José OCARIZ, maître de conférence ;
- Mme Marie-Hélène SCHUNE, directrice de recherche du CNRS ;
- M. Raphaël GRANIER De CASSAGNAC, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 3 du comité national ;

- Mme Sylvie LEES-ROSIER, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 3 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 47 du comité national ;
- M. Dominique PALLIN, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 3 du comité national ;
- M. Konstantin PROTASSOV, professeur des universités, membre élu de la section 3 du comité national ;
- M. Marek LEWITOWICZ, directeur de recherche du CNRS ;
- Mme Fanny REJMUND, chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 3 du comité national.

*Membres suppléants :*

- M. Gérard MONTAROU, directeur de recherche du CNRS ;
- M. Yves SIROIS, directeur de recherche du CNRS ;
- M. Olivier SORLIN, chargé de recherche du CNRS ;
- M. Eric AUBOURG, ingénieur du CEA, membre élu de la section 3 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 47 du comité national ;
- Mlle Fazia HANNACHI, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 3 du comité national ;
- M. Mossadek TALBY, professeur des universités, membre élu de la section 3 du comité national.

Art. 5. - Pour les concours de chargés de recherche n° 11/02, 11/03, 11/06, 12/02, 12/03, 12/04, 13/02, 13/03, 14/02, 14/03, 15/03, 15/04, 15/05, 16/02, 16/03 relevant de la section concernée par les activités du département scientifique :

**Chimie**

*Président :*

- La directrice du département scientifique – chimie, ou M. Francis SECHERESSE, directeur scientifique adjoint, son représentant.

*Membres titulaires :*

- Mme Paola ARIMONDO, chargée de recherche du CNRS ;
- Mme Florence DJEDAINI-PILARD, professeure des universités, membre nommée de la section 12 du comité national ;
- Mme Sophie GUILLEMET, chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 15 du comité national ;
- M. Edmond PAYEN, professeur des universités, membre nommé de la section 14 du comité national ;
- M. Philippe RICHETTI, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 11 du comité national ;
- Mme Elodie ANXOLABEHERE-MALLART, chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 14 du comité national ;
- M. Claude DELMAS, directrice de recherche du CNRS, membre nommé de la section 15 du comité national ;

- Mme Françoise GUERITTE, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 16 du comité national ;
- Mme Monique MAUZAC, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 11 du comité national ;
- M. Daniel SIMON, professeur des universités, membre élu de la section 13 du comité national.

*Membres suppléants :*

- Mme Muriel AMBLARD, directrice de recherche du CNRS ;
- M. Michel MORTIER, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 15 du comité national ;
- M. Frédéric THIBAUT-STARZYK, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 14 du comité national ;
- M. Laurent FONTAINE, professeur des universités, membre nommé de la section 11 du comité national ;
- M. Christophe MEYER, chargé de recherche du CNRS ;
- M. Gilles OHANESSIAN, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 13 du comité national.

Art. 6. - Pour les concours de chargés de recherche n° 20/02, 20/03, 29/03, 29/04 relevant de la section concernée par les activités du département scientifique :

**Environnement et développement durable**

*Président :*

- Le directeur du département scientifique - environnement et développement durable, ou M. René BALLY, directeur scientifique adjoint, son représentant.

*Membres titulaires :*

- M. Stéphane BLANC, chargé de recherche du CNRS ;
- Mme Gudrun BORNETTE, directrice de recherche du CNRS ;
- M. Thierry BOULINIER, directeur de recherche du CNRS ;
- M. Vincent BRETAGNOLLE, chargé de recherche du CNRS ;
- Mme Isabelle CHUINE, chargée de recherche du CNRS ;
- Mme Cécile BERNARD, professeure des universités, membre nommée de la section 20 du comité national ;
- Mme Frédérique CARCAILLET, maître de conférence, membre élue de la section 20 du comité national ;
- M. Eric CHAUVET, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 20 du comité national ;
- M. Franck COURCHAMP, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 29 du comité national ;
- Mme Martine HOSSAERT-MCKEY, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 29 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 46 du comité national.

*Membres suppléants :*

- Mme Pascale GARCIA, professeure des universités ;
- Mme Corinne LEYVAL, directrice de recherche du CNRS ;
- M. Behzad MOSTAJIR, chargé de recherche du CNRS ;
- M. Rachid CHEDDADI, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 20 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 46 du comité national ;
- Mlle Christine PAILLARD, chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 29 du comité national.

Art. 7. - Pour les concours de chargés de recherche n° 21/02, 21/03, 22/04, 22/05, 23/02, 23/03, 24/02, 24/03, 25/02, 25/03, 26/02, 26/03, 27/02, 27/03, 28/02, 28/03, 30/02, 30/04 relevant de la section concernée par les activités du département scientifique :

**Sciences du vivant**

*Président :*

- Le directeur du département scientifique - sciences du vivant ou Mme Martine DEFAIS, directrice scientifique adjointe, sa représentante.

*Membres titulaires :*

- Mme Sophie CRIBIER, professeure des universités, membre nommée de la section 23 du comité national ;
- M. Jérôme ESTAQUIER, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 24 du comité national ;
- M. Martin GIURFA, professeur des universités, membre nommé de la section 27 du comité national ;
- Mlle Florence NOBLE, directrice de recherche du CNRS, membre nommé de la section 30 du comité national ;
- Mme Danièle TRITSCH, professeure des universités, membre nommée de la section 25 du comité national ;
- Mme Christiane BRANLANT, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 21 du comité national ;
- M. Dominique GIORGI, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 22 du comité national ;
- Mme Catherine JESSUS, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 26 du comité national ;
- M. Jacques JOYARD, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 28 du comité national ;
- M. Philippe VERNIER, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 24 du comité national ;

*Membres suppléants :*

- M. Hugues LORTAT-JACOB, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 21 du comité national ;

- Mme Angela SIRIGU, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 27 du comité national ;
- M. Olivier VOINNET, directeur de recherche du CNRS ;
- M. Marcel CREST, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 25 du comité national ;
- Mme Nicole DALLA VENEZIA, chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 30 du comité national ;
- M. Rob RUIGROK, professeur des universités, membre nommé de la section 23 du comité national.

Art. 8. - Pour les concours de chargés de recherche n° 17/02, 17/03, 17/04, 18/02, 18/03, 19/02, 19/03, 19/04 relevant de la section concernée par les activités du département scientifique :

#### **Département délégué Planète et univers**

##### *Président :*

- Le directeur du département scientifique - planète et univers, ou M. Bruno GOFFE, directeur scientifique adjoint, son représentant.

##### *Membres titulaires :*

- M. Georges CALAS, professeur des universités ;
- Mme Elisabeth LALLIER-VERGES, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 18 du comité national ;
- M. Raoul MADARIAGA, professeur des universités ;
- M. Yannick MELLIER, astronome, membre nommé de la commission interdisciplinaire 47 du comité national ;
- M. François ROBERT, directeur de recherche du CNRS ;
- M. Philippe ACKERER, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 20 du comité national ;
- M. Gilles BERGAMETTI, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 19 du comité national ;
- M. Jean-Yves BOTTERO, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la commission interdisciplinaire 46 du comité national ;
- M. Marc CHAUSSIDON, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 18 du comité national ;
- M. Yves LANGEVIN, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 17 du comité national.

##### *Membres suppléants :*

- M. Ary BRUAND, professeur des universités, membre nommé du conseil scientifique du département ;
- M. CARDIN Philippe, directeur de recherche du CNRS ;
- M. LESUEUR Patrick, professeur des universités ;
- M. Henri Claude NATAF, directeur de recherche ;
- Mme Catherine TURON, astronome ;
- M. Gérard ANCELLET, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 19 du comité national ;

- M. Frédéric DELAY, professeur des universités, membre nommé de la section 20 du comité national ;
- M. Gauthier HULOT, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 18 du comité national ;
- Mme Rosine LALLEMENT, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 17 du comité national ;
- M. Richard SEMPÈRE, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 19 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 46 du comité national.

Art. 9. - Pour les concours de chargés de recherche n° 31/02, 31/03, 31/04, 31/05, 32/02, 32/03, 32/04, 33/02, 33/03, 33/04, 33/05, 34/02, 34/03, 35/02, 35/03, 35/04, 35/05, 36/02, 36/03, 37/02, 37/03, 38/02, 38/03, 39/02, 39/03, 39/04, 40/02, 40/03 relevant de la section concernée par les activités du département scientifique :

#### **Sciences humaines et sociales**

##### *Président :*

- La directrice du département scientifique - sciences humaines et sociales, ou M. Vélayoudom MARIMOUTOU, directeur scientifique adjoint, son représentant.

##### *Membres titulaires :*

- M. Jean-Patrice BOUDET, professeur des universités ;
- Mme Marie-Elisabeth DUCREUX, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 33 du comité national ;
- Mme Cécilia GARCIA PENALOSA, directrice de recherche du CNRS ;
- Mme Anne LEVADE, professeure des universités, membre nommée de la section 36 du comité national ;
- Mme Sylvie MELLET, directrice de recherche du CNRS ;
- M. Thierry BROSSARD, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 39 du comité national ;
- M. Philippe BUTTGEN, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 35 du comité national ;
- M. Didier GALOP, chargé de recherche du CNRS, membre nommé de la section 31 du comité national ;
- Mme Anne-Christine TAYLOR, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 38 du comité national ;
- Mme Catherine WIHTOL DE WENDEN, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 40 du comité national.

##### *Membres suppléants :*

- Mme Annie ANTOINE, professeure des universités, membre élue de la section 33 du comité national ;
- Mme Marie BALASSE, chargée de recherche du CNRS ;
- M. Rémi LENOIR, professeur des universités ;

- Mme Yamna DJELLOULI, professeure des universités, membre nommée de la section 39 du comité national ;
- Mlle Claude RETAT, chargée de recherche du CNRS, membre élu de la section 35 du comité national ;
- M. Laurent SCHNEIDER, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 32 du comité national.

Art. 10. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 9 avril 2008.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

### Concours

#### **Décision n° 080017DRH du 9 avril 2008 relative à la création d'un jury d'admission pour les commissions interdisciplinaires pour les concours de recrutement des chargés de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2008**

Direction des ressources humaines

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod., not. art. 44 ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod. not. art. 13 ; D. du 19-01-2006 ; A. du 12-11-2007 ; A. du 12-11-2007 ; avis du conseil scientifique du 21-01-2008.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé un jury d'admission commun aux concours de recrutement des chargés de recherche du CNRS ouverts dans les commissions interdisciplinaires organisés au titre de l'année 2008.

Art. 2. - Ce jury est présidé par M. Arnold MIGUS, directeur général du CNRS.

Art. 3. - Il comprend 8 membres de droit

- La directrice du département scientifique - chimie, ou Mme Marie-Claire LASNE, directrice scientifique adjointe, sa représentante ;
- La directrice du département scientifique - sciences humaines et sociales, ou Mme Michèle KAIL, directrice scientifique adjointe, sa représentante ;
- Le directeur du département scientifique - sciences du vivant, ou M. Thierry MEINNEL, directeur scientifique adjoint, son représentant ;
- Le directeur du département scientifique - environnement et développement durable, ou M. Luc ABBA-DIE, directeur scientifique adjoint, son représentant ;
- Le directeur du département scientifique - sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie, ou M. Philippe BOMPARD, directeur scientifique adjoint, son représentant ;
- Le directeur du département scientifique - mathématiques, physique, planète et univers, ou M. Christian CHARDONNET, directeur scientifique adjoint, son représentant ;
- Le directeur du département scientifique - planète et univers, ou M. Jean-Marie HAMEURY, directeur scientifique adjoint, son représentant ;

- Le directeur du département scientifique - physique nucléaire et physique des particules, ou M. Stavros KATSANEVAS, directeur scientifique adjoint, son représentant.

et 8 personnalités scientifiques

*Membres titulaires :*

- Mme Muriel DELEPIERRE, directrice de recherche du CNRS ;
- M. Bernard DUPRE, directeur de recherche du CNRS ;
- M. Christophe GROJEAN, ingénieur CEA, membre élu de la section 2 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 47 du comité national ;
- M. Jean-Claude GAUTHIER, directeur de recherche du CNRS ;
- Mme Anne GROUSSET-EALET, chargée de recherche du CNRS ;
- M. Jean-Loup PUGET, directeur de recherche du CNRS, Institut d'astrophysique spatiale - ORSAY, membre nommé de la commission interdisciplinaire 47 du comité national ;
- M. Christian TOPALOV, directeur de recherche du CNRS, membre élu du conseil scientifique du département sciences humaines et sociales ;
- M. Alain VAN DORSSELAER, directeur de recherche du CNRS, Institut pluridisciplinaire Hubert Curien - STRASBOURG, membre élu de la section 16 du comité national ;

*Membres suppléants :*

- M. Jean-Claude ANDRE, ingénieur Météo France, sciences de l'univers au CERFACS - TOULOUSE, membre nommé de la commission interdisciplinaire 46 du comité national ;
- M. Michel DENIS, directeur de recherche du CNRS, CNRS/UPR n° 3521/LIMSI, membre nommé de la Commission interdisciplinaire 45 du comité national ;
- M. Karim BENAKLI, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 2 du comité national ;
- M. Yvon LE MAHO, directeur de recherche du CNRS, membre nommé du conseil scientifique du département environnement et développement durable ;
- M. Francis MAURY, directeur de recherche du CNRS, CIRIMAT/ENSIACET, membre nommé de la section 15 du comité national ;
- Mme Tiina SUOMIJARVI, professeure des universités, Institut de physique nucléaire d'orsay - ORSAY, membre élue de la commission interdisciplinaire 47 du comité national ;
- Mme Isabelle VACARIE, professeure des universités, Institut de recherche juridique sur l'entreprise et les relations professionnelles - Nanterre, membre élue de la section 36 du comité national ;
- M. Jean-Pierre VILOTTE, physicien.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 9 avril 2008.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

## Comités, conseils et commissions

**Décision n° 080022DRH du 23 avril 2008 portant renouvellement d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information**

Direction des ressources humaines

Vu D. n° 71-342 du 29-04-1971 mod. ; D. n° 71-343 du 29-04-1971 mod. ; A. du 10-06-1982 ens. A. du 02-11-2004 ; CIR. n° 050001DRH du 23-05-2005 ; DEC. n° 050022 DRH du 23-05-2005 ; DEC. n° 060026DRH du 21-04-2006 ; proposition émise par la commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information le 02-04-2008.

Art. 1<sup>er</sup>. - L'homologation comme centre de traitement automatisé de l'information des structures suivantes est renouvelée jusqu'à la date du prochain renouvellement de l'unité dont elles dépendent :

- Service informatique et réseau de l'Institut des matériaux Jean Rouxel (UMR n° 6502)
- Service informatique électronique, réseaux et sites Web du Laboratoire chimie Provence (UMR n° 6264)
- Service informatique de l'Unité cristallographie et sciences des matériaux (UMR n° 6508)
- Service informatique de l'Institut de l'information scientifique et technique de l'Institut de l'information scientifique et technique (UPS n° 76)
- Service ressources informatiques du Laboratoire de mathématiques de Besançon (UMR n° 6623)
- Service informatique de l'Unité univers, transport, interfaces nanostructures, atmosphère et environnement, molécules (UMR n° 6213)
- Service informatique de l'Unité physique corpusculaire (UMR n° 6533)
- Centre pour la communication scientifique et directe (UPS n° 2275)
- Service informatique de l'Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand (UMS n° 833)
- Service informatique du Centre de données et d'opérations du Laboratoire de physique et de chimie de l'environnement (UMR n° 6115)
- Service informatique du Centre international de rencontres mathématiques (UMS n° 822)
- Service support informatique de l'Institut de mathématiques de Luminy (UMR n° 6206)
- Service commun informatique de l'observatoire astronomique de Marseille-Provence, département Gassendi ((UMS n° 2244)
- Service informatique du Centre d'océanologie de Marseille (UMS n° 2196)
- Département d'informatique scientifique du Laboratoire d'astrophysique de Marseille (UMR n° 6110)
- Service informatique du Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (UMR n° 6457)
- Pôle modélisation numérique et calcul scientifique du Laboratoire de physique des océans (UMR n° 6523)
- Infrastructure informatique fédérative de l'Unité domaines océaniques (UMR n° 6538)
- Informatique fédérative de l'Institut universitaire européen de la mer (UMS n° 3113)
- Service informatique du Laboratoire de physique corpusculaire de Caen (UMR n° 6534)
- Service informatique de l'Unité Geosciences azur (UMR n° 6526)
- Service informatique et télécoms de l'Observatoire de la Cote d'Azur (UMS n° 2202)
- Service informatique du Centre d'immunologie de Marseille Luminy (UMR n° 6102)
- Service informatique de l'Unité information génomique et structurale (UPR n° 2589)
- Service informatique et administration réseaux de l'Institut de biologie structurale et microbiologie (IFR n° 88)
- Informatique et réseaux, robotique et glyco-génomique de l'Unité architecture et fonction des macromolécules biologiques (UMR n° 6098)
- Systèmes d'information de la Maison René Ginouvès (UMS n° 844)
- Calcul scientifique et représentations graphiques de la Maison des sciences humaines Alpes (UMS n° 1799)
- Informatique et multimédia de la Maison des sciences humaines Alpes (UMS n° 1799)
- Traitement de l'information pour des groupes de recherche en économie et sociologie du travail du Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (UMR n° 6123)
- Service informatique de l'Unité mécanique des fluides et acoustique (UMR n° 5509)
- Service informatique de l'Institut Fresnel (UMR n° 6133)
- Service informatique du Laboratoire de mécanique et d'acoustique (UPR n° 7051)
- Services administration des moyens informatiques et applications scientifiques et transferts industriels de l'Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (UMR n° 6074)
- Service informatique de l'Institut de recherche en communications et cybernétique de Nantes (UMR n° 6597)
- Service informatique du Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis (UMR n° 6070)

Art. 2. - Les structures suivantes sont homologuées comme centre de traitement automatisé de l'information, jusqu'à la date de renouvellement de l'unité dont elles dépendent :

- Service informatique et réseau de l'Unité chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse et modélisation (UMR n° 6230)
- Réseau et informatique - génie logiciel du Laboratoire de chimie physique (UMR n° 8000)
- Service informatique commun (SIC) de l'Institut de chimie des substances naturelles (UPR n° 2301)
- Plateforme en calcul quantique, chimie informatique et modélisation de la Fédération de Chimie de Nancy (FR n° 2843)
- Service informatique et réseaux du Laboratoire de catalyse en chimie organique (UMR n° 6503)
- Service informatique du Centre de biophysique moléculaire (UPR n° 4301)



- 
- Service informatique du Département de photochimie générale (UMR n° 7525)
  - Service informatique et calculs scientifiques de l'Institut des sciences moléculaires de Marseille (UMR n° 6263)
  - Service informatique de l'Institut européen des membranes (UMR n° 5635)
  - Service sécurité informatique de l'Institut de chimie moléculaire et des matériaux de Montpellier (UMR n° 5253)
  - Unité de gestion de la Chimiothèque nationale (UPS n° 3035)
  - Réseau système informatique de l'Institut des biomolécules Max Mousseron (UMR n° 5247)
  - Service informatique et Calcul scientifique de l'Unité synthèse et physico-chimie de molécules d'intérêt biologique (UMR n° 5068)
  - Service informatique et calcul scientifique du Laboratoire hétérochimie fondamentale et appliquée (UMR n° 5069)
  - Service informatique et calcul scientifique de l'Unité interactions moléculaires et réactivité chimique et photochimique (UMR n° 5623)
  - Service informatique du Laboratoire des composites thermostrostructuraux (UMR n° 5801)
  - Service informatique du Centre de recherches Paul Pascal (UPR n° 8641)
  - Service informatique du Laboratoire de spectrochimie infrarouge et Raman (UMR n° 8516)
  - Service informatique de l'Unité physicochimie des polymères et des milieux dispersés (UMR n° 7615)
  - Informatique et réseaux du Laboratoire chrono-environnement (UMR n° 6249)
  - Service informatique de l'unité AMPERE (UMR n° 5005)
  - Pôle informatique de l'unité Biométrie et biologie évolutive (UMR n° 5558)
  - Cellule indicateurs et cellule système d'information de l'Unité indicateurs programmation et allocation de moyens (UPS n° 3030)
  - Centre de ressources informatiques et calcul intensif du Laboratoire de physique théorique de la matière condensée (UMR n° 7600)
  - Service informatique de l'Institut de mathématique de Jussieu (UMR n° 7586)
  - Service informatique du Laboratoire Kastler Brossel (UMR n° 8552)
  - Pôle de calcul et de données du Laboratoire interuniversitaire des systèmes atmosphériques (UMR n° 7583)
  - Service informatique du Laboratoire de physique des solides (UMR n° 8502)
  - Service commun informatique du Laboratoire de mathématiques d'Orsay (UMR n° 8628)
  - Service informatique du Laboratoire Aimé Cotton (UPR n° 3321)
  - Service informatique LPPM - serveur de calcul scientifique de la fédération de recherche lumière matière du Laboratoire de photophysique moléculaire (UPR n° 3361)
  - Systèmes d'information du Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses (UMR n° 7605)
  - Pôle technologie : informatique du Laboratoire de physique des matériaux (UMR n° 7556)
  - Service informatique de l'Institut de mathématiques de Bourgogne (UMR n° 5548)
  - Plateforme informatique du Laboratoire de cristallographie et modélisation des matériaux minéraux et biologiques (UMR n° 7036)
  - Réseau Informatique, unité technique et informatique du SARM du Centre de recherches pétrographiques et géochimiques (UPR n° 2300)
  - Service informatique de l'unité spectrométrie ionique/moléculaire (UMR n° 5579)
  - Service informatique de l'Institut Camille Jourdan (UMR n° 5208)
  - Pôle informatique de l'unité Paléoenvironnements/ PaléobioSphère (UMR n° 5125)
  - Service informatique de l'Institut de physique et chimie des matériaux de Strasbourg (UMR n° 7504)
  - Bureau central sismologique français de l'école et observatoire des sciences de la terre (UMS n° 830)
  - Réseau national de surveillance sismique de l'école et observatoire des sciences de la terre (UMS n° 830)
  - Centre d'archivage et de traitement sismique de l'école et observatoire des sciences de la terre (UMS n° 830)
  - Service informatique du Laboratoire de planétologie de Grenoble (UMR n° 5109)
  - Moyens informatiques et calcul scientifique du laboratoire Jean Kuntzmann (UMR n° 5224)
  - Service informatique du Laboratoire des transferts en hydrologie et environnement (UMR n° 5564)
  - Service informatique de l'Institut Fourier (UMR n° 5582)
  - Service informatique du Laboratoire de spectrométrie physique (UMR n° 5588)
  - Service informatique du Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement (UMR n° 6635)
  - Service informatique du Centre de physique des particules de Marseille (UMR n° 6550)
  - Service informatique de l'Institut matériaux microélectronique nanosciences de Provence (UMR n° 6242)
  - Service informatique du Laboratoire d'analyse, topologie, probabilité (UMR n° 6632)
  - Service informatique du Centre de physique théorique (UMR n° 6207)
  - Service informatique de l'Unité géosciences Montpellier (UMR n° 5243)
  - Cellule informatique de l'Institut de mathématiques de Toulouse (UMR n° 5219)
  - Service informatique du Centre d'élaboration de Matériaux et d'études structurales (UPR n° 8011)
  - Service informatique du Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux (UMR n° 5804)
  - Service informatique de l'Unité environnements et paléoenvironnements océaniques (UMR n° 5850)
-

- 
- Cellule informatique du Laboratoire angevin de recherches en mathématiques (UMR n° 6093)
  - Service bases de données et informatique de l'Unité géosciences Rennes (UMR n° 6118)
  - Service administration réseau et systèmes informatiques de l'unité Hippolyte FIZEAU (UMR n° 6525)
  - Service informatique et réseaux de l'observatoire océanologique de Villefranche (UMS n° 829)
  - Service des systèmes informatiques du laboratoire J. A. DIEUDONNE (UMR n° 6621)
  - Service informatique de l'Institut des nanosciences de Paris (UMR n° 7588)
  - Service informatique du Laboratoire Jacques Louis-Lions (UMR n° 7598)
  - Service informatique du Laboratoire de probabilités et modèles aléatoires (UMR n° 7599)
  - Service informatique global du laboratoire, service informatique lié à la microscopie électronique de l'unité Virologie moléculaire et structurale (UMR n° 2472)
  - Service informatique du Centre de génétique moléculaire (UPR n° 2167)
  - Equipe informatique de l'Unité de neurosciences intégratives et computationnelles (UPR n° 2191)
  - Service informatique de l'Institut des sciences du végétal (UPR n° 2355)
  - Service informatique du Laboratoire d'enzymologie et biochimie structurales (UPR n° 3082)
  - Equipe logistique de l'unité neurosciences sensorielles comportement cognition (UMR n° 5020)
  - Service informatique du Centre de données de l'unité transgène et archivage d'animaux modèles (UPS n° 44)
  - Service informatique de l'Institut de physiologie et biologie cellulaires (UMR n° 6187)
  - Service informatique de l'Institut de biologie structurale (UMR n° 5075)
  - Service informatique de l'Unité interactions et modulateurs de réponses (FRE n° 3083)
  - Service technique de l'Institut de neurosciences cognitives de la méditerranée (UMR n° 6193)
  - Centre de ressources et de formation de bioinformatique, Service informatique de l'Institut de biologie du développement de Marseille-Luminy (UMR n° 6216)
  - Service informatique du Laboratoire de chimie Bactérienne (UPR n° 9043)
  - Service informatique de l'unité Communications cellulaires normales et pathologiques (IFR n° 3)
  - Service informatique de la plate forme d'imagerie (MRI-NET) du Centre de recherche de biochimie macromoléculaire (UMR n° 5237)
  - Service informatique et Réseau de l'Institut de génétique moléculaire de Montpellier (UMR n° 5535)
  - Administration des ressources informatiques et télécom de l'Unité modélisation et ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic (FRE n° 3009)
  - Service informatique et technique du Centre de recherche cerveau et cognition (UMR n° 5549)
  - Service systèmes d'information de l'Institut de pharmacologie et de biologie structurale (UMR n° 5089)
  - Service informatique et bioinformatique du Laboratoire des interactions plantes - micro-organismes (UMR n° 2594)
  - Service informatique du Laboratoire de biologie moléculaire des eucaryotes (UMR n° 5099)
  - Service informatique du Laboratoire de microbiologie et de génétique moléculaires (UMR n° 5100)
  - Service informatique et réseaux du Centre de neurosciences intégratives et cognitives (UMR n° 5228)
  - Service informatique de l'Unité génomique et physiologie moléculaire des maladies métaboliques (UMR n° 8090)
  - Service commun informatique et imagerie du Centre d'imagerie - neurosciences et d'applications aux pathologies (UMR n° 6232)
  - Plateforme d'imagerie de l'Institut Jacques Monod (UMR n° 7592)
  - Service informatique de l'unité Neurosciences cognitives et imagerie cérébrale (UPR n° 640)
  - Centre de ressources numériques de l'Unité POUCHET (UPS n° 2776)
  - Service informatique du Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud (UMR n° 8564)
  - Service informatique de l'Unité cultures, langues, textes (UPS n° 2259)
  - Informatique du Pôle de recherche en économie et gestion (UMR n° 7176)
  - Service informatique de la Maison des sciences de l'homme et de la société (UMS n° 842)
  - Service informatique du Laboratoire d'Economie de la production et de l'intégration internationale (UMR n° 5252)
  - Service informatique de la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (USR n° 3125)
  - Direction et pôle informatique du Centre pour l'édition électronique ouverte (UPS n° 3096)
  - Service informatique du Centre d'étude et de recherche travail, organisation, pouvoir (UMR n° 5044)
  - Service informatique du Relais d'information sur les sciences de la cognition (UMS n° 2551)
  - Réseau des compétences méthodologiques de l'Unité Littoral, environnement, télédétection et géomatique (UMR n° 6554)
  - Département de recherche modélisation et contrôle de systèmes électromagnétique du Laboratoire de génie électrique de Paris (UMR n° 8507)
  - Groupe informatique du Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces (UMR n° 7647)
  - Service de développement et de valorisation informatique du Département de chimie physique des réactions (UMR n° 7630)
  - Service informatique et des systèmes d'information du Centre de recherche en automatique de Nancy (UMR n° 7039)
  - Service informatique de l'Institut des nanotechnologies de Lyon (UMR n° 5270)
  - Service informatique de l'Unité matériaux ingénierie et sciences (UMR n° 5510)
-

- Service informatique de l'Unité informatique en image et systèmes d'information (UMR n° 5205)
- Plate-forme nationale CNRS de robotique médicale du Laboratoire des sciences de l'image de l'informatique et de la télédétection (UMR n° 7005)
- Plate-forme nationale CNRS de réseaux de capteurs SENSLAB du Laboratoire des sciences de l'image de l'informatique et de la télédétection (UMR n° 7005)
- Service informatique de l'Unité VERIMAG (UMR n° 5104)
- Service informatique du Laboratoire de génie électrique de Grenoble (UMR n° 5269)
- Moyens informatiques et systèmes d'information de l'Unité techniques imagerie modélisation (UMR n° 5525)
- Service informatique de l'Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre (UMR n° 6594)
- Service informatique et calcul scientifique de l'Unité sciences pour l'environnement (UMR n° 6134)
- Service informatique du Laboratoire d'informatique fondamentale de Marseille (UMR n° 6166)
- Service informatique du Laboratoire plasma et conversion d'énergie (UMR n° 5213)
- Service technique informatique du Laboratoire d'informatique de Nantes Atlantique (UMR n° 6241)
- Service technique informatique de l'Unité heuristique et diagnostic des systèmes complexes (UMR n° 6599)
- Service informatique de l'Institut recherche sur composants logiciels matériels pour l'information et la communication (FR n° 3024)
- Service informatique du Groupe de recherche en informatique, image, automatique et électronique (UMR n° 6072)
- Service informatique du Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie (UMR n° 6614)
- Service informatique du Laboratoire d'informatique de Paris 6 (UMR n° 7606)
- Plate-forme bio-image de l'Institut de biologie moléculaire des plantes (UPR n° 2357)
- Service informatique de l'Institut de biologie moléculaire et cellulaire (FRC n° 1589)

Art. 3. - La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 avril 2008.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le secrétaire général,  
Alain RESPLANDY-BERNARD

### Comités, conseils et commissions

#### Décision n° 080024DR03 du 16 avril 2008 relative à la nomination des membres du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Ile-de-France Est

Délégation Ile-de-France Est

Art. 1<sup>er</sup>. - Le comité spécial d'hygiène et de sécurité (CSHS) pour la Délégation Ile-de-France Est est composé des membres suivants :

#### 1. Représentants de l'administration :

##### Titulaires

- M. Brice Kerber, délégué régional, président du comité
- Mme Amélie Hennequin, ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Ile-de-France Est
- Mme Jeanine Tortajada, directrice de l'UMR n° 8587 « Laboratoire analyse et modélisation pour la biologie et l'environnement (LAMBE) »
- M. Jean-Marie Flaud, directeur de l'UMR n° 7583 « Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques (LISA) »
- M. François Dautry, directeur de la FRE n° 2937 « Génétique moléculaire et intégration des fonctions cellulaires »

##### Suppléants

- Mme Patricia Schuh, adjointe au délégué régional
- Mme Malika Hémerly, responsable logistique des campus de Vitry-Thiais et de Villejuif
- Mme Carine Giovannangeli, directrice de l'UMR n° 5153 « Acides nucléiques : dynamique, ciblage et fonctions biologiques »
- Mme Cécile Goujet-Zalc, responsable du SEAT, antenne de l'UPS n° 44 « Transgénèse et archivage d'animaux modèles (TAAM) »
- Mme Martine Vanhove, directrice de l'UMR n° 8135 « Langage, langues et culture d'Afrique noire (LLACAN) »

#### Représentants du personnel désignés par les organisations syndicales représentatives :

##### Titulaires :

- Mme Elisabeth Samain, SGEN-CFDT
- M. Pierre Girard, SGEN-CFDT
- M. Jean-Pierre Pereira-Ramos, SNCS-FSU
- Mme Françoise Lisiecki, SNIRS-CGC
- M. Jean Osterro, SNTRS-CGT
- M. Mamadou Siby, SNTRS-CGT

##### Suppléants :

- M. Eric Leroy, SNTRS-CGT
- Mme Maryvonne Coso Barrafon, SNTRS-CGT

#### 2. Membre de droit

- Dr Dominique Ditcharles, médecin de prévention animateur régional.

Art. 2. - Les membres suppléants peuvent assister aux séances du comité mais ne peuvent prendre part aux votes de celui-ci qu'en remplacement des membres titulaires.

Art. 3. - Les fonctionnaires chargés de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité ayant compétence pour le CNRS sont invités aux réunions du CSHS.

Art. 4. - Le président peut inviter, à titre d'expert, un représentant qualifié de chaque établissement partenaire

institutionnel de la Délégation Ile-de-France Est ou toute personne qu'il jugera utile de faire participer aux débats.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Thiais, le 16 avril 2008.

Le délégué régional Ile-de-France Est,  
Brice KERBER

### Comités, conseils et commissions

#### Décision n° 080006DR06 du 11 avril 2008 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6229 - Institut de chimie moléculaire de Reims

Délégation Centre-Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. not. article 3 ; D. n° 67-330 du 31-03-1967 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 070120DAJ et n° 070121DAJ du 06-09-2007 ; PV assemblée élisant M. Richard VISTELLE : président Université de Reims Champagne-Ardenne ; contrat quadriennal 2008-2011 Université de Reims Champagne-Ardenne/CNRS portant création de l'UMR n° 6229.

##### Art. 1<sup>er</sup>. - Composition du conseil

Le conseil de laboratoire constitué au sein de l'UMR n° 6229 comprend les 17 membres suivants :

- le directeur de l'unité et le directeur-adjoint
- 5 membres nommés ;
- 10 membres élus.

Le nom et les fonctions des personnes nommées et élues au conseil de l'unité seront affichés dans les locaux de l'UMR n° 6229

La durée du mandat des membres du Conseil de Laboratoire est fixée à 4 ans, coïncidant avec celle du contrat quadriennal 2008-2011. Cette durée peut être réduite ou prorogée dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

##### Art. 2. - Organisation des élections

Sont électeurs :

a. les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le CNRS, par l'Université de Reims Champagne-Ardenne ou par un autre organisme partenaire de l'UMR,

b. sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans labintel.

Sont éligibles : Tout électeur est éligible.

Modalités du scrutin :

Les élections ont lieu au suffrage direct et au scrutin plurinominal à deux tours. Les membres de chacun des quatre collèges sont électeurs de leurs représentants.

Répartition des sièges :

- 3 membres élus appartenant au Collège 1 constitué des membres du laboratoire ayant le grade de professeur des universités ou de directeur de recherche et ayant le statut de permanent ;

- 3 membres élus appartenant au Collège 2 constitué des membres du laboratoire ayant le grade de maître de conférences ou chargé de recherche et ayant le statut de permanent ;
- 2 membres élus appartenant au Collège 3 constitué des personnels ITA/IATOS ;
- 2 membres élus appartenant au Collège 4 constitué des doctorants et des personnels chercheurs contractuels (ATER, post-doctorants)

Modalités de publicité des résultats : affichage dans les locaux de l'unité.

##### Art. 3. - Fonctionnement

Le conseil de laboratoire est présidé par le directeur de l'unité. Il se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par son président soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande du tiers de ses membres.

Le conseil peut entendre, sur invitation de son président, toute personne participant aux travaux de l'unité, ou appelée à titre d'expert sur un point de l'ordre du jour.

Le président arrête l'ordre du jour de chaque séance ; celui-ci comporte toute question, relevant de la compétence du conseil de laboratoire, inscrite à l'initiative de son président ou demandée par plus d'un tiers des membres de ce conseil. L'ordre du jour est affiché, huit jours avant la réunion, dans les locaux de l'unité.

Le président établit, signe et assure la diffusion d'un relevé de conclusions de chacune des séances.

##### Art. 4. - Publication

La présente décision sera affichée dans les locaux de l'UMR n° 6229 et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Vandoeuvre, le 11 avril 2008.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le délégué régional Centre-Est,  
Michel RETOURNA

### Comités, conseils et commissions

#### Décision n° 080007DR06 du 11 avril 2008 portant composition, compétence et fonctionnement du Conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6089 - Groupe de spectrométrie moléculaire et atmosphérique

Délégation Centre-Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. not. art. 3 ; D. n° 67-330 du 31-03-1967 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 070120DAJ du 06-09-2007 et n° 070121DAJ du 06-09-2007 ; PV assemblée élisant M. Richard VISTELLE : président Université de Reims Champagne-Ardenne ; contrat quadriennal 2008-2011 Université de Reims Champagne-Ardenne/CNRS portant création de l'UMR n° 6089.

##### Art. 1<sup>er</sup>. - Composition du conseil

Le conseil de laboratoire constitué au sein de l'UMR n° 6089 comprend les 12 membres suivants :

- le directeur de l'unité ;
- 4 membres nommés ;
- 7 membres élus.

Le nom et les fonctions des personnes nommées et élues au conseil de l'unité seront affichés dans les locaux de l'UMR n° 6089.

La durée du mandat des membres du Conseil de Laboratoire est fixée à quatre ans, coïncidant avec celle du contrat quadriennal 2008-2011. Cette durée peut être réduite ou prorogée dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

#### Art. 2. – Organisation des élections

Sont électeurs :

a. les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le CNRS, par l'Université de Reims Champagne-Ardenne ou par un autre organisme partenaire de l'UMR.

b. sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans labintel.

Sont éligibles : Tout électeur est éligible.

Modalités du scrutin : Les élections ont lieu au scrutin plurinominal à un tour.

Le bénéfice de l'âge est accordé en cas d'égalité de voix. Le vote par correspondance n'est pas autorisé. Le vote par procuration est possible (2 pouvoirs au maximum). Le dépôt des candidatures est obligatoire et doit être fait auprès du secrétariat de l'UMR.

Modalités de publicité des résultats : affichage dans les locaux de l'UMR n° 6089

#### Art. 3. – Fonctionnement

Le conseil de laboratoire est présidé par le directeur de l'unité. Il se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par son président soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande du tiers de ses membres.

Le conseil peut entendre, sur invitation de son président, toute personne participant aux travaux de l'unité, ou appelée à titre d'expert sur un point de l'ordre du jour.

Le président arrête l'ordre du jour de chaque séance ; celui-ci comporte toute question, relevant de la compétence du conseil de laboratoire ; inscrite à l'initiative de son président ou demandée par plus d'un tiers des membres de ce conseil. L'ordre du jour est affiché, huit jours avant la réunion, dans les locaux de l'unité.

Le président établit, signe et assure la diffusion d'un relevé de conclusions de chacune des séances.

Un règlement intérieur arrête, en tant que de besoin, les autres règles de fonctionnement.

#### Art. 4. – Publication

La présente décision sera affichée dans les locaux de l'unité mixte de recherche n° 6089 et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Vandoeuvre, le 11 avril 2008.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le délégué régional Centre-Est,  
Michel RETOURNA

#### Comités, conseils et commissions

##### Décision n° 080116DR08 du 31 mars 2008 portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6035 - Institut de recherche sur la biologie de l'insecte

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu DEC. n° 080115DR08 du 31-03-2008 ; résultat du scrutin de mars 2008.

Art. 1<sup>er</sup>. - Le conseil de laboratoire de l'UMR n° 6035 - Institut de recherche sur la biologie de l'insecte est composé comme suit :

##### Membre de droit :

- M. Jean-Paul MONGE, Directeur
- M. Claudio LAZZARI, Directeur adjoint

##### Membres élus :

- Michael GREENFIELD
- Jacques AUGER
- Franck DEDEINE
- Elisabeth HUGHET
- Dominique PIERRE
- Fabrice VANNIER
- Simon DUPONT
- Sonia DJAOUI
- Sébastien LEBRETON

##### Membres nommés :

- Séverine DEVERS
- Carole LABROUSSE
- Jérôme CASAS
- Anne-Geneviève BAGNERES
- Jean-Michel DREZEN

##### Invité permanent :

- Eric DARROUZET

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 31 mars 2008.

La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,  
Josette ROGER

#### Comités, conseils et commissions

##### Décision n° 080136DR08 du 16 avril 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de la FRE n° 3114 - Hydrologie, argiles, sols et altérations

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de la formation de recherche en évolution n° 3114.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 7 :

- 1 membre de droit
  - Le directeur

- 3 membres élus
- 3 membres nommés

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 16 avril 2008.

Pour le directeur général et par délégation :  
La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,  
Josette ROGER

### Comités, conseils et commissions

#### Décision n° 080138DR08 du 16 avril 2008 portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPR n° 3079 - Conditions extrêmes et matériaux : haute température et irradiation

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu DEC. n° 080002DR08 du 15-01-2008 ; résultat du scrutin du 10-03-2008.

Art. 1<sup>er</sup>. - Le conseil de laboratoire de l'UPR n° 3079 - Conditions extrêmes et matériaux : haute température et irradiation est composé comme suit :

##### Membres de droit :

- M. Dominique MASSIOT, directeur
- Mme Marie-France BARTHE, directrice adjointe
- M. Patrick ECHEGUT, directeur adjoint

##### Membres élus :

- Mme Mélanie GUISET
- M. William HATE
- Mme Sandra ORY
- M. François VIVET
- M. Guy MATZEN
- Mme Valérie MONTOUILLOUT
- Mme Marina LICHERON
- M. Mohammed MALKI
- M. Olivier PAUVERT

##### Membres nommés :

- M. Ludovic BRUTINOT
- M. Pierre DESGARDIN
- M. Yann VAILLS

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 16 avril 2008.

La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,  
Josette ROGER

### Comités, conseils et commissions

#### Décision n° 080143DR17 du 10 avril 2008 portant composition du conseil de service de la délégation Bretagne et Pays de la Loire

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 040074DAJ du 30-09-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. - Le conseil de service de la délégation Bretagne et Pays de la Loire est composé comme suit :

**Président** : Patrick SAUBOST

##### Membres nommés par le délégué régional :

Titulaires	Suppléants
Michel SACHER	Marielle FROSTIN
Edith LECOURT	Antoine BRUNO
Alain GIRAULT	Brigitte DELAHAIE

##### Membres élus

Titulaires	Suppléants
<i>Liste SPRH</i>	
Nathalie BLANCHARD	Sylvie LE VERN
Céline THEBAULT	
<i>Liste SFC</i>	
Sophie LEPETITCORPS	Chantal HERVE
Serge ROY	
<i>Liste « Autres Services »</i>	
Dominique ANTOINE	Sandrine BIZIEN
Isabelle EVEN	

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Rennes, le 10 avril 2008.

Le délégué régional Bretagne et Pays de la Loire,  
Patrick SAUBOST

### Comités, conseils et commissions

#### Décision n° 080125DR19 du 1<sup>er</sup> avril 2008 portant constitution de la coordination régionale de la sécurité des systèmes d'information (CRSSI) de la délégation Normandie

Délégation Normandie

Vu L. n° 78-17 du 06-01-1978 mod. ; L. n° 2004-575 du 21-06-2004 ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 040115DAJ du 08-12-2004 mod. ; DEC. n° 040085DAJ du 30-09-2004 ; DEC. n° 070007DAJ du 18-01-2007 ; document d'orientation et de cadrage de PSSI du 15-11-2006 ; avis du ou (des) directeur (s) des structures opérationnelles de recherche ou de service concernés ; avis du chargé de mission SSI du CNRS ; avis du FSD du CNRS.

Art. 1<sup>er</sup>. - La coordination régionale de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Normandie est constituée comme suit :

- Le coordinateur régional : M. Michel L'HARIDON, ingénieur de recherche ;

- 2 membres experts de la coordination : M. Cyril BRAS, ingénieur d'études, et M. Guillaume EDOUARD, ingénieur d'études.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Caen, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le délégué régional Normandie,  
Richard VARIN

### Comités, conseils et commissions

#### Décision n° 080071DR20 du 22 avril 2008 portant composition de la commission régionale de formation permanente de la délégation Côte d'Azur

Délégation de la Côte d'Azur

Art. 1<sup>er</sup>. - La commission régionale de formation permanente de la délégation Côte d'Azur est composée comme suit :

##### A. Présidente :

- Mme Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale

##### B. Membres de la délégation :

- Mme Marie-Françoise BUISSON, responsable du service du personnel et des ressources humaines
- Mme Jocelyne GOSELIN, conseillère en ressources humaines pour la formation permanente.

##### C. Membres nommés :

- M. Laurent COUNILLON, transport ionique : aspects normaux et pathologiques, Parc Valrose, 06108 Nice Cedex 02.
- M. Philippe MAISONOBE, Laboratoire J.-A. Dieudonné, Parc Valrose, 06108 Nice Cedex 02.
- M. Gérard MONNOM, Laboratoire de physique de la matière condensée, Parc Valrose, 06108 Nice Cedex 2.
- M. Thierry PASSOT, Département Cassiopée, Observatoire de la Côte d'Azur, BP 4229, 06304 Nice Cedex 4.
- M. Emmanuel ALESSANDRINI, Division technique de l'INSU, Zone portuaire de Brégaillon, BP 330, 83507 La Seyne sur Mer

##### D. Membres représentant les personnels :

- Mme Cécile BERNARD, I3S, les Algorithmes, Bât. Euclide, 2000 route des Lucioles, 06410 Biot. Suppléante : Mme Corinne JULLIEN, I3S, les Algorithmes, Bât. Euclide, 2000 route des Lucioles, 06410 Biot. (SNPTES-UNSA)
- Mme Anne CASANOVA, délégation Côte d'Azur, Bât. 3, 250 rue Albert Einstein, 06560 Valbonne. Suppléant : M. Gérard EUZENOT, Délégation Côte d'Azur, Bât. 3, 250 rue Albert Einstein, 06560 Valbonne (SNTRS - CGT)
- M. (SNPRESS - FO) - pas de représentant désigné
- M. (SNCS - FSU) - pas de représentant désigné
- M. (SNIRS - CGC) - pas de représentant désigné

- M. Pascal OBERTI, Observatoire de la Côte d'Azur, BP 4229, 06304 Nice cedex 4 (SUD RECHERCHE - EPST)

##### E. Invités :

- Mme Joëlle GUIGUET, responsable formation, Université de Nice Sophia Antipolis, Grand Château, 28 Avenue de Valrose, BP 2135, 06103 Nice Cedex 02.
- Mme Marie-Laure OLIVE, responsable formation, INSERM, BP 172, 18 avenue Mozart, 13276 Marseille Cedex 9
- Mme Monique ABADON, responsable formation ; INRA, 400 route des Chappes, 06903 Sophia Antipolis Cedex
- Mme Anne-Marie CABANES, responsable formation, Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, BP 207, 06904 Sophia Antipolis
- Mme Danièle MAQUET, responsable formation OCA, BP 4229, 06304 Nice Cedex 04
- M. Jean Pierre ROZELOT, chargé de mission formation permanente auprès du département MPPU, OCA, Avenue Nicolas Copernic, 06130 Grasse
- M. Tobias SCHEER, directeur du Laboratoire, Bases, corpus et langage, Université de Nice Sophia Antipolis, Campus LASH, 98 bld Edouard Herriot, 06204 Nice Cedex
- M. Luc PRONZATO, directeur du laboratoire I3S, Les Algorithmes, Bât. Euclide, 2000 route des Lucioles, 06410 Biot

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Sophia, le 22 avril 2008.

La déléguée régionale Côte d'Azur,  
Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT

# Nominations

## Administration centrale

DAE

**M. FRANÇOIS BIENENFELD**

DEC. n° 080002DDR1 du 01-04-2008

M. François BIENENFELD, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008, directeur administratif de la direction des affaires européennes.

La décision n° 070007DDR1 du 20 juin 2007 est abrogée.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

EDD

**M. YVAN LAGADEUC**

DEC. n° 080031DAJ du 21-04-2008

M. Yvan LAGADEUC, professeur des universités, est nommé délégué scientifique, en charge des observatoires, des zones et des sites instrumentés, au département scientifique Environnement et développement durable (EDD), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

A compter de cette même date, il est mis fin à ses fonctions de chargé de mission, auprès du directeur général, pour le département EDD.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SHS

**M. GREGOR MARCHAND**

DEC. n° 080015SCHS du 21-04-2008

M. Gregor MARCHAND, chargé de recherche au CNRS, est nommé dans les fonctions de directeur de la publication de la revue « Gallia-Préhistoire », pour une période de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> février 2008, en remplacement de M. Denis VIALOU, démissionnaire.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ST2I

**M. JOSEPH SIFAKIS**

DEC. n° 080027SING du 21-04-2008

M. Joseph SIFAKIS, directeur de recherche CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département « Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie » (ST2I) du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 décembre 2009.

Sa mission a pour objet l'étude des possibilités de réalisation d'un Institut des sciences et technologies de l'information et de la communication à Grenoble.

Pour l'exercice de cette mission, M. Joseph SIFAKIS demeure affecté au Laboratoire VERIMAG – UMR n° 5104 – Gières.

Du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 décembre 2009, M. Joseph SIFAKIS percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Alpes.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DAJ

**M. MICHEL SPIRO**  
**M. JÉRÔME VITRE**

DEC. n° 08000028DAJ du 24-04-2008

Dans la limite de ses attributions délégation permanente est donnée à M. Michel SPIRO, directeur du département scientifique IN2P3, à l'effet de signer, au nom du directeur général du

CNRS, les actes, décisions, conventions, contrats et documents relevant des domaines suivants :

### 1. Structures opérationnelles de recherche et de service

- les décisions relatives au renouvellement des unités propres de recherche et de service du Centre national de la recherche scientifique ;
- les conventions ou avenants de renouvellement des unités mixtes de recherche et de service hors contractualisation ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

### 2. Gestion scientifique

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel SPIRO, délégation est donnée à M. Jérôme VITRE, directeur adjoint administratif de IN2P3 du CNRS, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes mentionnés ci-dessus.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

## Délégations

DR02 - Paris B

**M. LUDOVIC HAMON**

DEC. n° 080236DR02 du 31-03-2008

M. Ludovic HAMON, ingénieur d'études, est nommé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008, responsable du service du partenariat et de la valorisation de la délégation Paris B en remplacement de Mlle Hélène Le ROUX, appelée à d'autres fonctions.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

DR19 - Normandie

**M. CYRIL BRAS**

DEC. n° 080035DR19 du 10-03-2008

M. Cyril BRAS, ingénieur d'études, est nommé membre expert auprès du coordinateur régional de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Normandie, à compter du 25 janvier 2008.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Richard VARIN, délégué régional Normandie



DR19 - Normandie

**M. GUILLAUME EDOUARD**

DEC. n° 080036DR19 du 10-03-2008

M. Guillaume EDOUARD, ingénieur d'études, est nommé membre expert auprès du coordinateur régional de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Normandie, à compter du 25 janvier 2008.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Richard VARIN, délégué régional Normandie

**Laboratoires**

UMR n° 5589 - Laboratoire collisions agrégats réactivité

**M. JACQUES VIGUÉ****M. JEAN-MARC L'HERMITE**

DEC. n° 080010SPHM du 21-04-2008

M. Jacques VIGUÉ, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UMR n° 5589, du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 décembre 2010 en remplacement de M. Bertrand GIRARD, appelé à d'autres fonctions.

M. Jean-Marc L'HERMITE, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint de cette unité du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2010.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5564 - Laboratoire d'étude des transferts en hydrologie et environnement (LTHE)

**M. THIERRY LEBEL**

DEC. n° 081083SUNI du 28-04-2008

M. Thierry LEBEL, directeur de recherche à l'IRD, est nommé directeur de l'UMR n° 5564, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2010, en remplacement de M. Jean-Dominique CREUTIN.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 8104 - Institut Cochin

**M. PIERRE-OLIVIER COURAUD****M. GEORGES BISMUTH**

DEC. n° 080014SCVI du 20-03-2008

M. Pierre-Olivier COURAUD, directeur de recherche à l'INSERM, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 8104, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 août 2008, en remplacement de M. Axel KAHN, appelé à d'autres fonctions.

M. Georges BISMUTH, directeur de recherche à l'INSERM, est nommé directeur adjoint par intérim de l'UMR n° 8104, pour cette même période.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 7002 - Moyen-Age

**M. PIERRE PEGEOT**

DEC. n° 080014SCHS du 21-04-2008

M. Pierre PEGEOT, professeur des universités à l'Université Nancy 2, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 7002 intitulée Moyen-Age, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2008 au 31 décembre 2008, en remplacement de M. Patrick CORBET démissionnaire.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

**ACMO**

UMR n° 7589 - Physique théorique et hautes énergies

**M. DAMIEN BREMONT**

DEC. n° 080237DR02 du 31-01-2008

M. Damien BREMONT, ingénieur d'études exerçant les fonctions d'administrateur des systèmes réseaux à l'IPMC au sein de l'UMR n° 7589, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7589, à compter du 14 décembre 2008.

M. Damien BREMONT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Damien BREMONT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Olivier-Pierre BABELON, directeur de l'UMR n° 7589

UPR n° 9001 - Propriétés mécaniques et thermodynamiques des matériaux

**M. AZZIZ HOCINI**

DEC. n° 080023DR05 du 03-04-2008

M. Azziz HOCINI, ingénieur d'études CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 9001, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

M. Azziz HOCINI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Azziz HOCINI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Patrick FRANCIOSI, directeur de l'UPR n° 9001

UMR n° 7652 - Laboratoire de synthèse organique

**M. FABIEN GAGOSZ**

DEC. n° 080024DR05 du 01-04-2008

M. Fabien GAGOSZ, CR1 CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7652, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007

M. Fabien GAGOSZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Fabien GAGOSZ est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Samir ZARD, directeur de l'UMR n° 7652

UMR n° 6504 - Synthèse et étude de systèmes d'intérêt biologique (SEESIB)

**MME ANNE-SOPHIE BIESSE-MARTIN**

DEC. n° 080038DR07 du 18-03-2008

Mme Anne-Sophie BIESSE-MARTIN, ingénieure d'études, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6504, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008.

Mme Anne-Sophie BIESSE-MARTIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Anne-Sophie BIESSE-MARTIN est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Anne-Marie DELORT, directrice de l'UMR n° 6504

UPR n° 5301 - Centre de recherches sur les macromolécules végétales (CERMAV)

**MME PATRICIA CHAUD**

DEC. n° 080083DR11 du 28-03-2008

Mme Patricia CHAUD, TCN, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 5301, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Mme Patricia CHAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Patricia CHAUD est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Redouane BORSALI, directeur de l'UPR n° 5301

UMS n° 1799 - Maison des sciences de l'homme - Alpes (MSH-ALPES)

**M. MARC CHANOVE**

DEC. n° 080086DR11 du 01-04-2008

M. Marc CHANOVE, ingénieur d'études 2<sup>ème</sup> classe, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMS n° 1799, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

M. Marc CHANOVE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi

qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Marc CHANOVE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bernard BOUHET, directeur de l'UMS n° 1799

UMR n° 6231 - Centre de recherche en neurobiologie - neurophysiologie de Marseille (CRN2M)

**M. NICOLAS JULLIEN**

DEC. n° 081469DR12 du 31-03-2008

M. Nicolas JULLIEN, ingénieur de recherche 1<sup>ère</sup> classe au CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6231, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

M. Nicolas JULLIEN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Nicolas JULLIEN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Alain ENJALBERT, directeur de l'UMR n° 6231

UMR n° 6231 - Centre de recherche en neurobiologie - neurophysiologie de Marseille (CRN2M)

**MME MICHELLE BEVENGUT**

DEC. n° 081470DR12 du 31-03-2008

Mme Michelle BEVENGUT, chargée de recherche 1<sup>ère</sup> classe au CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6231, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Mme Michelle BEVENGUT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Michelle BEVENGUT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Alain ENJALBERT, directeur de l'UMR n° 6231

UMR n° 6231 - Centre de recherche en neurobiologie - neurophysiologie de Marseille (CRN2M)

**MME BRIGITTE CEARD**

DEC. n° 081471DR12 du 31-03-2008

Mme Brigitte CEARD, ingénieure d'études HC à l'INSERM, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6231, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Mme Brigitte CEARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Brigitte CEARD est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Alain ENJALBERT, directeur de l'UMR n° 6231

UMR n° 6236 - Unité de recherche sur les maladies infectieuses et tropicales émergentes (URMITE)

**MME BERNADETTE GIUMELLI**

DEC. n° 081472DR12 du 07-03-2008

Mme Bernadette GIUMELLI, TCE, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6236, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Mme Bernadette GIUMELLI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Bernadette GIUMELLI est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Didier RAOULT, directeur de l'UMR n° 6236

UMR n° 6264 - Laboratoire Chimie Provence

**M. NICOLAS DAIROU**

DEC. n° 081461DR12 du 03-03-2008

M. Nicolas DAIROU, ADT, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6264.

M. Nicolas DAIROU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Nicolas DAIROU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Philippe KNAUTH, directeur de l'UMR n° 6264

UMR n° 6264 - Laboratoire Chimie Provence

**MME DOMINIQUE MOUYSSSET**

DEC. n° 081462DR12 du 03-03-2008

Mme Dominique MOUYSSSET, IE CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6264.

Mme Dominique MOUYSSSET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Dominique MOUYSSSET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Philippe KNAUTH, directeur de l'UMR n° 6264

UMR n° 6264 - Laboratoire Chimie Provence

**M. VINCENT REMUSAT**

DEC. n° 081463DR12 du 03-03-2008

M. Vincent REMUSAT est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6264.

M. Vincent REMUSAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Vincent REMUSAT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Philippe KNAUTH, directeur de l'UMR n° 6264

UMR n° 6264 - Laboratoire Chimie Provence

**M. LAURENT VASSALO**

DEC. n° 081464DR12 du 03-03-2008

M. Laurent VASSALO est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6264.

M. Laurent VASSALO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Laurent VASSALO est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Philippe KNAUTH, directeur de l'UMR n° 6264

UMR n° 6594 - Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre (IRPHE)

**M. ERIC GOLUBIC**

DEC. n° 081473DR12 du 11-03-2008

M. Eric GOLUBIC, TCE, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6594.

M. Eric GOLUBIC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Eric GOLUBIC est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Michel PROVANSAL, directeur de l'UMR n° 6594

UMR n° 5085 - CIRIMAT

**Mme HELENE TERNET**

DEC. n° 080015DR14 du 18-03-2008

Mme Hélène TERNET, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5085.

Mme Hélène TERNET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Hélène TERNET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Francis MAURY, directeur de l'UMR n° 5085

UMR n° 6082 - Fonctions optiques pour les technologies de l'information

**Mme SÉVERINE HAESAERT**

DEC. n° 080140DR17 du 20-04-2008

Mme Séverine HAESAERT, quotité 100%, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6082, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Mme Séverine HAESAERT est nommée ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

Mme Séverine HAESAERT exerce sa mission conformément aux articles 4, et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Séverine HAESAERT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Claude SIMON, directeur de l'UMR n° 6082

UMR n° 6082 - Fonctions optiques pour les technologies de l'information

**M. SYLVAIN FEVE**

DEC. n° 080141DR17 du 20-04-2008

M. Sylvain FEVE, quotité 100%, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6082, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

M. Sylvain FEVE est nommé ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Sylvain FEVE exerce sa mission conformément aux articles 4, et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Sylvain FEVE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Claude SIMON, directeur de l'UMR n° 6082

UMR n° 6087 - Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem (LMRS)

**M. GILLES RIPALTY**

DEC. n° 080147DR17 du 21-01-2008

M. Gilles RIPALTY, technicien, quotité 100%, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6087, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

M. Gilles RIPALTY est nommé ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Gilles RIPALTY exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Gilles RIPALTY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Thierry De La RUE, directeur de l'UMR n° 6087

UMR n° 6226 - Sciences chimiques de Rennes

**Mme CHRISTELLE MERIADEC**

DEC. n° 080148DR17 du 18-02-2008

Mme Christelle MERIADEC, ingénieure d'études, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6226, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Mme Christelle MERIADEC est nommée ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

Mme Christelle MERIADEC exerce sa mission conformément aux articles 4, et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Christelle MERIADEC est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Yves SAILLARD, directeur de l'UMR n° 6226

UMR n° 6226 - Sciences chimiques de Rennes

**M. DOMINIQUE PARIS**

DEC. n° 080149DR17 du 18-02-2008

M. Dominique PARIS, adjoint technique recherche et formation, quotité 100%, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6226, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

M. Dominique PARIS est nommée ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Dominique PARIS exerce sa mission conformément aux articles 4, et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Dominique PARIS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Yves SAILLARD, directeur de l'UMR n° 6226

UMR n° 6226 - Sciences chimiques de Rennes

**M. FRANÇOIS DIDIER**

DEC. n° 080150DR17 du 18-02-2008

M. François DIDIER, technicien de la recherche, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6226, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

M. François DIDIER est nommé ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. François DIDIER exerce sa mission conformément aux articles 4, et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. François DIDIER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Yves SAILLARD, directeur de l'UMR n° 6226

UMR n° 6226 - Sciences chimiques de Rennes

**M. CLAUDE HERVIEU**

DEC. n° 080151DR17 du 18-02-2008

M. Claude HERVIEU, ingénieur d'études, quotité 100%, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6226, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

M. Claude HERVIEU est nommé ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Claude HERVIEU exerce sa mission conformément aux articles 4, et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Claude HERVIEU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Yves SAILLARD, directeur de l'UMR n° 6226

UMR n° 6251 - Institut de physique de Rennes

**M. LOÏC TOUPET**

DEC. n° 080153DR17 du 04-04-2008

M. Loïc TOUPET, ingénieur de recherche, exerçant à 100%, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6251, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

M. Loïc TOUPET est nommé ACMO pour la durée du mandat de la directrice d'unité.

M. Loïc TOUPET exerce sa mission conformément aux articles 4, et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Loïc TOUPET est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Anne RENAULT, directrice de l'UMR n° 6251

GIP - ARRONAX

**M. SÉBASTIEN GIRAULT**

DEC. n° 080154DR17 du 17-03-2008

M. Sébastien GIRAULT, technicien de classe normale, travaillant à temps plein, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein du GIP ARRONAX, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008.

M. Sébastien GIRAULT est nommé ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Sébastien GIRAULT exerce sa mission conformément aux articles 4, et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Sébastien GIRAULT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Le directeur du GIP ARRONAX

## Fin de fonctions

DR04 - Ile-de-France Sud

**M. PATRICK POLART**

DEC. n° 08A020DR04 du 31-03-2008

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Patrick POLART dans les services de la délégation Ile-de-France Sud.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 6504 - Synthèse et étude de systèmes d'intérêt biologique (SEESIB)

**M. JEAN-GABRIEL GOURCY**

DEC. n° 080037DR07 du 18-03-2008

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Jean-Gabriel GOURCY dans l'UMR n° 6504.

Signé : Anne-Marie DELORT, directrice de l'UMR n° 6504

UPR n° 9027 - Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires (LISM)

**MME GENEVIEVE BALL**

DEC. n° 081475DR12 du 27-02-2008

Il est mis fin, à compter du 31 décembre 2007, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Genevieve BALL dans l'UPR n° 9027.

Signé : James STURGIS, directeur de l'UPR n° 9027

UMR n° 6594 - Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre (IRPHE)

**M. JACKY MINELLI**

DEC. n° 081474DR12 du 01-03-2008

Il est mis fin, à compter du 29 février 2008, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Jacky MINELLI dans l'UMR n° 6594.

Signé : Michel PROVANSAL, directeur de l'UMR n° 6594

UMR n° 5797 - Centre d'études nucléaires de Bordeaux-Gradignan (CENBG)

**M. EDGAR BORG**

DEC. n° 080043DR15 du 30-04-2008

Il est mis fin, à compter du 30 avril 2008, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Edgar BORG dans l'UMR n° 5797 - Centre d'études nucléaires de Bordeaux-Gradignan (CENBG) et dirigée par M. Bernard HAAS.

Signé : Bernard HAAS, directeur de l'UMR n° 5797

## Délégations de signature

### Administration centrale

IN2P3

**M. GILLES TRAIMOND****MME GAËLLE BUJAN****M. JEAN-JACQUES RIVY**

DEC. n° 080011INPN du 05-11-2007

Délégation permanente est donnée à M. Gilles TRAIMOND, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels des corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du Centre national de la recherche scientifique :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés ;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles TRAIMOND, délégué régional, délégation est donnée à Mme Gaëlle BUJAN, adjointe au délégué régional, à M. Jean-Jacques RIVY, chargé d'affaires générales, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

La présente décision prend effet à compter du 5 novembre 2007.

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

### Délégations

DR04 - Ile-de-France Sud

**MME MARIE-FRANCE SIRE****M. LAURENT BEAUCHET**

DEC. n° 08A031DR04 du 01-04-2008

A l'article 3 de la décision n° 07A160DR04 du 1<sup>er</sup> septembre 2007 [donnant délégation de signature à Mme Michèle SAUMON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud], les termes : « Mme Marie-France SIRE, responsable du service des ressources humaines » sont remplacés par les termes : « M. Laurent BEAUCHET, responsable du service des ressources humaines ».

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

DR16 - Paris Michel-Ange

**M. GILLES SENTISE****MME ANNE-MARIE GUIMARD-BONNAUD****MME AUREORE ARTHEMISE****M. JEAN-LUC CHOUKROUN****M. DIDIER KACER****M. MARC LABURTE****M. EMMANUEL LACROIX****MME ANNIE PARDO****M. JESSY VIOUGEAS**

DEC. n° 080009DR16 du 15-04-2008

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles SENTISE, délégué régional de Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Mme Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe au délégué régional de Paris Michel-Ange, à l'effet de signer tous les actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Gilles SENTISE.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles SENTISE, délégué régional de Paris Michel-Ange et de Mme Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe du délégué régional de Paris Michel-Ange, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessous à Mme Aurore ARTHEMISE, responsable du secteur dépenses du service financier et comptable, à M. Jean-Luc CHOUKROUN, chef du service de gestion de la délégation, à M. Didier KACER, responsable du secteur recettes du service financier et comptable, à M. Marc LABURTE, chef du service des systèmes d'information, à M. Emmanuel LACROIX, adjoint du chef du service technique et logistique, à Mme Annie PARDO, chef du service des ressources humaines, et à M. Jessy VIOUGEAS, chef du service technique et logistique, à l'effet de signer, dans leurs domaines respectifs d'activité et dans la limite des crédits disponibles :

- tous actes, décisions et documents relatifs à la liquidation et au mandatement des dépenses et recettes, ainsi que les commandes en fonctionnement ou équipement d'un montant unitaire inférieur ou égal à 4 000 € HT ;
- les ordres de missions en France et à l'étranger.

La décision n° 060011DR16 du 6 février 2006 est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR16 - Paris Michel-Ange

**M. GILLES SENTISE**  
**MME ANNE-MARIE GUIMARD-BONNAUD**  
**MME GWENDOLINE JOLY-JAGOT**

DEC. n° 080010DR16 du 15-04-2008

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles SENTISE, délégué régional de Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Mme Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe du délégué régional de Paris Michel-Ange, à l'effet de signer tous les actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions de personne responsable des marchés de M. Gilles SENTISE.

Mme Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD pourra également représenter la personne responsable des marchés lors des commissions d'appels d'offres et, à ce titre, en assurer la présidence.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles SENTISE, délégué régional de Paris Michel-Ange et de Mme Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe du délégué régional de Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Mme Gwendoline JOLY-JAGOT, responsable du secteur marchés au service financier et comptable de la délégation Paris Michel-Ange, à l'effet de signer dans le domaine des marchés les copies conformes des marchés, les bordereaux d'envois des marchés pour le recensement et tous les documents d'accusé de réception des plis.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

## Laboratoires

### DR02 - Paris B

UPR n° 1929 - Biologie cellulaire et moléculaire de la sécrétion

**M. BRUNO GASNIER**  
**MME VIVIANE SEBILLE**

DEC. n° 080098DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Bruno GASNIER, directeur de l'UPR n° 1929, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
- les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno GASNIER, délégation de signature est donnée à Mme Viviane SEBILLE, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UPR n° 1929 - Biologie cellulaire et moléculaire de la sécrétion

**MME VIVIANE SEBILLE**

DEC. n° 080099DR02 du 17-03-2008

Délégation est donnée à Mme Viviane SEBILLE, TCS, secrétaire-gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno GASNIER, directeur de l'UPR n° 1929

UMR n° 7059 - Laboratoire de physiopathologie de la nutrition

**M. BERNARD PORTHA**  
**M. CHRISTOPHE MAGNAN**  
**MME LAETITIA DOUARED**

DEC. n° 080184DR02 du 28-02-2008

Délégation est donnée à M. Bernard PORTHA, directeur de l'UMR n° 7059, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
- les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard PORTHA, délégation de signature est donnée à M. Christophe MAGNAN, PU, ou à Mme Laetitia DOUARED, technicienne UP7, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7059 - Laboratoire de physiopathologie de la nutrition

**M. CHRISTOPHE MAGNAN**  
**MME LAETITIA DOUARED**

DEC. n° 080185DR02 du 15-02-2008

Délégation est donnée à M. Christophe MAGNAN, PU, responsable de l'une des 2 équipes de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MAGNAN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Laetitia DOUARED, technicienne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard PORTHA, directeur de l'UMR n° 7059

UMR n° 7079 - Laboratoire de physiologie et physiopathologie  
**M. MICHEL RAYMONDJEAN**  
**M. RAYMOND COUNIS**

DEC. n° 080194DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Michel RAYMONDJEAN, directeur de l'UMR n° 7079, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

- les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel RAYMONDJEAN, délégation de signature est donnée à M. Raymond COUNIS, DR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7079 - Laboratoire de physiologie et physiopathologie  
**M. RAYMOND COUNIS**

DEC. n° 080195DR02 du 01-04-2008

Délégation est donnée à M. Raymond COUNIS, DR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RAYMONDJEAN, directeur de l'UMR n° 7079

UMR n° 7099 - Physico-chimie moléculaire des membranes biologiques

**M. JEAN-LUC POPOT**  
**MME EDITH GODARD**

DEC. n° 080182DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Luc POPOT, directeur de l'UMR n° 7099, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

- les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc POPOT, délégation de signature est donnée à Mme Edith GODARD, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7099 - Physico-chimie moléculaire des membranes biologiques

**MME EDITH GODARD**

DEC. n° 080183DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à Mme Edith GODARD, TCE, assistante de direction, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Luc POPOT, directeur de l'UMR n° 7099

UMR n° 7101 - Neurobiologie des signaux intercellulaires

**M. DIDIER ORSAL**  
**MME CATHERINE GERARD**  
**M. DANIEL VERGÉ**

DEC. n° 080174DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Didier ORSAL, directeur de l'UMR n° 7101, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

- les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier ORSAL, délégation de signature est donnée à Mme Catherine GERARD, TCE, ou à M. Daniel VERGÉ, PU1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7101 - Neurobiologie des signaux intercellulaires

**M. DANIEL VERGÉ**

DEC. n° 080175DR02 du 18-03-2008

Délégation est donnée à M. Daniel VERGÉ, PU1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Didier ORSAL, directeur de l'UMR n° 7101

UMR n° 7102 - Neurobiologie des processus adaptatifs

**M. JEAN MARIANI**  
**MME DANIELE TRITSCH**  
**MME SYLVIE FAIVRE WEBER**  
**M. EMMANUEL DEMAURY**

DEC. n° 080164DR02 du 28-02-2008

Délégation est donnée à M. Jean MARIANI, directeur de l'UMR n° 7102, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

- les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean MARIANI, délégation de signature est donnée à Mme Danièle TRITSCH, PU, ou à Mme Sylvie FAIVRE WEBER, AI, ou à M. Emmanuel DEMAURY, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7102 - Neurobiologie des processus adaptatifs

**MME DANIELÈ TRITSCH**  
**MME SYLVIE FAIVRE WEBER**  
**M. EMMANUEL DEMAURY**

DEC. n° 080165DR02 du 22-02-2008

Délégation est donnée à Mme Danièle TRITSCH, PU directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle TRITSCH, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sylvie FAIVRE WEBER, AI.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle TRITSCH et de Mme Sylvie FAIVRE WEBER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M Emmanuel DEMAURY, TCN.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean MARIANI, directeur de l'UMR n° 7102

UMR n° 7138 - Systématique, adaptation et évolution

**M. HERVÉ LE GUYADER**  
**MME FRANÇOISE GAILL**  
**M. DOMINIQUE HIGUET**  
**M. PHILIPPE LEBALLEUR**

DEC. n° 080142DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Hervé Le GUYADER, directeur de l'UMR n° 7138, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

- les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé Le GUYADER, délégation de signature est donnée à Mme Françoise GAILL, DR1, ou à M. Dominique HIGUET, PU, ou à M. Philippe LEBALLEUR, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7138 - Systématique, adaptation et évolution

**M. HERVÉ LE GUYADER**  
**MME FRANÇOISE GAILL**  
**M. PHILIPPE LEBALLEUR**

DEC. n° 080142DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Hervé Le GUYADER, directeur de l'UMR n° 7138, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

- les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé Le GUYADER, délégation de signature est donnée à Mme Françoise GAILL, DR1, ou à M. Philippe LEBALLEUR, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7138 - Systématique, adaptation et évolution

**M. HERVÉ LE GUYADER**  
**MME FRANÇOISE GAILL**  
**M. DOMINIQUE HIGUET**

DEC. n° 080142DR02 du 26-03-2008

Délégation est donnée à M. Hervé Le GUYADER, directeur de l'UMR n° 7138, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

- les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé Le GUYADER, délégation de signature est donnée à Mme Françoise GAILL, DR1, ou à M. Dominique HIGUET, PU, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7138 - Systématique, adaptation et évolution

**MME FRANÇOISE GAILL**  
**M. DOMINIQUE HIGUET**

DEC. n° 080143DR02 du 26-03-2008

Délégation est donnée à Mme Françoise GAILL, DR1, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise GAILL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Dominique HIGUET, professeur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hervé Le GUYADER, directeur de l'UMR n° 7138

UMR n° 7138 - Systématique, adaptation et évolution

**MME FRANÇOISE GAILL**  
**M. PHILIPPE LEBALLEUR**

DEC. n° 080143DR02 du 02-04-2008

Délégation est donnée à Mme Françoise GAILL, DR1, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise GAILL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Philippe LEBALLEUR, TCE.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hervé Le GUYADER, directeur de l'UMR n° 7138

UMR n° 7141 - Physiologie membranaire et moléculaire du chloroplaste

**M. FRANCIS-ANDRÉ WOLLMAN**  
**MME MARIE-NOËL MANNEVY**  
**MME DOMINIQUE DRAPIER**

DEC. n° 080224DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Francis-André WOLLMAN, directeur de l'UMR n° 7141, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

- les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis-André WOLLMAN, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Noël MANNEVY, TCS, ou à, Mme Dominique DRAPIER, IE1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7141 - Physiologie membranaire et moléculaire du chloroplaste

**MME MARIE-NOËL MANNEVY**  
**MME DOMINIQUE DRAPIER**

DEC. n° 080225DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à Mme Marie-Noël MANNEVY, TCS secrétaire gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Noël MANNEVY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Dominique DRAPIER, IE1.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Francis-André WOLLMAN, directeur de l'UMR n° 7141

UMR n° 7164 - Astroparticule et cosmologie

**M. PIERRE BINETRUY**  
**M. FRANÇOIS LEBRUN**  
**MME EMMANUELLE FOISSAC**

DEC. n° 080024DR02 du 28-02-2008

Délégation est donnée à M. Pierre BINETRUY, directeur de l'UMR n° 7164, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

- les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BINETRUY, délégation de signature est donnée à M. François LEBRUN, CEA1, ou à Mme Emmanuelle FOISSAC, IE1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7164 - Astroparticule et cosmologie

**M. FRANÇOIS LEBRUN**  
**MME EMMANUELLE FOISSAC**

DEC. n° 080025DR02 du 28-02-2008

Délégation est donnée à M. François LEBRUN, CEA1, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François LEBRUN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Emmanuelle FOISSAC, IE1, directrice administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre BINETRUY, directeur de l'UMR n° 7164

UMR n° 7190 - Institut Jean le rond d'Alembert

**M. GÉRARD MAUGIN**  
**M. JEAN-DOMINIQUE POLACK**  
**M. PHILIPPE GUIBERT**

DEC. n° 080231DR02 du 07-03-2008

Délégation est donnée à M. Gérard MAUGIN, directeur de l'UMR n° 7190, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

- les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard MAUGIN, délégation de signature est donnée à M. Jean-Dominique POLACK, PU1, ou à M. Philippe GUIBERT, PU2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7190 - Institut Jean le rond d'Alembert

**M. JEAN-DOMINIQUE POLACK**  
**M. PHILIPPE GUIBERT**

DEC. n° 080232DR02 du 07-03-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Dominique POLACK, PU1, responsable du site Lourmel, ou à M. Philippe GUIBERT, PU2, responsable du site Saint-Cyr, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gérard MAUGIN, directeur de l'UMR n° 7190

UMR n° 7574 - Chimie de la matière condensée

**M. CLÉMENT SANCHEZ**  
**M. DIDIER GOURIER**  
**M. JEAN-PIERRE JOLIVET**

DEC. n° 080204DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Clément SANCHEZ, directeur de l'UMR n° 7574, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

- les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Clément SANCHEZ, délégation de signature est donnée à M. Didier GOURIER, PU, ou à M. Jean-Pierre JOLIVET, PU, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7574 - Chimie de la matière condensée

**M. DIDIER GOURIER**  
**M. JEAN-PIERRE JOLIVET**

DEC. n° 080205DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Didier GOURIER, PU, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier GOURIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Pierre JOLIVET, PU.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Clément SANCHEZ, directeur de l'UMR n° 7574

UMR n° 7588 - Institut des nanosciences de Paris

**MME CLAUDINE NOGUERA**  
**MME CHRISTELLE CARON**  
**MME ISABELLE MARTIN**  
**M. GERARD VUYE**  
**MME DOMINIQUE VERNHET**

DEC. n° 080172DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à Mme Claudine NOGUERA, directrice de l'UMR n° 7588, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

- les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine NOGUERA, délégation de signature est donnée à Mme Christelle CARON, SASU, à Mme Isabelle MARTIN, TCE, à M. Gérard VUYE, IR1, ou à Mme Dominique VERNHET, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7588 - Institut des nanosciences de Paris

**MME DOMINIQUE VERNHET**  
**M. GERARD VUYE**

DEC. n° 080173DR02 du 19-02-2008

Délégation est donnée à Mme Dominique VERNHET, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique VERNHET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Gérard VUYE, IR1.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claudine NOGUERA, directrice de l'UMR n° 7588

UMR n° 7618 - Biogéochimie et écologie des milieux continentaux

**M. LUC ABBADIE**  
**MME SYLVIE DERENNE**  
**M. THIERRY BARIAC**  
**MME PAOLA PARADISI**  
**MME LILIANE GUERRIER**

DEC. n° 080004DR02 du 28-02-2008

Délégation est donnée à M. Luc ABBADIE, directeur de l'UMR n° 7618, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

- les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc ABBADIE, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie DERENNE, DR1, à M. Thierry BARIAC, DR2, à Mme Paola PARADISI, IE, secrétaire générale, ou à Mme Liliane GUERRIER, technicienne INRA, secrétaire générale, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7618 - Biogéochimie et écologie des milieux continentaux

**MME SYLVIE DERENNE**  
**M. THIERRY BARIAC**  
**MME PAOLA PARADISI**  
**MME LILIANE GUERRIER**

DEC. n° 080005DR02 du 28-02-2008

Délégation est donnée à Mme Sylvie DERENNE, DR1, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie DERENNE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Thierry BARIAC, DR2, directeur adjoint, à Mme Paola PARADISI, IE, secrétaire générale, ou à Mme Liliane GUERRIER, technicienne INRA, secrétaire générale

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Luc ABBADIE, directeur de l'UMR n° 7618

UMR n° 7622 - Biologie du développement

**MME CATHERINE JESSUS**  
**MME MURIEL ALTABEF**  
**MME ISABELLE ANGELCHIC**

DEC. n° 080118DR02 du 28-02-2008

Délégation est donnée à Mme Catherine JESSUS, directrice de l'UMR n° 7622, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

- les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine JES-SUS, délégation de signature est donnée à Mme Muriel ALTABEF, CR1, ou à Mme Isabelle ANGELCHIC, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Lilliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7622 - Biologie du développement

**MME MURIEL ALTABEF**  
**MME ISABELLE ANGELCHIC**

DEC. n° 080119DR02 du 11-02-2008

Délégation est donnée à Mme Muriel ALTABEF, CR, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel ALTABEF, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Isabelle ANGELCHIC, TCE.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Catherine JESSUS, directrice de l'UMR n° 7622

UMR n° 8538 - Laboratoire de géologie de l'ENS

**M. CHRISTIAN CHOPIN**  
**MME HÉLÈNE LYON-CAEN**  
**M. RAOUL MADARIAGA**

DEC. n° 080050DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Christian CHOPIN, directeur de l'UMR n° 8538, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

- les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian CHOPIN, délégation de signature est donnée à Mme Hélène LYON-CAEN, DR2, ou à M. Raoul MADARIAGA, PU, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Lilliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8538 - Laboratoire de géologie de l'ENS

**MME HÉLÈNE LYON-CAEN**

DEC. n° 080051DR02 du 28-01-2008

Délégation est donnée à Mme Hélène LYON-CAEN, DR, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène LYON-CAEN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Raoul MADARIAGA, PU.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian CHOPIN, directeur de l'UMR n° 8538

UMR n° 8546 - Archéologies d'orient et d'occident

**M. DOMINIQUE BRIQUEL**  
**MME ROSETTE ELMOZNINO**  
**M. JEAN-PAUL THUILLIER**

DEC. n° 080032DR02 du 28-02-2008

Délégation est donnée à M. Dominique BRIQUEL, directeur de l'UMR n° 8546, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

- les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BRIQUEL, délégation de signature est donnée à Mme Rosette ELMOZNINO, IR1, ou à M. Jean-Paul THUILLIER, PU1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Lilliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8546 - Archéologies d'orient et d'occident

**M. JEAN-PAUL THUILLIER**  
**MME ROSETTE ELMOZNINO**

DEC. n° 080033DR02 du 28-02-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Paul THUILLIER, PU1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul THUILLIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Rosette ELMOZNINO, IR1, directrice adjointe. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dominique BRIQUEL, directeur de l'UMR n° 8546

GDR n° 2281 - Matériaux vitreux

**M. GEORGES CALAS**  
**M. BERNARD CAPELLE**  
**MME DANIELLE RADDAS**

DEC. n° 080038DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Georges CALAS, directeur du GDR n° 2281, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

- les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges CALAS, délégation de signature est donnée à M. Bernard CAPELLE, DR1, ou à Mme Danielle RADDAS, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Lilliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 2281 - Matériaux vitreux

**M. BERNARD CAPELLE**  
**MME DANIELLE RADDAS**

DEC. n° 080039DR02 du 10-03-2008

Délégation est donnée à M. Bernard CAPELLE, DR, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard CAPELLE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Danielle RADDAS, AI, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Georges CALAS, directeur du GDR n° 2281

GDR n° 3002 - Recherche opérationnelle

**M. PHILIPPE CHRETIENNE**  
**MME SAFIA KEDAD-SIDHOUM**  
**MME NICOLE BOHELAY**

DEC. n° 080052DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Philippe CHRETIENNE, directeur du GDR n° 3002, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :  
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

- les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CHRETIENNE, délégation de signature est donnée à Mme Safia KEDAD-SIDHOUM, MC, ou à, Mme Nicole BOHELAY, IR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 3002 - Recherche opérationnelle

**MME SAFIA KEDAD-SIDHOUM**  
**MME NICOLE BOHELAY**

DEC. n° 080053DR02 du 31-03-2008

Délégation est donnée à Mme Safia KEDAD-SIDHOUM, MC, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Safia KEDAD-SIDHOUM, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nicole BOHELAY, IR2.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe CHRETIENNE, directeur du GDR n° 3002

FRE n° 2507 - Institut des systèmes intelligents et robotiques

**M. PHILIPPE BIDAUD**  
**MME PASCALE DAVID**

DEC. n° 080022DR02 du 28-02-2008

Délégation est donnée à M. Philippe BIDAUD, directeur de la FRE n° 2507, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

- les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BIDAUD, délégation de signature est donnée à Mme Pascale DAVID, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

FRE n° 2507 - Institut des systèmes intelligents et robotiques

**MME PASCALE DAVID**

DEC. n° 080023DR02 du 28-02-2008

Délégation est donnée à Mme Pascale DAVID, TCE, responsable administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe BIDAUD, directeur de la FRE n° 2507

FR n° 2482 - Institut des matériaux de Paris-Centre

**MME FLORENCE BABONNEAU**  
**MME CORINNE POZZO DI BORGO**

DEC. n° 080014DR02 du 06-02-2008

Délégation est donnée à Mme Florence BABONNEAU, directrice de la FR n° 2482, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :  
1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence BABONNEAU, délégation de signature est donnée à Mme Corinne POZZO DI BORGO, SASU, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

FR n° 2482 - Institut des matériaux de Paris-Centre

**MME CORINNE POZZO DI BORGO**

DEC. n° 080015DR02 du 06-02-2008

Délégation est donnée à Mme Corinne POZZO DI BORGO, SASU, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence BABONNEAU, directrice de la FR n° 2482

**DR03 - Ile-de-France Est**

UMR n° 8049 - Institut Gaspard Monge

**MME MARIE-PIERRE BEAL**  
**M. GILLES ROUSSEL**

DEC. n° 080029DR03 du 23-04-2008

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre BEAL, directrice par intérim de l'UMR n° 8049, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte (soit 206 000 € H.T. à la date du 15 février 2008),
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Pierre BEAL, délégation de signature est donnée à M. Gilles ROUSSEL, directeur adjoint de l'UMR n° 8049, professeur à l'Université de Marne-la-Vallée, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070284DR03 du 12 décembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Cette décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2008.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

**DR04 - Ile-de-France Sud**

UMR n° 8617 - Institut d'astrophysique spatiale

**M. ALAIN ABERGEL**  
**MME NABILA AGHANIM**  
**M. ANDRÉ CHARDIN**  
**MME DELPHINE PRIVAL**  
**MME CATHERINE RIVALAIN**

DEC. n° 08A024DR04 du 01-01-2008

Délégation est donnée à M. Alain ABERGEL, directeur de l'UMR n° 8617, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain ABERGEL, délégation de signature est donnée à Mme Nabila AGHANIM, chargée de recherche, à M. André CHARDIN, ingénieur de recherche, à Mme Delphine PRIVAL, ingénieure d'études, et à Mme Catherine RIVALAIN, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A238DR04 du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

**DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord**

UMR n° 8183 - Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP)

**M. LAURENT MUCCHIELLI**  
**M. THIERRY GODEFROY**  
**M. BRUNO AUBUSSON DE CAVARLAY**  
**MME MARTINE STEPHEN**  
**M. RENÉ LÉVY**

DEC. n° 080022DR05 du 14-04-2008

Délégation est donnée à M. Laurent MUCCHIELLI, directeur de l'UMR n° 8183, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent MUCCHIELLI, délégation de signature est donnée à M. Thierry GODEFROY, IEHC, directeur adjoint, à M. Bruno AUBUSSON DE CAVARLAY, DR2, chercheur, à Mme Martine STEPHEN, TCN, gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus, et à M. René LÉVY, DR2, directeur du GDRE GERN, aux fins mentionnées ci-dessus, limitées aux opérations relatives aux activités du GDRE GERN.

La décision n° 070102DR05 du 11 juillet 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

**DR06 - Centre-Est**

UPR n° 2300 - Centre de recherches pétrographiques et géochimiques

**M. BERNARD MARTY**  
**M. CHRISTIAN FRANCE-LANORD**  
**MME MARTINE NOEL**  
**MME ISABELLE GEOFFROY**

DEC. n° 070273DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Bernard MARTY, directeur de l'UPR n° 2300, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard MARTY, délégation de signature est donnée à M. Christian FRANCE-LANORD, directeur de recherche CNRS de 2<sup>ème</sup> classe, à Mme Martine NOEL, assistante ingénieure CNRS, ainsi qu'à Mme Isabelle GEOFFROY, assistante ingénieure CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070108DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en

cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UPR n° 2300 - Centre de recherches pétrographiques et géochimiques

**M. CHRISTIAN FRANCE-LANORD**  
**MME MARTINE NOEL**  
**MME ISABELLE GEOFFROY**

DEC. n° 070341DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Christian FRANCE-LANORD, directeur de recherche CNRS de 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian FRANCE-LANORD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Martine NOEL, assistante ingénieure CNRS, gestionnaire de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine NOEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Isabelle GEOFFROY, assistante ingénieure CNRS, gestionnaire de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard MARTY, directeur de l'UPR n° 2300

UPR n° 6811 - Laboratoire des sciences du génie chimique

**M. MICHEL SARDIN**  
**M. JEAN-PIERRE LECLERC**  
**M. GÉRARD VALENTIN**  
**MME MURIEL HAUDOT**

DEC. n° 070289DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Michel SARDIN, directeur de l'UPR n° 6811, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel SARDIN, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre LECLERC, directeur adjoint de l'UPR n° 6811, ingénieur de recherche CNRS de 2<sup>ème</sup> classe, à M. Gérard VALENTIN, directeur de recherche CNRS de 2<sup>ème</sup> classe ainsi qu'à Mme Muriel HAUDOT, ingénieure d'études CNRS de 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070124DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UPR n° 6811 - Laboratoire des sciences du génie chimique

**M. JEAN-PIERRE LECLERC**  
**M. GÉRARD VALENTIN**  
**MME MURIEL HAUDOT**

DEC. n° 070357DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre LECLERC, directeur adjoint de l'UPR n° 6811, ingénieur de recherche CNRS de 2<sup>ème</sup> classe à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre LECLERC, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Gérard VALENTIN, directeur de recherche CNRS de 1<sup>ère</sup> classe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard VALENTIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Muriel HAUDOT, ingénieure d'études CNRS de 1<sup>ère</sup> classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel SARDIN, directeur de l'UPR n° 6811

UMR n° 694 - Modèles et simulation pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage

**M. JEAN-PIERRE PERRIN**

DEC. n° 070251DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre PERRIN, professeur à l'école d'architecture de Nancy, rattaché à l'UMR n° 694, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits ouverts sur le centre de dépenses n° 51C694, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070085DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5022 - Laboratoire d'étude de l'apprentissage et du développement

**M. EMMANUEL BIGAND**  
**MME CORINNE MARTIN**

DEC. n° 070227DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Emmanuel BIGAND, directeur de l'UMR n° 5022, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel BIGAND, délégation de signature est donnée Mme Corinne MARTIN, technicienne CNRS de classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070062DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5022 - Laboratoire d'étude de l'apprentissage et du développement

**MME CORINNE MARTIN**

DEC. n° 070308DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Corinne MARTIN, technicienne CNRS de classe normale, secrétaire-gestionnaire de l'UMR n° 5022, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Emmanuel BIGAND, directeur de l'UMR n° 5022

UMR n° 5060 - Institut de recherche sur les archéomatériaux

**M. PHILIPPE FLUZIN  
M. MICHEL AUBERT  
MME FLORENCE TANGUY**

DEC. n° 070257DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Philippe FLUZIN, directeur adjoint du Centre de Belfort, l'UMR n° 5060, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FLUZIN, délégation de signature est donnée à M. Michel AUBERT, assistant ingénieur CNRS, et à Mme Florence TANGUY, technicienne CNRS de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070091DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5060 - Institut de recherche sur les archéomatériaux

**M. MICHEL AUBERT  
MME FLORENCE TANGUY**

DEC. n° 070327DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Michel AUBERT, assistant ingénieur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne

responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel AUBERT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Florence TANGUY, technicienne CNRS de classe supérieure, secrétaire-gestionnaire de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe FLUZIN, directeur adjoint de l'UMR n° 5060

UMR n° 5118 - Laboratoire d'économie et de gestion

**MME CATHERINE BAUMONT  
MME ELISABETH PENEZ**

DEC. n° 070223DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Catherine BAUMONT, directrice de l'UMR n° 5118, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BAUMONT, délégation de signature est donnée Mme Elisabeth PENEZ, technicienne de classe exceptionnelle relevant de l'Université de Bourgogne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070059DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5118 - Laboratoire d'économie et de gestion

**MME ELISABETH PENEZ**

DEC. n° 070305DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Elisabeth PENEZ, technicienne de classe exceptionnelle relevant de l'Université de Bourgogne, secrétaire-gestionnaire de l'UMR n° 5118, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Catherine BAUMONT, directrice de l'UMR n° 5118

UMR n° 5158 - Laboratoire d'électronique, informatique et d'image [Le2i]

**M. JEAN-MARIE BILBAULT  
M. FABRICE MERIAUDEAU  
M. CHRISTOPHE NICOLLE**

DEC. n° 070228DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Marie BILBAULT, directeur de l'UMR n° 5158, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie BILBAULT, délégation de signature est donnée à M. Fabrice MERIAUDEAU, professeur des universités de 2<sup>ème</sup> classe – directeur adjoint de l'UMR n° 5158 ainsi qu'à M. Christophe NICOLLE, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070063DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5158 - Laboratoire d'électronique, d'informatique et d'image (Le2i)

**M. FABRICE MERIAUDEAU**  
**M. CHRISTOPHE NICOLLE**

DEC. n° 070309DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Fabrice MERIAUDEAU, professeur des universités de 2<sup>ème</sup> classe, directeur adjoint de l'UMR n° 5158, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice MERIAUDEAU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Christophe NICOLLE, maître de conférences.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marie BILBAULT, directeur de l'UMR n° 5158

UMR n° 5170 - Centre des sciences du goût

**M. BENOIST SCHAAL**  
**MME NADINE MUTIN**

DEC. n° 070291DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Benoist SCHAAL, directeur de l'UMR n° 5170, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoist SCHAAL, délégation de signature est donnée à Mme Nadine MUTIN, ingénieure d'études de 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070125DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5170 - Centre des sciences du goût

**MME NADINE MUTIN**

DEC. n° 070358DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Nadine MUTIN, ingénieure d'études de 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Benoist SCHAAL, directeur de l'UMR n° 5170

UMR n° 5184 - Plante-microbe-environnement : biochimie, biologie cellulaire et écologie

**MME VIVIENNE GIANINAZZI**  
**M. SILVIO GIANINAZZI**  
**MME CAROLE PICARD**

DEC. n° 070256DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Vivienne GIANINAZZI, directrice de l'UMR n° 5184, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Vivienne GIANINAZZI, délégation de signature est donnée à M. Silvio GIANINAZZI, directeur de recherche CNRS ainsi qu'à Mme Carole PICARD, technicienne de la recherche INRA de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070090DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5209 - Institut Carnot de Bourgogne

**M. GILLES BERTRAND**  
**M. JEAN-PAUL CHAMPION**  
**MME CLAUDINE JONON**

DEC. n° 070226DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Gilles BERTRAND, directeur de l'UMR n° 5209, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles BERTRAND, délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul CHAMPION, professeur, directeur adjoint de l'UMR n° 5209 ainsi qu'à Mme Claudine JONON, ingénieure d'études CNRS de 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070061DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5209 - Institut Carnot de Bourgogne

**M. JEAN-PAUL CHAMPION**  
**MME CLAUDINE JONON**

DEC. n° 070307DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Paul CHAMPION, professeur, directeur adjoint de l'UMR n° 5209 à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul CHAMPION, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Claudine JONON, ingénieure d'études CNRS de 2<sup>ème</sup> classe, gestionnaire de l'UMR n° 5209.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles BERTRAND, directeur de l'UMR n° 5209

UMR n° 5210 - Centre de recherche de climatologie

**M. PIERRE CAMBERLIN**  
**MME CORINNE QUINTAR**

DEC. n° 070323DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Pierre CAMBERLIN, maître de conférences, relevant de l'Université de Bourgogne, directeur adjoint de l'UMR n° 5210 à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre CAMBERLIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Corinne QUINTAR, statuaire IATOSS, secrétaire-gestionnaire de l'UMR n° 5210.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles BERTRAND, directeur de l'UMR n° 5209

UMR n° 5260 - Institut de chimie moléculaire de l'université de Bourgogne

**M. FRANCK DENAT**  
**M. PIERRE LE GENDRE**  
**MME CLAIRE LEJALUT**

DEC. n° 070243DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Franck DENAT, directeur de l'UMR n° 5260, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris

en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck DENAT, délégation de signature est donnée à M. Pierre Le GENDRE, professeur des universités de 2<sup>ème</sup> classe ainsi qu'à Mme Claire LEJALUT, technicienne CNRS de classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070078DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5260 - Institut de chimie moléculaire de l'université de Bourgogne

**M. PIERRE LE GENDRE**  
**MME CLAIRE LEJALUT**

DEC. n° 070316DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Pierre Le GENDRE, professeur des universités de 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Le GENDRE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Claire LEJALUT, technicienne CNRS de classe normale, secrétaire-gestionnaire de l'UMR n° 5260.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Franck DENAT, directeur de l'UMR n° 5260

UMR n° 5548 - Développement et communication chimique chez les insectes

**M. JEAN-FRANÇOIS FERVEUR**  
**M. RÉMY BROSSUT**

DEC. n° 070250DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Jean-François FERVEUR, directeur de l'UMR n° 5548, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François FERVEUR, délégation de signature est donnée à M. Rémy BROSSUT, directeur de recherche CNRS de 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070196DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.



Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5548 - Développement et communication chimique chez les insectes

**M. RÉMY BROSSUT**

DEC. n° 070322DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Rémy BROSSUT, directeur de recherches CNRS de 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-François FERVEUR, directeur de l'UMR n° 5548

UMR n° 5561 - Biogéosciences-Dijon

**M. PASCAL NEIGE**  
**M. FRANÇOIS DECONINCK**  
**M. THIERRY RIGAUD**

DEC. n° 070276DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Pascal NEIGE, directeur de l'UMR n° 5561, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal NEIGE, délégation de signature est donnée à M. François DECONINCK, professeur des universités de 1<sup>ère</sup> classe relevant de l'université de Bourgogne et à M. Thierry RIGAUD, directeur de recherche CNRS de 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070111DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5561 - Biogéosciences-Dijon

**M. FRANÇOIS DECONINCK**  
**M. THIERRY RIGAUD**

DEC. n° 070344DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. François DECONINCK, professeur des universités de 1<sup>ère</sup> classe relevant de l'Université de Bourgogne, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François DECONINCK, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Thierry RIGAUD, directeur de recherche CNRS de 2<sup>ème</sup> classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Franck DENAT, directeur de l'UMR n° 5260

UMR n° 5584 - Institut de mathématiques de Bourgogne

**MME LUCY MOSER-JAUSLIN**  
**MME MICHÈLE PELLETIER**  
**M. CHRISTIAN BONATTI**

DEC. n° 070274DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Lucy MOSER-JAUSLIN, directrice de l'UMR n° 5584, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucy MOSER-JAUSLIN, délégation de signature est donnée à Mme Michèle PELLETIER, maître de conférence des universités de classe normale, ainsi qu'à M. Christian BONATTI, directeur de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 070109DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5584 - Institut de mathématiques de Bourgogne

**MME MICHÈLE PELLETIER**  
**M. CHRISTIAN BONATTI**

DEC. n° 070342DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Michèle PELLETIER, maître de conférences de classe normale, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle PELLETIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Christian BONATTI, directeur de recherche CNRS de 2<sup>ème</sup> classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Lucy MOSER-JAUSLIN, directrice de l'UMR n° 5584

UMR n° 5594 - Archéologie, culture et société : La Bourgogne et la France Orientale du Néolithique au Moyen-Age

**M. DANIEL RUSSO**  
**M. LUC BARAY**  
**M. JEAN-PIERRE GARCIA**

DEC. n° 070287DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Daniel RUSSO, directeur de l'UMR n° 5594, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris

en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel RUSSO, délégation de signature est donnée à M. Luc BARAY, directeur adjoint, chargé de recherche CNRS 1<sup>ère</sup> classe, ainsi qu'à M. Jean-Pierre GARCIA, directeur adjoint, professeur des universités de 2<sup>ème</sup> classe relevant de l'université de Bourgogne-Dijon, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070122DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5594 - Archéologie, culture et société : La Bourgogne et la France Orientale du Néolithique au Moyen-Age

**M. Luc BARAY**  
**M. JEAN-PIERRE GARCIA**

DEC. n° 070355DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Luc BARAY, directeur adjoint de l'UMR n° 5594, chargé de recherches CNRS 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc BARAY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Pierre GARCIA, directeur adjoint, professeur des universités de 2<sup>ème</sup> classe relevant de l'Université de Bourgogne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel RUSSO, directeur de l'UMR n° 5594

UMR n° 5598 - Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements Internationaux

**M. ERIC LOQUIN**  
**MME MARIANNE MALICET**  
**MME SYLVIE CHERRIER**

DEC. n° 070269DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Eric LOQUIN, directeur de l'UMR n° 5598, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric LOQUIN, délégation de signature est donnée à Mme Marianne MALICET, technicienne C.E. CNRS ainsi qu'à Mme Sylvie CHERRIER, adjointe technique principale CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070104DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5598 - Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements Internationaux

**MME MARIANNE MALICET**  
**MME SYLVIE CHERRIER**

DEC. n° 070338DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Marianne MALICET, technicienne CNRS de classe exceptionnelle à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marianne MALICET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sylvie CHERRIER, adjointe technique principale CNRS, secrétaire-gestionnaire de l'UMR n° 5598.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Eric LOQUIN, directeur de l'UMR n° 5598

UMR n° 5605 - Centre Georges Chevrier : ordre et désordre dans l'histoire des sociétés

**M. PIERRE BODINEAU**

DEC. n° 070230DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Pierre BODINEAU, directeur de l'UMR n° 5605, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070064DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 6056 - Equations aux dérivées partielles et physique mathématiques

**M. JACQUES ALEV**

DEC. n° 070216DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Jacques ALEV, directeur par intérim de l'UMR n° 6056, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070043DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 6142 - Médicaments : dynamique intracellulaire et architecturale nucléaire

**M. JEAN DUFER**

DEC. n° 070339DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Jean DUFER, professeur des universités, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel MANFAIT, directeur de l'UMR n° 6142

UMR n° 6198 - Matrice extracellulaire et régulations cellulaires

**M. FRANÇOIS-XAVIER MAQUART**  
**M. WILLIAM HORNEBECK**

DEC. n° 070272DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. François-Xavier MAQUART, directeur de l'UMR n° 6198, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :  
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François-Xavier MAQUART, délégation de signature est donnée à M. William HORNEBECK, directeur de recherche CNRS de 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070107DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 6198 - Matrice extracellulaire et régulations cellulaires

**M. WILLIAM HORNEBECK**

DEC. n° 070340DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. William HORNEBECK, directeur de recherche CNRS de 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que

désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : François-Xavier MAQUART, directeur de l'UMR n° 6198

UMR n° 6213 - Institut bisontin en sciences fondamentales (IBSF)

**M. GEORGES JOLICARD**  
**MME DANIELLE VALFREY**  
**M. MICHAËL KNORR**

DEC. n° 070263DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Georges JOLICARD, directeur de l'UMR n° 6213, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges JOLICARD, délégation de signature est donnée à Mme Danièle VALFREY, technicienne de recherche et formation de classe exceptionnelle relevant de l'université de Franche-Comté ainsi qu'à M. Michaël KNORR, professeur des universités de 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070097DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 6213 - Institut bisontin en sciences fondamentales (IBSF)

**MME DANIELLE VALFREY**  
**M. MICHAËL KNORR**

DEC. n° 070332DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Danièle VALFREY, technicienne de recherche et formation de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle VALFREY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Michaël KNORR, professeur des universités de 1<sup>ère</sup> classe. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Georges JOLICARD, directeur de l'UMR n° 6213

UMR n° 6519 - Réactions sélectives et applications

**M. CHARLES PORTELLA**  
**M. DOMINIQUE HARAKAT**

DEC. n° 070282DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Charles PORTELLA, directeur de l'UMR n° 6519, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles PORTELLA, délégation de signature est donnée à M. Dominique HARAKAT, ingénieur d'études CNRS de 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070117DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 6519 - Réactions sélectives et applications

**M. DOMINIQUE HARAKAT**

DEC. n° 070350DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Dominique HARAKAT, ingénieure d'étude de 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle VAL-FREY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Michaël KNORR, professeur des universités de 1<sup>ère</sup> classe. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Charles PORTELLA, directeur de l'UMR n° 6519

UMR n° 6565 - Laboratoire de chrono-écologie

**M. HERVÉ RICHARD**  
**M. PHILIPPE BARRAL**  
**MME ANNE VIGNOT**  
**MME SYLVIE COSTILLE-VAREY**

DEC. n° 070285DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Hervé RICHARD, directeur de l'UMR n° 6565, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé RICHARD, délégation de signature est donnée à M. Philippe BARRAL, ingénieur de recherche hors classe relevant de l'Université de Franche-Comté, directeur adjoint de l'UMR n° 6565, à Mme Anne VIGNOT, ingénieure d'études CNRS de 1<sup>ère</sup> classe ainsi qu'à Mme Sylvie COSTILLE-VAREY, technicienne CNRS, gestionnaire de l'UMR n° 6565, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070120DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 6596 - Laboratoire d'automatique de Besançon

**M. NICOLAS CHAILLET**

DEC. n° 070235DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Nicolas CHAILLET, directeur de l'UMR n° 6596, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070070DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 6623 - Laboratoire de mathématiques de Besançon

**M. CHRISTIAN LE MERDY**  
**MME CATHERINE PAGANI**

DEC. n° 070265DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Christian LE MERDY, directeur de l'UMR n° 6623, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian Le MERDY, délégation de signature est donnée à Mme Catherine PAGANI, assistante ingénieure CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070100DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 6623 - Laboratoire de mathématiques de Besançon

**MME CATHERINE PAGANI**

DEC. n° 070334DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Catherine PAGANI, assistante ingénieure CNRS, secrétaire-gestionnaire de l'UMR n° 6623, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en

cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Christian Le MERDY, directeur de l'UMR n° 6623

UMR n° 7002 - Moyen-Age

**M. PATRICK CORBET**

DEC. n° 070240DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Patrick CORBET, directeur de l'UMR n° 7002, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070075DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7036 - Laboratoire de cristallographie et modélisation des matériaux minéraux et biologiques

**M. CLAUDE LECOMTE**  
**M. MASSIMO NESPOLO**

DEC. n° 070266DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Claude LECOMTE, directeur de l'UMR n° 7036, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude LECOMTE, délégation de signature est donnée à M. Massimo NESPOLO, professeur des universités affecté auprès de l'université Henri Poincaré Nancy I, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070101DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7036 - Laboratoire de cristallographie et modélisation des matériaux minéraux et biologiques

**M. MASSIMO NESPOLO**

DEC. n° 070335DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Massimo NESPOLO, professeur des universités affecté auprès de l'Université Henri Poincaré Nancy I, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes

responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Claude LECOMTE, directeur de l'UMR n° 7036

UMR n° 7037 - Groupe de recherche en électrotechnique et en électronique de Nancy

**M. ABDERREZAK REZZOUG**  
**M. BERNARD DAVAT**

DEC. n° 070284DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Abderrezak REZZOUG, directeur de l'UMR n° 7037, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Abderrezak REZZOUG, délégation de signature est donnée à M. Bernard DAVAT, professeur INPL de 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070119DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7037 - Groupe de recherche en électrotechnique et en électronique de Nancy

**M. BERNARD DAVAT**

DEC. n° 070352DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Bernard DAVAT, professeur INPL de 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Abderrezak REZZOUG, directeur de l'UMR n° 7037

UMR n° 7039 - Centre de recherche en automatique de Nancy

**M. ALAIN RICHARD**  
**M. DIDIER WOLF**  
**MME CHRISTELLE LHOSTE-KONDRATOW**

DEC. n° 070286DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Alain RICHARD, directeur de l'UMR n° 7039, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain RICHARD, délégation de signature est donnée à M. Didier WOLF, professeur des universités (INPL) de 1<sup>ère</sup> classe, directeur adjoint de l'UMR n° 7039 ainsi qu'à Mme Christelle LHOSTE-KONDRATOW, technicienne CNRS de classe supérieure, secrétaire-gestionnaire de l'UMR n° 7039, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070121DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7039 - Centre de recherche en automatique de Nancy

**M. DIDIER WOLF**

**MME CHRISTELLE LHOSTE-KONDRATOW**

DEC. n° 070354DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Didier WOLF, professeur des universités (INPL) de 1<sup>ère</sup> classe, directeur adjoint de l'UMR n° 7039 à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier WOLF, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Christelle LHOSTE-KONDRATOW, technicienne CNRS de classe supérieure, secrétaire-gestionnaire de l'UMR n° 7039. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Alain RICHARD, directeur de l'UMR n° 7039

UMR n° 7040 - Laboratoire de physique des milieux ionisés et applications (LPMIA)

**M. JAMAL BOUGDIRA**

**MME SOPHIE KLEIN**

DEC. n° 070231DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Jamal BOUGDIRA, directeur de l'UMR n° 7040, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jamal BOUGDIRA, délégation de signature est donnée à Mme Sophie KLEIN, technicienne CNRS de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070066DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7040 - Laboratoire de physique des milieux ionisés et applications (LPMIA)

**MME SOPHIE KLEIN**

DEC. n° 070311DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Sophie KLEIN, technicienne CNRS de classe exceptionnelle, secrétaire-gestionnaire de l'UMR n° 7040, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Jamal BOUGDIRA, directeur de l'UMR n° 7040

UMR n° 7078 - Laboratoire d'études des textures et application aux matériaux

**M. FRANCIS WAGNER**

**M. ALAIN HAZOTTE**

DEC. n° 070297DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Francis WAGNER, directeur de l'UMR n° 7078, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis WAGNER, délégation de signature est donnée à M. Alain HAZOTTE, directeur adjoint de l'unité, professeur des universités de 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070131DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7078 - Laboratoire d'études des textures et application aux matériaux

**M. ALAIN HAZOTTE**

DEC. n° 070364DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Alain HAZOTTE, directeur adjoint de l'UMR n° 7078, professeur des universités de 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Francis WAGNER, directeur de l'UMR n° 7078

UMR n° 7118 - Analyse et traitement informatique de la langue française (ATILF)

**MME EVA BUCHI**  
**M. JEAN-MARC VOIRIN**

DEC. n° 070349DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Eva BUCHI, directrice adjointe de l'UMR n° 7118, directrice de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eva BUCHI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Marc VOIRIN, ingénieur d'étude CNRS hors classe, administrateur de l'UMR n° 7118.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marie PIERRELL, directeur de l'UMR n° 7118

UMR n° 7132 - Laboratoire matériaux optiques, photonique et systèmes

**M. MARC FONTANA**  
**M. JEAN-PAUL SALVESTRINI**

DEC. n° 070254DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Marc FONTANA, directeur de l'UMR n° 7132, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc FONTANA, délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul SALVESTRINI, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070088DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7132 - Laboratoire matériaux optiques, photonique et systèmes

**M. JEAN-PAUL SALVESTRINI**

DEC. n° 070324DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Paul SALVESTRINI, professeur, directeur adjoint de l'UMR n° 7132, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Marc FONTANA, directeur de l'UMR n° 7132

UMR n° 7137 - Laboratoire des interactions microorganismes-minéraux-matière organique dans les sols

**MME CORINNE LEYVAL**  
**MME DOMINIQUE GOEPFER**  
**MME CHANTAL GINSBURGER**

DEC. n° 070267DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Corinne LEYVAL, directrice de l'UMR n° 7137, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne LEYVAL, délégation de signature est donnée à Mme Dominique GOEPFER, assistante ingénieure CNRS et à Mme Chantal GINSBURGER, technicienne CNRS de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070102DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7137 - Laboratoire des interactions microorganismes-minéraux-matière organique dans les sols

**MME DOMINIQUE GOEPFER**  
**MME CHANTAL GINSBURGER**

DEC. n° 070336DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Dominique GOEPFER, assistante ingénieure CNRS, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique GOEPFER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Chantal GINSBURGER, technicienne CNRS de classe exceptionnelle, secrétaire-gestionnaire de l'UMR n° 7137.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Corinne LEYVAL, directrice de l'UMR n° 7137

UMR n° 7146 - Laboratoire interactions écotoxicologie, biodiversité, écosystèmes

**M. JEAN-FRANÇOIS FERARD**  
**MME PASCALE BAUDA**

DEC. n° 070249DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Jean-François FERARD, directeur de l'UMR n° 7146, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François FERARD, délégation de signature est donnée à Mme Pascale BAUDA, professeure des universités de 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070084DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7146 - Laboratoire interactions écotoxicologie, biodiversité, écosystèmes

**MME PASCALE BAUDA**

DEC. n° 070321DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Pascale BAUDA, professeure des universités de 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-François FERARD, directeur de l'UMR n° 7146

UMR n° 7118 - Analyse et traitement informatique de la langue française

**M. JEAN-MARIE PIERREL**  
**MME EVA BUCHI**  
**M. JEAN-MARC VOIRIN**

DEC. n° 070281DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Marie PIERREL, directeur de l'UMR n° 7118, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie PIERREL, délégation de signature est donnée à Mme Eva BUCHI, directrice adjointe de l'UMR n° 7118 - directrice de recherche CNRS de 2<sup>ème</sup> classe, ainsi qu'à M. Jean-Marc VOIRIN, ingénieur d'études CNRS hors classe, administrateur de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070116DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

l'UMR n° 7502 - Institut Elie Cartan

**M. ANTOINE HENROT**  
**MME CHANTAL LECOMTE**

DEC. n° 070261DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Antoine HENROT, directeur de l'UMR n° 7502, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine HENROT, délégation de signature est donnée à Mme Chantal LECOMTE agent contractuel auprès du CUCES universités de catégorie assistant ingénieur (CDI n° PB/83/141/AW), assistante du directeur de l'UMR n° 7502, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070095DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

l'UMR n° 7502 - Institut Elie Cartan

**MME CHANTAL LECOMTE**

DEC. n° 070330DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Chantal LECOMTE, agent contractuel auprès du CUCES Universités de catégorie assistante ingénieure (CDI n° PB/83/141/AW), assistante du directeur de l'UMR n° 7502, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Antoine HENROT, directeur de l'UMR n° 7502

UMR n° 7522 - Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA)

**M. PATRICK LLERENA**  
**MME SANDRINE SPAETER-LOEHRER**  
**M. BRUNO DEFFAINS**  
**MME CATHERINE TROMSON**

DEC. n° 070268DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Patrick LLERENA, directeur de l'UMR n° 7522, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick LLERENA, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine SPAETER-LOEHRER, directrice adjointe de l'UMR n° 7522, PU 2<sup>ème</sup> classe, à M. Bruno DEFFAINS, professeur des universités



1<sup>ère</sup> classe, ainsi qu'à Mme Catherine TROMSON, ingénieure d'études CNRS de 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070103DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7522 - Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA)

**MME SANDRINE SPAETER-LOEHRER**  
**M. BRUNO DEFFAINS**  
**MME CATHERINE TROMSON**

DEC. n° 070337DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Sandrine SPAETER-LOEHRER, directrice adjointe de l'UMR n° 7522, professeure d'université, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine SPAETER-LOEHRER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Bruno DEFFAINS, professeur des universités de 1<sup>ère</sup> classe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno DEFFAINS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Catherine TROMSON, ingénieure d'études CNRS de 2<sup>ème</sup> classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick LLERENA, directeur de l'UMR n° 7522

UMR n° 7554 - Laboratoire de physique et mécanique des matériaux

**M. ANDRÉ EBERHARDT**  
**MME VÉRONIQUE JEANCLAUDE**  
**MME CHRISTELLE SOLIMAN**

DEC. n° 070348DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. André EBERHARDT, professeur d'université relevant de l'Université de Metz, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. André EBERHARDT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Véronique JEANCLAUDE, maître de conférences de classe normale relevant de l'Université de Metz.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique JEANCLAUDE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Christelle SOLIMAN, assistante ingénieure CNRS, secrétaire-gestionnaire de l'UMR n° 7554.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick LLERENA, directeur de l'UMR n° 7522

UMR n° 7555 - Laboratoire de chimie du solide minéral

**M. PIERRE STEINMETZ**  
**MME HÉLÈNE HUON**  
**MME FABIENNE ROCHER**

DEC. n° 070293DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Pierre STEINMETZ, directeur de l'UMR n° 7555, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre STEINMETZ, délégation de signature est donnée à Mme Hélène HUON, technicienne CNRS de la classe exceptionnelle et Mme Fabienne ROCHER, secrétaire d'administration relevant de l'Université Henri Poincaré Nancy I, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070127DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7555 - Laboratoire de chimie du solide minéral

**MME HÉLÈNE HUON**  
**MME FABIENNE ROCHER**

DEC. n° 070360DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Hélène HUON, technicienne CNRS de classe exceptionnelle, secrétaire-gestionnaire de l'UMR n° 7555, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène HUON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Fabienne ROCHER, secrétaire d'administration relevant de l'Université Henri Poincaré Nancy I, secrétaire gestionnaire de l'UMR n° 7555.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre STEINMETZ, directeur de l'UMR n° 7555

UMR n° 7556 - Laboratoire de physique des matériaux

**M. MICHEL VERGNAT**  
**M. STÉPHANE ANDRIEU**  
**M. XAVIER DEVAUX**

DEC. n° 070296DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Michel VERGNAT, directeur de l'UMR n° 7556, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel VERGNAT, délégation de signature est donnée à M. Stéphane ANDRIEU, professeur de 2<sup>ème</sup> classe relevant de l'Université Henri Poincaré Nancy I ainsi qu'à M. Xavier DEVAUX, chargé de recherche CNRS de 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070130DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7556 - Laboratoire de physique des matériaux

**M. STÉPHANE ANDRIEU**  
**M. XAVIER DEVAUX**

DEC. n° 070363DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Stéphane ANDRIEU, professeur de 2<sup>ème</sup> classe relevant de l'Université Henri Poincaré à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane ANDRIEU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Xavier DEVAUX, chargé de recherche CNRS de 1<sup>ère</sup> classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel VERGNAT, directeur de l'UMR n° 7556

UMR n° 7561 - Physiopathologie et pharmacologie articulaires

**M. PATRICK NETTER**  
**M. JACQUES MAGDALOU**

DEC. n° 070277DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Patrick NETTER, directeur de l'UMR n° 7561, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick NETTER, délégation de signature est donnée à M. Jacques MAGDALOU, directeur adjoint, directeur de recherche CNRS de 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070112DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7561 - Physiopathologie et pharmacologie articulaires

**M. JACQUES MAGDALOU**

DEC. n° 070345DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Jacques MAGDALOU, directeur adjoint, directeur de recherche CNRS de 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick NETTER, directeur de l'UMR n° 7561

UMR n° 7563 - Laboratoire d'énergétique et de mécanique théorique appliquée

**M. CHRISTIAN MOYNE**  
**MME EDITH LANG**

DEC. n° 070275DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Christian MOYNE, directeur de l'UMR n° 7563, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian MOYNE, délégation de signature est donnée à Mme Edith LANG, ingénieure d'études CNRS de 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070110DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7563 - Laboratoire d'énergétique et de mécanique théorique appliquée

**MME EDITH LANG**

DEC. n° 070343DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Edith LANG, ingénieure d'études CNRS de 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Christian MOYNE, directeur de l'UMR n° 7563

UMR n° 7566 - Géologie et gestion des ressources minérales et énergétiques

**M. MICHEL CATHELINÉAU**  
**MME MARIE-ODILE CAMPADIEU**

DEC. n° 070234DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Michel CATHELINÉAU, directeur l'UMR n° 7566, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CATHELINÉAU, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Odile CAMPADIEU, technicienne de classe supérieure relevant de l'université Henri Poincaré Nancy I, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070069DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7567 - Maturation des ARN et enzymologie moléculaire

**MME CHRISTIANE BRANLANT**  
**M. GUY BRANLANT**

DEC. n° 070233DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Christiane BRANLANT, directrice de UMR n° 7567, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christiane BRANLANT, délégation de signature est donnée à M. Guy BRANLANT, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070068DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7567 - Maturation des ARN et enzymologie moléculaire

**M. GUY BRANLANT**

DEC. n° 070313DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Guy BRANLANT, professeur, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Christiane BRANLANT, directrice de UMR n° 7567

UMR n° 7568 - Laboratoire de chimie-physique macromoléculaire

**MME BRIGITTE JAMART**  
**MME ANNE JONQUIERES**  
**MME JEANINE FOURIER**

DEC. n° 070262DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Brigitte JAMART, directrice de l'UMR n° 7568, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte JAMART, délégation de signature est donnée à Mlle Anne JONQUIERES, professeure des universités de 2<sup>ème</sup> classe, ainsi qu'à Mme Jeanine FOURIER, technicienne CNRS de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070096DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7568 - Laboratoire de chimie-physique macromoléculaire

**MME ANNE JONQUIERES**  
**MME JEANINE FOURIER**

DEC. n° 070331DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mlle Anne JONQUIERES, professeure des universités de 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Anne JONQUIERES, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Jeanine FOURIER, technicienne CNRS de classe exceptionnelle, secrétaire-gestionnaire de l'UMR n° 7568.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brigitte JAMART, directrice de l'UMR n° 7568

UMR n° 7569 - Laboratoire environnement et minéralurgie

**M. JACQUES YVON**  
**M. FABIEN THOMAS**

DEC. n° 070300DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Jacques YVON, directeur de l'UMR n° 7569, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques YVON, délégation de signature est donnée à M. Fabien THOMAS, directeur adjoint de l'unité, directeur de recherche CNRS de 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070134DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7569 - Laboratoire environnement et minéralurgie

**M. FABIE THOMAS**

DEC. n° 070366DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Fabien THOMAS, directeur adjoint, directeur de recherche CNRS de 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques YVON, directeur de l'UMR n° 7569

UMR n° 7630 - Département de chimie physique des réactions

**M. GABRIEL-WALTER WILD**  
**M. PAUL-MARIE MARQUAIRE**  
**MME DENISE HAGNIER**

DEC. n° 070298DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Gabriel-Walter WILD, directeur de l'UMR n° 7630, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gabriel-Walter WILD, délégation de signature est donnée à M. Paul-Marie MARQUAIRE, directeur de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe, directeur adjoint de l'UMR n° 7630, ainsi qu'à Mme Denise HAGNIER, technicienne CNRS de classe exceptionnelle, secrétaire-gestionnaire de l'UMR n° 7630, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070132DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7630 - Département de chimie physique des réactions

**M. PAUL-MARIE MARQUAIRE**  
**MME DENISE HAGNIER**

DEC. n° 070365DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Paul-Marie MARQUAIRE, directeur de recherche CNRS de 2<sup>ème</sup> classe, directeur adjoint de l'UMR n° 7630, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul-Marie MARQUAIRE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Denise HAGNIER, technicienne CNRS de classe exceptionnelle, secrétaire-gestionnaire de l'UMR n° 7630.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Gabriel-Walter WILD, directeur de l'UMR n° 7630

UMI n° 2958 - TELECOM

**M. ABDALLAH OUGAZZADEN**  
**M. YVES BERTHELOT**

DEC. n° 070279DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Abdallah OUGAZZADEN, directeur de l'UMI n° 2958, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Abdallah OUGAZZADEN, délégation de signature est donnée à M. Yves BERTHELOT, directeur de Georgia Tech Lorraine relevant de l'institut d'Atlanta, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070114DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMI n° 2958 - TELECOM

**M. YVES BERTHELOT**

DEC. n° 070347DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Yves BERTHELOT, directeur de Georgia Tech Lorraine relevant de l'Institut d'Atlanta à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Abdallah OUGAZZADEN, directeur de l'UMI n° 2958

GDR n° 717 - Modélisation, analyse et conduite des systèmes dynamiques

**M. JANAN ZAYTOON**

DEC. n° 070301DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Janan ZAYTOON, directeur du GDR n° 717, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070135DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

GDR n° 2474 - Morphométrie et évolution des formes

**M. PAUL ALIBERT**

DEC. n° 070217DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Paul ALIBERT, directeur du GDR n° 2474, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070054DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

GRD n° 2583 - Rôle cellulaire des peroxyosomes ; approches génétiques, structurales et fonctionnelles

**M. MUSTAPHA CHERKAOUI MALKI**

DEC. n° 070238DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Mustapha CHERKAOUI MALKI, directeur du GDR n° 2583, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070073DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en

cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

GDR n° 2903 - Archéométaballurgie dans le bassin méditerranéen : les mondes grecs et égyptiens (techniques, procédés et échanges)

**M. PHILIPPE FLUZIN**

DEC. n° 070252DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Philippe FLUZIN, directeur du GDR n° 2903, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

GDR n° 2970 - Nano grand Est

**M. PATRICK ALNOT**

**MME SOPHIE KLEIN**

DEC. n° 070218DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Patrick ALNOT, directeur du GDR n° 2970, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick ALNOT, délégation de signature est donnée à Mme Sophie KLEIN, technicienne CNRS de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070055DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

GDR n° 2970 - Nano grand Est

**MME SOPHIE KLEIN**

DEC. n° 070302DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Sophie KLEIN, technicienne CNRS de classe exceptionnelle, secrétaire-gestionnaire du GDR n° 2970, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick ALNOT, directeur du GDR n° 2970

GDR n° 2992 - Dynamique holocène de l'environnement dans le Jura et les Alpes : du climat à l'homme

**M. MARC DESMET**  
**M. MICHEL MAGNY**  
**MME SYLVIE COSTILLE-VAREY**

DEC. n° 070244DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Marc DESMET, directeur du GDR n° 2992, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc DESMET, délégation de signature est donnée à M. Michel MAGNY, directeur de recherche CNRS de 1<sup>ère</sup> classe, ainsi qu'à Mme Sylvie COSTILLE-VAREY, technicienne CNRS de classe supérieure, responsable administrative, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 070079DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

GDR n° 2992 - Dynamique holocène de l'environnement dans le Jura et les Alpes : du climat à l'homme

**M. MICHEL MAGNY**  
**MME SYLVIE COSTILLE-VAREY**

DEC. n° 070317DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Michel MAGNY, directeur de recherche CNRS 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel MAGNY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sylvie COSTILLE-VAREY, technicienne CNRS de classe supérieure, responsable administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Marc DESMET, directeur du GDR n° 2992

GDR n° 2997 - Spectroscopies vibrationnelles des molécules confinées dans des solides nanoporeux (COMOVI)

**M. JEAN-PIERRE BELLAT**  
**MME MAUD ROTGER-LANGUEREAU**

DEC. n° 070224DR06 du 17-09-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre BELLAT, directeur du GDR n° 2997, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre BELLAT, délégation de signature est donnée à Mme Maud ROTGER-LANGUEREAU, directrice adjointe du GDR n° 2997 - maître de conférences des universités classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070099DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

GDR n° 2997 - Spectroscopies vibrationnelles des molécules confinées dans des solides nanoporeux (COMOVI)

**MME MAUD ROTGER-LANGUEREAU**

DEC. n° 070370DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Maud ROTGER-LANGUEREAU, directrice adjointe, maître de conférence des universités classe normale, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Pierre BELLAT, directeur du GDR n° 2997

GRD n° 3054 - Etude du vieillissement d'alliages métalliques sous vapeur d'eau

**M. SÉBASTIEN CHEVALIER**

DEC. n° 070239DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Sébastien CHEVALIER, directeur du GDR n° 3054, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070074DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

GDR n° 3062 - Mutations polaires

**MME MADELEINE GRISELIN**  
**M. DANIEL JOLY**

DEC. n° 070258DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Madeleine GRISELIN, directrice du GDR n° 3062, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans

la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Madeleine GRISELIN, délégation de signature est donnée à M. Daniel JOLY, directeur de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070092DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

GDR n° 3062 - Mutations polaires

**M. DANIEL JOLY**

DEC. n° 070328DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Daniel JOLY, directeur de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Madeleine GRISELIN, directrice du GDR n° 3062

FRE n° 2715 - Isolement, structure, transformations et synthèse de substances naturelles

**M. JEAN-MARC NUZILLARD**  
**MME PASCALE CLIVIO**

DEC. n° 070356DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Marc NUZILLARD, directeur de recherche CNRS de 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc NUZILLARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Pascale CLIVIO, directrice de recherche de 2<sup>ème</sup> classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Janos SAPI, directeur de la FRE n° 2715

FRE n° 2848 - Institut Charles Delaunay

**M. JACQUES DUCHENE**  
**MME PATRICIA BERTAUT**

DEC. n° 070246DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Jacques DUCHENE, directeur de la FRE n° 2848, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques DUCHENE, délégation de signature est donnée à Mme Patricia BERTAUT, secrétaire d'administration scolaire et universitaire relevant de l'université de technologie de Troyes, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070081DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

FRE n° 2848 - Institut Charles Delaunay

**MME PATRICIA BERTAUT**

DEC. n° 070319DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Patricia BERTAUT, secrétaire d'administration scolaire et universitaire relevant de l'Université de technologie de Troyes, secrétaire-gestionnaire de la FRE n° 2848, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques DUCHENE, directeur de la FRE n° 2848

FRE n° 3111 - Equations aux dérivées partielles et physique mathématiques

**M. JACQUES ALEV**

DEC. n° 080002DR06 du 01-01-2008

Délégation est donnée à M. Jacques ALEV, directeur de la FRE n° 3111, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070216DR06 du 17 septembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

IFR n° 111 - Bioingénierie : enzymes, peptides, ARN, biomatériaux

**MME CHRISTIANE BRANLANT**  
**M. GUY BRANLANT**

DEC. n° 070232DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Christiane BRANLANT, directrice de l'IFR n° 111, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christiane BRANLANT, délégation de signature est donnée à M. Guy BRANLANT, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

IFR n° 111 - Bioingénierie : enzymes, peptides, ARN, biomatériaux

**M. GUY BRANLANT**

DEC. n° 070312DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Guy BRANLANT, professeur, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Christiane BRANLANT, directrice de l'IFR n° 111

UPS n° 76 - Institut de l'information scientifique et technique (INIST)

**M. RAYMOND DUVAL**  
**MME ROSARIA DONATO**  
**M. MARC GUICHARD**  
**MME MAGALI RASOLOMANANA**  
**MME SYLVIE DUPUIS**  
**MME VIVIANE JELSKI**

DEC. n° 070247DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Raymond DUVAL, directeur de l'UPS n° 76, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raymond DUVAL, délégation de signature est donnée à Mme Rosaria DONATO, ingénieure de recherche CNRS de 2<sup>ème</sup> classe, ainsi qu'à M. Marc GUICHARD, ingénieur de recherche CNRS de 1<sup>ère</sup> classe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rosaria DONATO et de M. Marc GUICHARD, délégation de signature est donnée à Mme Magali RASOLOMANANA, ingénieure de

recherche CNRS de 2<sup>ème</sup> classe et à Mme Sylvie DUPUIS, assistante ingénieure CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus. Délégation restreinte est également donnée à Mme Viviane JELSKI, technicienne CNRS de classe exceptionnelle à l'effet de signer les bons de transport et réservations hôtelières présentés aux agences agréées par la délégation, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070082DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UPS n° 76 - Institut de l'information scientifique et technique (INIST)

**MME ROSARIO DONATO**  
**M. MARC GUICHARD**

DEC. n° 070320DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Rosario DONATO, ingénieure de recherche CNRS de 2<sup>ème</sup> classe, dirigeante administrative de l'unité à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rosario DONATO délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Marc GUICHARD, ingénieur de recherche CNRS de 1<sup>ère</sup> classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Christiane BRANLANT, directrice de l'IFR n° 111

UMS n° 2739 - Maison des sciences de l'homme de Dijon

**M. SERGE WOLIKOW**

DEC. n° 070299DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Serge WOLIKOW, directeur de l'UMS n° 2739, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070133DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMS n° 2913 - Maison des sciences de l'homme Claude Nicolas Ledoux

**M. FRANÇOIS FAVORY**

DEC. n° 070248DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. François FAVORY, directeur de l'UMS n° 2913, à l'effet de signer, au nom du délégué régional,



pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070083DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

FR n° 633 - Eau sol terre

**M. CHRISTIAN FRANCE-LANORD**  
**MME ISABELLE GEOFFROY**

DEC. n° 070255DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Christian FRANCE-LANORD, directeur de la FR n° 633, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian FRANCE-LANORD, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle GEOFFROY, assistante ingénieure CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070089DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

FR n° 633 - Eau sol terre

**MME ISABELLE GEOFFROY**

DEC. n° 070325DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à Mme Isabelle GEOFFROY, assistante ingénieure, secrétaire-gestionnaire de l'unité, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Christian FRANCE-LANORD, directeur de la FR n° 633

FR n° 2604 - Mathématiques, matière et matériaux

**M. GILLES BERTRAND**  
**M. JEAN-CLAUDE MUTIN**

DEC. n° 070225DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Gilles BERTRAND, directeur de la FR n° 2604, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles BERTRAND, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude MUTIN, directeur de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070060DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

FR n° 2604 - Mathématiques, matière et matériaux

**M. JEAN-CLAUDE MUTIN**

DEC. n° 070306DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Claude MUTIN, directeur de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles BERTRAND, directeur de la FR n° 2604

FR n° 2797 - Institut Jean Lamour : Matériaux-métallurgie-nanosciences-surfaces

**M. JEAN-MARIE DUBOIS**  
**M. JAMAL BOUGDIRA**  
**MME LILIANE MACHEPY**

DEC. n° 070245DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Marie DUBOIS, directeur de la FR n° 2797, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie DUBOIS, délégation de signature est donnée à M. Jamal BOUGDIRA, professeur des universités de 2<sup>ème</sup> classe, ainsi qu'à Mme Liliane MACHEPY, technicienne CNRS de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie DUBOIS, délégation de signature est donnée à M. Jamal BOUGDIRA, professeur des universités de 2<sup>ème</sup> classe, ainsi qu'à

Mme Liliane MACHEPY, technicienne CNRS de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070080DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marie DUBOIS, directeur de la FR n° 2797

FR n° 2797 - Institut Jean Lamour : Matériaux-métallurgie-nanosciences-surfaces

**M. JAMAL BOUGDIRA**  
**MME LILIANE MACHEPY**

DEC. n° 070318DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Jamal BOUGDIRA, professeur des universités de 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

EN cas d'absence ou d'empêchement de M. Jamal BOUGDIRA, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Liliane MACHEPY, technicienne CNRS de classe exceptionnelle, secrétaire-gestionnaire de la FRE n° 2797.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles BERTRAND, directeur de la FR n° 2604

FR n° 2863 - Fédération de recherche Jacques Villiermaux pour la mécanique, l'énergie, les procédés

**M. ALAIN DEGIOVANNI**

DEC. n° 070242DR06 du 17-09-2007

Délégation est donnée à M. Alain DEGIOVANNI, directeur de la FR n° 2863, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070077DR06 du 27 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

### DR10 - Alsace

UMR n° 7006 - Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires

**M. THOMAS EBBESEN**  
**MME YVETTE AGNUS**

DEC. n° 080131DR10 du 28-03-2008

Délégation est donnée à M. Thomas EBBESEN, directeur de l'UMR n° 7006, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur de l'UMR n° 7006 et Mme Yvette AGNUS - sub-délégué,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. EBBESEN Thomas, délégation de signature est donnée à Mme Yvette AGNUS, professeure ULP, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070023DR10 du 25 mai 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7175 - Institut Gilbert Laustriat - biomolécules, biotechnologie, innovation thérapeutique - LC1

**M. CLAUDE KEDINGER**  
**M. LUC LEBEAU**  
**MME EVELYNE KLOTZ**

DEC. n° 080074DR10 du 31-03-2008

Délégation est donnée à M. Claude KEDINGER, directeur de l'UMR n° 7175, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 20 000 € HT pour le directeur de l'UMR n° 7175 et pour les sub-délégués,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude KEDINGER, délégation de signature est donnée à M. Luc Lebeau, directeur adjoint du laboratoire, et à Mme Evelyne KLOTZ, IR-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050053DR10 du 16 septembre 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMS n° 2552 - Maison interuniversitaire des sciences de l'homme - Alsace (MISHA)

**MME CHRISTINE MAILLARD**  
**M. RICHARD KLEINSCHMAGER**  
**MME CARINE KLEIN**

DEC. n° 080133DR10 du 03-04-2008

Délégation est donnée à Mme Christine MAILLARD, directrice de l'UMS n° 2552, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 20 000 € HT pour la directrice de l'UMS n° 2552 et pour les sub-délégués,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine MAILLARD, délégation de signature est donnée à M. Richard KLEINSCHMAGER, DR adjoint, professeur des universités, et à Mme Carine KLEIN, IR-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050001DR10 du 11 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

FR n° 2351 - Fédération de chimie esplanade

**M. RÉMY LOUIS**  
**M. GILBERT RITZLER**

DEC. n° 080086DR10 du 25-02-2008

Délégation est donnée à M. Rémy LOUIS, directeur de la FR n° 2351, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur de la FR n° 2351 et à 20 000 € HT pour les sub-délégués,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy LOUIS, délégation de signature est donnée à M. Gilbert RITZLER [IE-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 000 € HT.

La décision n° 050014DR10 du 14 mars 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

## DR11 - Alpes

UPR n° 2940 - Institut Néel

**M. ALAIN FONTAINE**  
**M. PHILIPPE GANDIT**  
**MME NATHALIE BOURGEAT-LAMI**  
**MME ELIANE FORET**  
**M. BENOÎT BOULANGER**  
**M. PIERRE BORDET**  
**MME MURIEL BOYER**  
**MME HÉLÈNE BENAYOUN**  
**M. JOËL CIBERT**  
**M. DENIS FEINBERG**  
**MME VÉRONIQUE FAUVEL**  
**MME MARTINE LEMOINE**  
**M. ANDRÉ SULPICE**  
**M. JEAN DUMAS**  
**MME CHRISTINE MARTINELLI**  
**MME ARMELLE MICHETTI**  
**M. CHRISTIAN GIANESE**  
**M. PHILIPPE JEANTET**  
**M. FABRICE BRUNOUD**

DEC. n° 080068DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Alain FONTAINE, directeur de l'UPR n° 2940, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;  
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. Philippe GANDIT, directeur de recherche CNRS et coordonnateur technique du laboratoire, et à Mme Nathalie BOURGEAT-LAMI, technicienne et assistante de direction du laboratoire, aux fins mentionnées ci-dessus, et à Mme Eliane FORET, technicienne et gestionnaire du laboratoire, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à

10 000 € HT.

### Pour le département MCM-F.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. Benoît BOULANGER, professeur UJF, directeur adjoint de l'unité et directeur du département MCM-F, à l'effet de signer tous documents afférents au département MCM-F, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît BOULANGER, délégation de signature est donnée à M. Pierre BORDET, directeur de recherche CNRS et directeur adjoint du département, et à Mme Muriel BOYER, technicienne et assistante de direction du département, à l'effet de signer tous documents afférents au département MCM-F, aux fins mentionnées ci-dessus, et à Mme Hélène BENAYOUN, technicienne et gestionnaire du département, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT.

### Pour le département NANO.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. Joël CIBERT, directeur de recherche CNRS, directeur adjoint de l'unité et directeur du département NANO, à l'effet de signer tous documents afférents au département NANO, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël CIBERT, délégation de signature est donnée à M. Denis FEINBERG, directeur de recherche CNRS et directeur adjoint du département, et à Mme Véronique FAUVEL, ingénieure d'études et assistante de direction du département, à l'effet de signer tous documents afférents au département NANO, aux fins mentionnées ci-dessus, et à Mme Martine LEMOINE, assistante ingénieure et gestionnaire du département, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT.

### Pour le département MCBT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. André SULPICE, directeur de recherche CNRS, directeur adjoint de l'unité et directeur du département MCBT, à l'effet de signer tous documents afférents au département MCBT, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André SULPICE, délégation de signature est donnée à M. Jean DUMAS, directeur de recherche CNRS et directeur adjoint du département, et à Mme Christine MARTINELLI, technicienne et assistante de direction du département, à l'effet de signer tous documents afférents au département MCBT, aux fins mentionnées ci-dessus.

### Pour les services du laboratoire Institut Néel.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FONTAINE, délégation de signature est donnée à :

Mme Armelle MICHETTI, ingénieure d'études et documentaliste, uniquement en ce qui concerne les activités de la bibliothèque des laboratoires du polygone scientifique de Grenoble, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 2 000 € HT ;

M. Christian GIANESE, ingénieur d'études, uniquement en ce qui concerne les activités du service de liquéfaction, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT ;

M. Philippe JEANTET, ingénieur de recherche, uniquement en ce qui concerne les activités du service SERAS, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT ;

M. Fabrice BRUNOUD, technicien, uniquement en ce qui concerne les activités du magasin, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT .

En cas de nécessité extrême, les directeurs de département peuvent signer des documents provenant d'un autre département que le leur.

La décision n° 070030DR11 du 2 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UPR n° 5021 - Laboratoire des champs magnétiques intenses (LCMI) ou Grenoble High Magnetic Field Laboratory (GHMFL)

**M. JEAN-LOUIS THOLENCE**  
**M. WALTER JOSS**  
**M. PANAYOTI PETMEZAKIS**  
**Mlle GISLAINE MENEROUD**

DEC. n° 080021DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Louis THOLENCE, directeur de l'UPR n° 5021, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :  
- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,  
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis THOLENCE, délégation de signature est donnée à M. Walter JOSS, chercheur, à M. Panayoti PETMEZAKIS, ingénieur de recherche, et à Mlle Gislaine MENEROUD, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060061DR11 du 1<sup>er</sup> février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UPR n° 5301 - Centre de recherches sur les macromolécules végétales

**M. REDOUANE BORSALI**  
**MME ALBERTE DESSARTS**  
**MME ISABELLE CALDARA**

DEC. n° 080023DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Redouane BORSALI, directeur de l'UPR n° 5301, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;  
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Redouane BORSALI, délégation de signature est donnée à Mme Alberte DESSARTS, ingénieure d'études, et à Mme Isabelle CALDARA, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 070002DR11 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 1563 - Ambiances architecturales et urbaines

**M. HENRY TORGUE**  
**M. GRÉGOIRE CHELKOFF**

DEC. n° 080025DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Henry TORGUE, directeur de l'UMR n° 1563, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;  
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henry TORGUE, délégation de signature est donnée à M. Grégoire CHELKOFF, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060016DR11 du 1<sup>er</sup> février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5025 - Laboratoire de géodynamique des chaînes alpines

**M. OLIVIER VIDAL**  
**M. PIETER VAN DER BEEK**  
**MME CLAUDINE MEUGNIOT**

DEC. n° 080063DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Olivier VIDAL, directeur de l'UMR n° 5025, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;  
2. les marchés et commandes en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier VIDAL, délégation de signature est donnée à M. Pieter VAN DER BEEK, professeur des universités, et à Mme Claudine MEUGNIOT, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 070008DR11 du 2 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5063 - Département de pharmacochimie moléculaire  
**M. JEAN-LUC DECOUT**  
**M. ERIC PEYRIN**

DEC. n° 080060DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean Luc DECOUT, directeur de l'UMR n° 5063, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;  
 - les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Luc DECOUT, délégation de signature est donnée à M. Eric PEYRIN, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060028DR11 du 1<sup>er</sup> février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5075 - Institut de biologie structurale Jean-Pierre Ebel

**MME EVA PEBAY-PEYROULA**  
**M. JACQUES SAUDRAIX**  
**MME ISABELLE DOS SANTOS**

DEC. n° 080027DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à Mme Eva PEBAY-PEYROULA, directrice de l'UMR n° 5075, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;  
 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eva PEBAY-PEYROULA, délégation de signature est donnée à M. Jacques SAUDRAIX, ingénieur du CEA, aux fins mentionnées ci-dessus et à Mme Isabelle DOS SANTOS, technicienne de la recherche, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 1 500 € HT.

La décision n° 060029DR11 du 1<sup>er</sup> février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5092 - Biochimie et biophysique des systèmes intégrés

**M. FRANÇOIS BOULAY**  
**MME VIVIANE CAPUT**  
**MME MARIE PIERRE MENDEZ**

DEC. n° 080029DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. François BOULAY, directeur de l'UMR n° 5092, à l'effet de signer, au nom du délégué régional,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;  
 - les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BOULAY, délégation de signature est donnée à Mme Viviane CAPUT, assistante ingénieure, et à Mme Marie Pierre MENDEZ, technicienne de la recherche, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 800 € HT.

La décision n° 070004DR11 du 2 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5104 - VERIMAG  
**M. NICOLAS HALBWACHS**  
**MME SUSANNE GRAF**

DEC. n° 080031DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Nicolas HALBWACHS, directeur de l'UMR n° 5104, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;  
 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas HALBWACHS, délégation de signature est donnée à Mlle Susanne GRAF, chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070083DR11 du 2 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5105 - Laboratoire de psychologie et neurocognition

**MME SYLVIANE VALDOIS**  
**MME CLAIRE LEROY**

DEC. n° 080032DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à Mme Sylviane VALDOIS, directrice de l'UMR n° 5105, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,  
 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en

respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylviane VALDOIS, délégation de signature est donnée à Mme Claire LEROY, secrétaire d'administration scolaire et universitaire, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT.

La décision DEC070041DR11 du 2 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5108 - Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique théorique

**M. PATRICK AURENCHE**  
**Mlle GENEVIÈVE BELANGER**  
**Mme DOMINIQUE TURC-POENCIER**  
**Mme VÉRONIQUE JONNERY**

DEC. n° 080034DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Patrick AURENCHE, directeur de l'UMR n° 5108, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;  
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick AURENCHE, délégation de signature est donnée à Mlle Geneviève BELANGER, directrice de recherche, à Mme Dominique TURC-POENCIER, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus, et à Mme Veronique JONNERY, assistante ingénieure, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT.

La décision n° 070046DR11 du 2 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5109 - Laboratoire de planétologie de Grenoble

**Mme ODILE DUTUIT**  
**M. BERNARD SCHMITT**  
**Mme BEATRICE BOURDON PIBARET**  
**Mme AKILA MOKHTARI**

DEC. n° 080036DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à Mme Odile DUTUIT, directrice de l'UMR n° 5109, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;  
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à

risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Odile DUTUIT, délégation de signature est donnée à M. Bernard SCHMITT, directeur de recherche et à Mme Beatrice BOURDON PIBARET, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus et à Mme Akila MOKHTARI, technicienne de la recherche, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 800 € HT.

La décision n° 070036DR11 du 27 mars 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5127 - Laboratoire de mathématiques

**M. LAURENT VUILLON**  
**M. DIDIER BRESCH**

DEC. n° 080042DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Laurent VUILLON, directeur de l'UMR n° 5127, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,  
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent VUILLON, délégation de signature est donnée à M. Didier BRESCH, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070007DR11 du 2 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5129 - Laboratoire des technologies de la microélectronique

**M. OLIVIER JOUBERT**  
**M. JUMANA BOUSSEY**  
**M. PATRICK SCHIAVONE**  
**Mme STÉPHANIE BERGER**

DEC. n° 080007DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Olivier JOUBERT, directeur de l'UMR n° 5129, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;  
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier JOUBERT, délégation de signature est donnée à M. Jumana BOUSSEY, chargé de recherche, à M. Patrick SCHIAVONE, directeur de

recherche, et à Mme Stéphanie BERGER, ingénieure d'études, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT.

La décision n° 070039DR11 du 2 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5130 - Institut de microélectronique, électromagnétisme et photonique - Laboratoire d'hyperfréquences et caractérisation

**M. GÉRARD GHIBAUO**  
**M. PIERRE SAGUET**

DEC. n° 080043DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Gérard GHIBAUO, directeur de l'UMR n° 5130, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard GHIBAUO, délégation de signature est donnée à M. Pierre SAGUET, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070095DR11 du 6 novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5159 - Laboratoire des techniques de l'informatique et de la microélectronique pour l'architecture d'ordinateurs

**MME DOMINIQUE BORRIONE**  
**M. RÉGIS LEVEUGLE**  
**M. SALVADOR MIR**

DEC. n° 080017DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à Mme Dominique BORRIONE, directrice de l'UMR n° 5159, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique BORRIONE, délégation de signature est donnée à M. Régis LEVEUGLE, professeur des universités, et à M. Salvador MIR, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070003DR11 du 2 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5163 - Adaptation et pathogénie des micro-organismes

**MME MARIE-FRANCE CESBRON-DELAUW**  
**M. JEAN-YVES CESBRON**  
**MME NICOLE KOPCZYNSKI**

DEC. n° 080045DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à Mme Marie-France CESBRON-DELAUW, directrice de l'UMR n° 5163, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France CESBRON-DELAUW, délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves CESBRON, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus, et à Mme Nicole KOPCZYNSKI, technicienne, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 18 000 € HT.

La décision n° 070037DR11 du 28 mars 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5168 - Laboratoire de physiologie cellulaire végétale

**Mlle MARYLIN VANTARD**  
**M. NORBERT ROLLAND**

DEC. n° 080047DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à Mlle Marylin VANTARD, directrice de l'UMR n° 5168, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Marylin VANTARD, délégation de signature est donnée à M. Norbert ROLLAND, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060062DR11 du 11 avril 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5183 - Laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement

**M. MICHEL FILY**  
**M. JÉRÔME CHAPPELLAZ**  
**Mlle MAUD FERNANDEZ**

DEC. n° 080049DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Michel FILY, directeur de l'UMR n° 5183, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel FILY, délégation de signature est donnée à M. Jérôme CHAPPELLAZ, directeur de recherche, et à Mlle Maud FERNANDEZ, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060003DR11 du 1<sup>er</sup> février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5194 - Politiques publiques, actions politiques, territoires

**M. GUY SAEZ**  
**M. BERNARD DENNI**  
**M. BERNARD PECQUEUR**  
**Mme VÉRONIQUE STRIPPOLI**

DEC. n° 080066DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Guy SAEZ, directeur de l'UMR n° 5194, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy SAEZ, délégation de signature est donnée à M. Bernard DENNI, professeur des Universités, à M. Bernard PECQUEUR, professeur des Universités et à Mme Véronique STRIPPOLI, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060116DR11 du 1<sup>er</sup> février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5204 - Environnements, dynamiques et territoires de la montagne

**M. JEAN-JACQUES DELANNOY**  
**M. DOMINIQUE GASQUET**

DEC. n° 080064DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Jacques DELANNOY, directeur de l'UMR n° 5204, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;
2. les marchés et commandes en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques DELANNOY, délégation de signature est donnée à M. Dominique GASQUET, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060042DR11 du 1<sup>er</sup> février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5216 - Laboratoire GIPSA-LAB

**M. JEAN-MARC CHASSERY**  
**M. GERARD BAILLY**  
**M. DIDIER GEORGES**  
**M. CHRISTIAN JUTTEN**  
**Mme MARIE-ROSE ALFARA**  
**Mme NADINE CHRISTIN**  
**Mlle FLORENCE SAGNIMORTE**

DEC. n° 080038DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Marc CHASSERY, directeur de l'UMR n° 5216, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc CHASSERY, délégation de signature est donnée à M. Gerard BAILLY, directeur de recherche, à M. Didier GEORGES, professeur des universités, à M. Christian JUTTEN, professeur des universités, à Mme Marie-Rose ALFARA, ingénieure d'études, à Mme Nadine CHRISTIN, technicienne de la recherche, et à Mlle Florence SAGNIMORTE, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes



UMR n° 5217 - Laboratoire d'informatique de Grenoble

**MME BRIGITTE PLATEAU**  
**M. NICOLAS BALACHEFF**  
**MME CATHERINE GARBAY**  
**M. CHRISTIAN LAUGIER**  
**M. HERVÉ MARTIN**  
**MME CHRISTINE GUIMET**

DEC. n° 080071DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à Mme Brigitte PLATEAU, directrice de l'UMR n° 5217, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;  
 2. les marchés et commandes en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.  
 En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte PLATEAU, délégation de signature est donnée à M. Nicolas BALACHEFF, directeur de recherche, à Mme Catherine GARBAY, directrice de recherche, à M. Christian LAUGIER, directeur de recherche INRIA, à M. Hervé MARTIN, professeur des universités, et à Mme Christine GUIMET, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070052DR11 du 16 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5233- Laboratoire de biologie structurale des interactions entre virus et cellule-hôte

**M. STEPHEN CUSACK**  
**M. ROBERTUS RUIGROK**

DEC. n° 080040DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Stephen CUSACK, directeur de l'UMR n° 5233, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;  
 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stephen CUSACK, délégation de signature est donnée à M. Robertus RUIGROK, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.  
 La décision n° 070038DR11 du 2 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5249 - Laboratoire de chimie et biologie des métaux

**M. MARC FONTECAVE**  
**M. FLORENT GUILLAIN**

DEC. n° 080051DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Marc FONTECAVE, directeur de l'UMR n° 5249, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,  
 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc FONTECAVE, délégation de signature est donnée à M. Florent GUILLAIN, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070054DR11 du 2 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5250 - Département de chimie moléculaire

**M. PASCAL DUMY**  
**M. JEAN-CLAUDE MOUTET**  
**M. ANDREW GREENE**  
**M. ALAIN DERONZIER**  
**M. SERGE COSNIER**  
**MME ANNE MILET**

DEC. n° 080067DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Pascal DUMY, directeur de l'UMR n° 5250, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;  
 2. les marchés et commandes en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal DUMY, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude MOUTET, professeur des universités, à M. Andrew GREENE, directeur de recherche, à M. Alain DERONZIER, directeur de recherche, à M. Serge COSNIER, directeur de recherche, à Mme Anne MILET, professeure des universités, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT.

La décision n° 070073DR11 du 2 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5252 - Laboratoire d'économie de la production et de l'intégration internationale

**M. PATRICK CRIQUI**  
**MME CÉLINE RIVAL**  
**MME DANIELLE LANDAIS**

DEC. n° 080052DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Patrick CRIQUI, directeur de l'UMR n° 5252, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;  
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick CRIQUI, délégation de signature est donnée à Mme Céline RIVAL, assistante ingénieure, et à Mme Danielle LANDAIS, attachée administration publique, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070031DR11 du 2 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5266 - Science et ingénierie, matériaux procédés

**M. MICHEL PONS**  
**MME ANNE-MARIE TUPIN**  
**M. YVES WOUTERS**

DEC. n° 080053DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Michel PONS, directeur de l'UMR n° 5266, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;

2. les marchés et commandes en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel PONS, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie TUPIN, ingénieure d'études, et à M. Yves WOUTERS, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070029DR11 du 2 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5269 - Laboratoire G2Elab

**M. JAMES ROUDET**  
**M. YVES MARECHAL**  
**M. OLIVIER LESAIN**

DEC. n° 080054DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. James ROUDET, directeur de l'UMR n° 5269, à l'effet de signer, au nom du délégué régional,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;

2. les marchés et commandes en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. James ROUDET, délégation de signature est donnée à M. Yves MARECHAL, professeur des universités, et à M. Olivier LESAIN, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070014DR11 du 2 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5493 - Physique et modélisation des milieux condensés

**M. BART VAN TIGGELEN**  
**MME FRANCOISE BERTHOUD**

DEC. n° 080055DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Bart VAN TIGGELEN, directeur de l'UMR n° 5493, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bart VAN TIGGELEN, délégation de signature est donnée à Mme Françoise BERTHOUD, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060043DR11 du 1<sup>er</sup> février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5518 - Laboratoire de génie des procédés papetiers

**M. NACEUR BELGACEM**  
**M. DOMINIQUE LACHENAL**  
**MME EVELYNE MAURET**  
**M. STÉPHANE VERNAC**

DEC. n° 080008DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Naceur BELGACEM, directeur de l'UMR n° 5518, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Naceur BELGACEM, délégation de signature est donnée à M. Dominique LACHENAL, professeur des universités, à Mme Evelyne MAURET, professeur des universités, et à M. Stéphane VERNAC, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060045DR11 du 1<sup>er</sup> février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5519 - Laboratoire des écoulements géophysiques et industriels

**M. ALAIN CARTELLIER**  
**M. PIERRE BRASSEUR**

DEC. n° 080012DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Alain CARTELLIER, directeur de l'UMR n° 5519, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain CARTELLIER, délégation de signature est donnée à M. Pierre BRASSEUR, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060045DR11 du 1<sup>er</sup> février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5520 - Laboratoire de rhéologie

**M. ALBERT MAGNIN**  
**MME HÉLÈNE GAILLARD**

DEC. n° 080085DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Albert MAGNIN, directeur de l'UMR n° 5520, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Albert MAGNIN, délégation de signature est donnée à Mme Hélène GAILLARD, ingénieure d'études, à l'effet de signer les factures et les

commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT.

La décision n° 060033DR11 du 1<sup>er</sup> février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5521 - Laboratoire sols, solides, structures - risques

**M. JACKY MAZARS**  
**M. PASCAL VILLARD**  
**MME SONIA MARTINATO**

DEC. n° 080015DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Jacky MAZARS, directeur de l'UMR n° 5521, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacky MAZARS, délégation de signature est donnée à M. Pascal VILLARD, professeur des universités, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT, et à Mme Sonia MARTINATO, technicienne de la recherche, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 1 000 € HT.

La décision n° 070074DR11 du 17 juillet 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5525 - Laboratoire techniques de l'imagerie, de la modélisation et de la complexité - Informatique, mathématiques et applications, Grenoble

**M. JACQUES DEMONGEOT**  
**MME JOCELYNE TROCCAZ**  
**MME CÉLINE FONTANT**

DEC. n° 080014DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Jacques DEMONGEOT, directeur de l'UMR n° 5525, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;

2. les marchés et commandes en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques DEMONGEOT, délégation de signature est donnée à Mme Jocelyne TROCCAZ, chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus, et à Mme Céline FONTANT, ingénieure d'études, à

l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 1 500 € HT.

La décision n° 060063DR11 du 1<sup>er</sup> février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5553 - Laboratoire d'écologie alpine

**M. PIERRE TABERLET**  
**MME IRENE TILL-BOTTRAUD**  
**M. LUDOVIC GIELLY**

DEC. n° 080070DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Pierre TABERLET, directeur de l'UMR n° 5553, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;
2. les marchés et commandes en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre TABERLET, délégation de signature est donnée à Mme Irene TILL-BOTTRAUD, directrice de recherche, et à M. Ludovic GIELLY, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060006DR11 du 1<sup>er</sup> février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5559 - Laboratoire de géophysique interne et tectonophysique

**M. FABRICE COTTON**  
**Mlle ANNE PAUL**  
**M. PHILIPPE CARDIN**  
**MME FRANCE BLANC**

DEC. n° 080001DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Fabrice COTTON, directeur de l'UMR n° 5559, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice COTTON, délégation de signature est donnée à Mlle Anne PAUL, directrice de recherche, à M. Philippe CARDIN, directeur de recherche, et à Mme France BLANC, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070005DR11 du 2 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5564 - Laboratoire d'étude des transferts en hydrologie et environnement

**M. THIERRY LEBEL**  
**M. JEAN-PAUL LAURENT**  
**M. PATRICK PIERSON**

DEC. n° 080005DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Thierry LEBEL, directeur de l'UMR n° 5564, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry LEBEL, délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul LAURENT, chargé de recherche, et à M. Patrick PIERSON, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070021DR11 du 2 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5571 - Laboratoire d'astrophysique de l'observatoire de Grenoble

**M. JEAN-LOUIS MONIN**  
**M. ALEXANDRE FAURE**  
**M. PASCAL PUGET**  
**Mlle FRANÇOISE BOUILLET**

DEC. n° 080002DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Louis MONIN, directeur de l'UMR n° 5571, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis MONIN, délégation de signature est donnée à M. Alexandre FAURE, chargé de recherche, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 50 000 € HT, à M. Pascal PUGET, ingénieur de recherche aux fins mentionnées ci-dessus, et à Mlle Françoise BOUILLET, ingénieure d'études, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT.

La décision n° 070013DR11 du 2 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5582 - Institut Fourier

**M. MICHEL BRION**  
**Mlle CHRISTINE LESCOPI**

DEC. n° 080018DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Michel BRION, directeur de l'UMR n° 5582, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BRION, délégation de signature est donnée à Mlle Christine LESCOPI, directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070018DR11 du 2 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5588 - Laboratoire de spectrométrie physique

**M. THIERRY DOMBRE**  
**M. JACQUES DEROUARD**  
**Mme ANNICK BLANC**

DEC. n° 080019DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Thierry DOMBRE, directeur de l'UMR n° 5588, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DOMBRE, délégation de signature est donnée à M. Jacques DEROUARD, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus, à Mme Annick BLANC, assistante ingénieure, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 60 000 € HT.

La décision n° 060090DR11 du 1<sup>er</sup> février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5628 - Laboratoire des matériaux et du génie physique

**M. BERNARD CHENEVIER**  
**M. FRANÇOIS WEISS**  
**Mme ANNE-MARIE SCOTTO**

DEC. n° 080022DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Bernard CHENEVIER, directeur de l'UMR n° 5628, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard CHENEVIER, délégation de signature est donnée à M. François WEISS, directeur de recherche, et à Mme Anne-Marie SCOTTO, attachée d'administration, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060094DR11 du 1<sup>er</sup> février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5631 - Laboratoire d'électrochimie et de physico-chimie des matériaux et des interfaces

**M. ERIC VIEIL**  
**Mme THEODOLINDA VIVENZIO**  
**M. ERIC CHAINET**

DEC. n° 080024DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Eric VIEIL, directeur de l'UMR n° 5631, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric VIEIL, délégation de signature est donnée à Mme Theodolinda VIVENZIO, ingénieure d'études, et à M. Eric CHAINET, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060014DR11 du 1<sup>er</sup> février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMS n° 3046 - Montagne

**Mme CARMEN DE JONG**

DEC. n° 080004DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à Mme Carmen De JONG, directrice de l'UMS n° 3046, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMS n° 5638 - Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques

**M. Yves LAURENT**

DEC. n° 080044DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Yves LAURENT, directeur de l'UMS n° 5638, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

La décision n° 060082DR11 du 1<sup>er</sup> février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5814 - Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique des particules

**M. JEAN KARYOTAKIS**  
**M. JEAN-PIERRE LEES**  
**MME NADINE GIGLEUX**  
**M. LIONEL BERT-ERBOUL**

DEC. n° 080028DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean KARYOTAKIS, directeur de l'UMR n° 5814, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

2. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean KARYOTAKIS, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre LEES, directeur de recherche, à Mme Nadine GIGLEUX, ingénieure de recherche et à M. Lionel BERT-ERBOUL, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070067DR11 du 7 juin 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5819 - Structures et propriétés d'architectures moléculaires

**M. JEAN-PIERRE TRAVERS**  
**M. ROBERTO CALEMCZUK**  
**Mlle Céline DELEVAL**

DEC. n° 080061DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre TRAVERS, directeur de l'UMR n° 5819, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre TRAVERS, délégation de signature est donnée à M. Roberto CALEMCZUK, ingénieur, et à Mlle Céline DELEVAL, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060100DR11 du 18 juillet 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5820 - Centre d'études et de recherches appliquées à la gestion

**M. JEAN-PIERRE BOISSIN**  
**M. JEAN-CLAUDE CASTAGNOS**  
**MME ELDA NASHO**  
**MME MARIE-FRANCE BLANCHETIERE**

DEC. n° 080016DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre BOISSIN, directeur de l'UMR n° 5820, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre BOISSIN, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude CASTAGNOS, directeur de la recherche, à Mme Elda NASHO, ingénieure d'études, et à Mme Marie-France BLANCHETIERE, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060017DR11 du 1<sup>er</sup> février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5821 - Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie

**M. SERGE KOX**  
**MME CHRISTINE CHOLAT**  
**Mlle ANNICK BILLEBAUD**

DEC. n° 080026DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Serge KOX, directeur de l'UMR n° 5821, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;  
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge KOX, délégation de signature est donnée à Mme Christine CHOLAT, ingénieure de recherche, et à Mlle Annick BILLEBAUD, chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070065DR11 du 5 juin 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 6417 - Laboratoire souterrain de Modane

**M. FABRICE PIQUEMAL**  
**M. MICHEL ZAMPAOLO**

DEC. n° 080030DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Fabrice PIQUEMAL, directeur de l'UMR n° 6417, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;  
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice PIQUEMAL, délégation de signature est donnée à M. Michel ZAMPAOLO, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070017DR11 du 2 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

URA n° 2512 - Spintronique et technologie des composants

**M. ALAIN SCHUHL**  
**M. BERNARD DIENY**  
**Mlle CATHERINE BROISIN**

DEC. n° 080011DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Alain SCHUHL, directeur de l'URA n° 2512, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;

2. les marchés et commandes en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain SCHUHL, délégation de signature est donnée à M. Bernard DIENY, ingénieur de recherche CEA, et à Mlle Catherine BROISIN, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 060080DR11 du 1<sup>er</sup> février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

GDR n° 2253 - Imagerie, communication et désordre

**M. BART VAN TIGGELEN**  
**MME MICHÈLE PERETTO**

DEC. n° 080058DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Bart VAN TIGGELEN, directeur du GDR n° 2253, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bart VAN TIGGELEN, délégation de signature est donnée à Mme Michèle PERETTO, contractuelle-secrétaire gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

GDR n° 2285 - Information et communication quantiques

**M. JEAN-PHILIPPE POIZAT**  
**MME ANNICK BLANC**  
**MME GHISLAINE GAILLARD**

DEC. n° 080006DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Philippe POIZAT, directeur du GDR n° 2285, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe POIZAT, délégation de signature est donnée à Mme Annick BLANC, assistante ingénieure, et à Mme Ghislaine GAILLARD, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060115DR11 du 1<sup>er</sup> février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

GDR n° 2359 - Photosynthèse : structures, fonctions, biogenèse et régulation

**M. NORBERT ROLLAND**

DEC. n° 080010DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Norbert ROLLAND, directeur du GDR n° 2359, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;
2. les marchés et commandes en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

GDR n° 2596 - Centre Jean-Marie Mariotti

**M. CHELLI**  
**M. GILLES DUVERT**  
**Mlle FRANCOISE BOUILLET**

DEC. n° 080059DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Alain CHELLI, directeur du GDR n° 2596, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain CHELLI, délégation de signature est donnée à M. Gilles DUVERT, astronome, aux fins mentionnées ci-dessus, et à Mlle Françoise BOUILLET, ingénieure d'études, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT.

La décision n° 060113DR11 du 1<sup>er</sup> février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

GDR n° 2619 - Conceptions de microbio-capteurs électrochimiques pour la santé, l'environnement et la sécurité alimentaire

**M. SERGE COSNIER**  
**Mlle CHANTAL GONDRAN**

DEC. n° 080009DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Serge COSNIER, directeur de du GDR n° 2619, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge COSNIER, délégation de signature est donnée à Mlle Chantal GONDRAN, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070047DR11 du 2 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

FRE n° 3017 - Laboratoire plastiques et différenciation cellulaire

**M. MICHEL HERZOG**  
**M. MARCEL KUNTZ**  
**Mlle FRANCE ALEXANDRE**

DEC. n° 080057DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Michel HERZOG, directeur de la FRE n° 3017, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les marchés et commandes en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel HERZOG, délégation de signature est donnée à M. Marcel KUNTZ, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus, et à Mlle France ALEXANDRE, ingénieure d'études, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 1 500 € HT.

La décision n° 070048DR11 du 2 mai 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

FRE n° 3028 - Laboratoire G-SCOP

**M. YANNICK FREIN**  
**M. FRANÇOIS VILLENEUVE**  
**Mme AMANDINE PROTCHOUKANOFF**

DEC. n° 080003DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Yannick FREIN, directeur de la FRE n° 3028, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick FREIN, délégation de signature est donnée à M. François VILLENEUVE, professeur des universités, et à Mme Amandine PROTOCHOUKANOFF, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070015DR11 du 2 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UPS n° 836 - Unité réseaux du CNRS

**M. BERNARD RAPACCHI**  
**M. CLAUDE GROSS**  
**Mlle FABRIENNE TOLA**

DEC. n° 080033DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Bernard RAPACCHI, directeur de l'UPS n° 836, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard RAPACCHI, délégation de signature est donnée à M. Claude GROSS, ingénieur de recherche et à Mlle Fabienne TOLA, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060120DR11 du 24 novembre 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UPS n° 2966 - Unité de logistique internationale - services et soutien aux expériences (ULISSE)

**M. PHILIPPE BRION**  
**Mme GÉRALDINE ANGLADE**

DEC. n° 080048DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Philippe BRION, directeur de l'UPS n° 2966, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en

respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BRION, délégation de signature est donnée à Mme Géraldine ANGLADE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060058DR11 du 1<sup>er</sup> février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMS n° 832 - Observatoire des sciences de l'univers de Grenoble

**M. HENRI-CLAUDE NATAF**  
**Mme CATHERINE PAVLOV**  
**Mme HÉLÈNE HOSTACHY**

DEC. n° 080013DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Henri-Claude NATAF, directeur de l'UMS n° 832, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;

2. les marchés et commandes en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri-Claude NATAF, délégation de signature est donnée à Mme Catherine PAVLOV, attachée d'administration de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus, et à Mme Hélène HOSTACHY, technicienne de la recherche, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT.

La décision n° 060118DR11 du 23 novembre 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMS n° 2748 - Institut européen de données financières (EUROFIDAI)

**M. PATRICE FONTAINE**  
**Mme JOËLLE BARUS**

DEC. n° 080035DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Patrice FONTAINE, directeur de l'UMS n° 2748, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice FONTAINE, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle BARUS, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060086DR11 du 1<sup>er</sup> février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMS n° 2920 - Observatoire des micro et nano technologies

**M. STÉPHANE FONTANELL**  
**M. SÉBASTIEN BERGER**  
**Mlle CATHERINE LO CICERO**

DEC. n° 080020DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Stéphane FONTANELL, directeur de l'UMS n° 2920, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane FONTANELL, délégation de signature est donnée à M. Sébastien BERGER, ingénieur CEA, aux fins mentionnées ci-dessus, et à Mlle Catherine LO CICERO, technicienne de la recherche, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT.

La décision n° 060066DR11 du 1<sup>er</sup> février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMS n° 2925 - Station alpine Joseph Fourier

**M. SERGE AUBERT**

DEC. n° 080037DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Serge AUBERT, directeur de l'UMS n° 2925, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge AUBERT, délégation de signature est donnée à Mlle Sandra LAVOREL, directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060065DR11 du 1<sup>er</sup> février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en

cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMS n° 3040 - Circuits multi-projet (CMP)

**M. BERNARD COURTOIS**

DEC. n° 080039DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Bernard COURTOIS, directeur de l'UMS n° 3040, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMS n° 3042 - Moyens informatiques multimédia, information scientifique

**M. NICOLAS BALACHEFF**

DEC. n° 080069DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Nicolas BALACHEFF, directeur de l'UMS n° 3042, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;
2. les marchés et commandes en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

FR n° 2542 - Fédération micro - et nano - technologies Rhône-Alpes

**M. OLIVIER JOUBERT**

DEC. n° 080062DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Olivier JOUBERT, directeur de la FR n° 2542, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;
2. les marchés et commandes en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

La décision n° 060104DR11 du 1<sup>er</sup> février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

FR n° 2607 - Institut de chimie moléculaire de Grenoble

**M. ALAIN DERONZIER**

DEC. n° 080050DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Alain DERONZIER, directeur de la FR n° 2607, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;

2. les marchés et commandes en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

ERL n° 3148 - Dynamique des systèmes d'adhérence et différenciation

**M. CHRISTIAN BRAMBILLA**  
**MME CORINNE ALBIGES-RIZO**  
**M. MARC BLOCK**

DEC. n° 080084DR11 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Christian BRAMBILLA, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'équipe, les actes suivants :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian BRAMBILLA délégation de signature est donnée à Mme Corinne ALBIGES-RIZO, chargée de recherche, et à M. Marc BLOCK, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

## DR14 - Midi-Pyrénées

UMR n° 5589 - Laboratoire collisions agrégats réactivité

**M. BERTRAND GIRARD**  
**M. JEAN-MARC L'HERMITE**  
**MME MARIE-FRANCE ROLLAND**

DEC. n° 080009DR14 du 14-03-2008

Délégation est donnée à M. Bertrand GIRARD, directeur de l'UMR n° 5589, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand GIRARD, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc L'HERMITE, CR1, et à Mme Marie-France ROLLAND, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070066DR14 du 20 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5589 - Laboratoire Collisions agrégats réactivité

**M. JEAN-MARC L'HERMITE**  
**MME MARIE-FRANCE ROLLAND**

DEC. n° 080010DR14 du 14-03-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Marc L'HERMITE, CR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc L'HERMITE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-France ROLLAND, IE, administrative, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand GIRARD, directeur de l'UMR n° 5589

UMR n° 5608 - Travaux et recherches archéologiques sur les cultures, les espaces et les sociétés

**M. MICHEL BARBAZA**  
**MME BÉATRIX MIDANT-REYNES**  
**MME NELLY POUSTHOMIS-DALLE**

DEC. n° 080007DR14 du 13-03-2008

Délégation est donnée à M. Michel BARBAZA, directeur de l'UMR n° 5608, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BARBAZA, délégation de signature est donnée à Mme Béatrix MIDANT-REYNES, DR, et à Mme Nelly POUSTHOMIS-DALLE, Pr, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070089DR14 du 12 février 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5608 - Travaux et recherches archéologiques sur les cultures, les espaces et les sociétés

**MME BÉATRIX MIDANT-REYNES**  
**MME NELLY POUSTHOMIS-DALLE**

DEC. n° 080008DR14 du 13-03-2008

Délégation est donnée à Mme Béatrix MIDANT-REYNES, DR, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrix MIDANT-REYNES, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nelly POUSTHOMIS-DALLE, Pr.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel BARBAZA, directeur de l'UMR n° 5608

### DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6553 - Ecosystèmes, biodiversité, évolution

**M. JEAN-SÉBASTIEN PIERRE**  
**M. PHILIPPE VERNON**  
**M. YVAN COUEE**  
**MME SANDRA RIGAUD**

DEC. n° 080144DR17 du 08-04-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Sébastien PIERRE, directeur de l'UMR n° 6553, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien PIERRE, délégation de signature est donnée à M. Philippe VERNON, directeur de recherche, à M. Yvan COUEE, professeur, et à Mme Sandra RIGAUD, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

FR n° 3173 - Groupe de recherche interdisciplinaire sur les matériaux, les molécules et la matière

**M. PASCAL GRESSIER**  
**M. GUY OUVARD**  
**MME ANDRÉE HULBERT**

DEC. n° 080152DR17 du 30-04-2008

Délégation est donnée à M. Pascal GRESSIER, directeur de la FR n° 3173, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal GRESSIER, délégation de signature est donnée à M. Guy OUVARD, professeur et à Mme Andrée HULBERT, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

### DR19 - Normandie

UMR n° 6583 - Centre de recherche d'histoire quantitative

**M. VINCENT MILLIOT**  
**M. JEAN QUELLIEN**  
**M. BERNARD GARNIER**

DEC. n° 080126DR19 du 01-04-2008

Délégation est donnée à M. Vincent MILLIOT, directeur de l'UMR n° 6583, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent MILLIOT, délégation est donnée à M. Jean QUELLIEN, professeur, et à M. Bernard GARNIER, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080020DR19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Richard VARIN, délégué régional Normandie

UMR n° 6583 - Centre de recherche d'histoire quantitative

**M. JEAN QUELLIEN**  
**M. BERNARD GARNIER**

DEC. n° 080127DR19 du 01-04-2008

Délégation est donnée à M. Jean QUELLIEN, professeur, responsable d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean QUELLIEN, délégation de signature est donnée M. Bernard GARNIER, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Richard VARIN, délégué régional Normandie

# Informations générales

---

## Textes signalés

### CNRS

#### **Avenant au contrat de développement de l'Université de Paris XI, année 2006 - 2009**

*CON n° 080018DPA du 04-04-2008*

UMR n° 8076 - Molécules bioactives, conception, isolement et synthèse

Partenaire : Université Paris XI

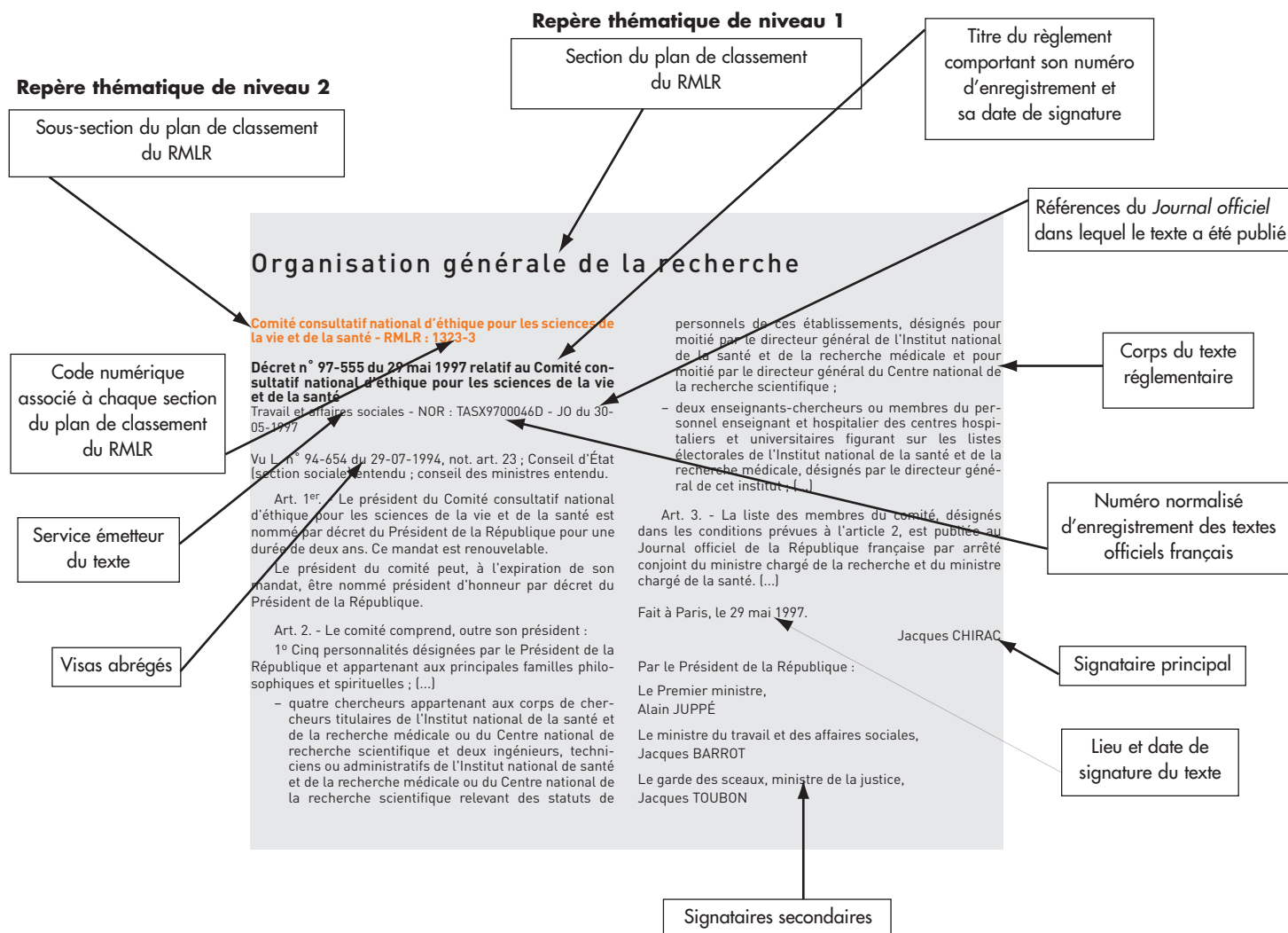
A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, M. Bruno FIGADERE, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 8076 « Molécules bioactives, conception, isolement et synthèse », jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de M. Jean-Daniel BRION.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, M. Mouad ALAMI, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 8076 « Molécules bioactives, conception, isolement et synthèse », jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.



# Guide de lecture des textes réglementaires



## Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

---

## Liste des délégations du CNRS

### Délégation ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 –  
télécopie : 04 76 88 11 61

### Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

### Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 –  
télécopie : 05 57 35 58 01

### Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

### Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00  
télécopie : 02 38 69 70 31

### Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22  
télécopie : 04 92 96 03 39

### Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

### Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

### Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

### Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

### Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00  
télécopie : 05 62 17 29 01

### Délégation CENTRE-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00  
télécopie : 03 83 17 46 21

### Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00  
télécopie : 03 20 63 00 43

### Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

### Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

### Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

### Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

### Délégation PROVENCE ET CORSE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

### Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00  
télécopie : 04 78 89 47 69



BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

BP 21902  
31319 LABÈGE CEDEX  
Tél. : 05 62 24 25 00  
Fax : 05 62 24 25 30

DIRECTEUR DE PUBLICATION  
M. Alain RESPLANDY-BERNARD

RÉDACTEUR EN CHEF  
M<sup>me</sup> Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION  
M. Bernard ADANS  
M<sup>me</sup> Nathalie ARLAUD  
M<sup>me</sup> Véronique BRISSET-FONTANA  
M<sup>me</sup> Isabelle DE ANGELIS  
M<sup>me</sup> Pascale BUKHARI  
M<sup>me</sup> Catherine DELPECH  
M<sup>me</sup> Pascale DIENG  
M<sup>me</sup> Martine JALLUT-ROUSSEL  
M<sup>me</sup> Françoise SEVIN  
M. Philippe WILLOQUET  
M. Zoubeir ZADVAT

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION  
M<sup>lle</sup> Florence CELEN

DOCUMENTATION ET RÉALISATION  
M<sup>lle</sup> Valeria MEDINA AMBIADO

CONTACT PAR COURRIER  
Bulletin officiel du CNRS  
CNRS-DSI  
BP 21902  
31319 LABÈGE CEDEX

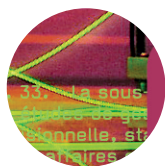
CONTACT PAR MÊL  
buloff@dsi.cnrs.fr  
Pour consulter le BO et ses archives :  
<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution  
Impression : BIALEC (Nancy)  
D.P. n° 69367 - 06-2008

ISSN 1148-4853



www.cnrs.fr



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
3, RUE MICHEL-ANGE 75794 PARIS CEDEX 16 • TÉL. 01 44 96 40 00 • TÉLÉCOPIE 01 44 96 53 90

